

in Nadine PICAUDOU et Isabelle RIVOAL (éd.),  
Retours en Palestine. Trajectoires, rôle et  
expériences des returnees dans la société  
palestinienne après Oslo, Paris, Karthala, 2006

### 3

## **L'exécutif palestinien de l'autonomie (1994-2004)**

### **1. Les dispositifs juridiques et l'historique des cabinets**

JEAN-FRANÇOIS LEGRAIN

Ces dernières années, la communauté internationale avait été incitée par Israël et les États-Unis à boycotter Yasser Arafat et à encourager l'émergence d'un nouveau leadership palestinien dans le cadre d'une interprétation toute américaine de la « réforme » et de la « démocratisation » du « grand Moyen-Orient ». Le décès en novembre 2004 du président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (CE OLP), président élu de l'Autorité d'autonomie et chef de Fath, la principale organisation membre de l'OLP, et la succession [en cours au moment de la rédaction de cette contribution] devraient logiquement obliger les administrations de ces deux États à revoir leur approche de la scène politique palestinienne. L'exploitation de certaines thèses de la recherche académique a réduit ces dernières années la scène palestinienne de l'autonomie à une lutte de générations qui recoupe la dichotomie intérieur/extérieur. L'ensemble des dynamiques politiques palestiniennes de ces dernières années se résumerait ainsi à un combat sans merci entre, d'une part, le leadership venu de Tunis à partir de 1994 avec Yasser Arafat, ces « *returnees* » d'une « vieille garde » présentés comme unis dans une même

corruption et la défense à tout prix de leurs privilèges, et, d'autre part, une « jeune garde » de l'intérieur, dont les membres, maintenus à l'écart des pouvoirs de décision, seraient engagés dans un même combat vers la transparence et la démocratie<sup>1</sup>.

Dans un contexte éminemment polémique où le politique instrumentalise l'académique et vice-versa, il est plus que jamais nécessaire de construire une sociologie aussi objective que possible des détenteurs de la décision palestinienne<sup>2</sup>. Une telle approche constitue un passage obligé pour un questionnement de la confiscation alléguée du pouvoir politique par « la mafia de Tunis » durant les dix années de présidence de l'autonomie par Yasser Arafat. Après avoir rappelé les termes des dispositifs juridiques auxquels obéit l'exécutif palestinien de l'autonomie et être revenu sur la composition et l'exercice du pouvoir de chacun des huit cabinets qui se sont succédé entre 1994 et 2004, j'analyserai la sociologie de leurs membres, identifiant les continuités et les ruptures avec la sociologie du pouvoir antérieur, au sein de l'OLP de l'extérieur comme des élites de l'intérieur<sup>3</sup>.

---

1. Cette approche a été popularisée par Khalil Shikaki, « Old guard, young guard: the Palestinian Authority and the peace process at cross roads », Site Internet AMIN (Arab Media Internet Network), (Ramallah et Amman), novembre 2001 (<http://www.amin.org>), repris dans « Palestinians Divided », *Foreign Affairs*, vol. 81, n°1, janvier-février 2002, pp. 89-105 (version entièrement réécrite de l'original de l'auteur, y compris sur le fond en ce qui concerne quelques incongruités). Voir à ce sujet ma note de lecture critique dans *Maghreb-Machrek*, n° 175, printemps 2003, pp. 130-134, ensuite développée dans « Internet et histoire : les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa ». *Les pages Internet commede l'histoire du temps présent* (<http://www.mom.fr/guides/internethistoire/aqsa.htm>) et celle de Salim Tamari, « Qui dirige la Palestine ? », *Revue d'Études Palestiniennes*, n°85, automne 2002, pp. 77-86.

2. Pour des raisons liées à la difficulté de l'accès aux sources, je me limiterai ici aux seuls échelons ministériels. Pour une approche des milieux économiques, lire Markus E. Bouillon, *The Peace business. Money and power in the Palestine-Israel conflict*, Londres, New-York, IB Tauris, 2004.

3. La liste des membres de chacun des cabinets et des ministres hors cabinet figure en annexes 2 et 3. Des notices biographiques concernant chacune des personnalités citées figurent en annexe 4.

## Les dispositifs juridiques de l'autonomie

Les dispositifs juridiques dans lesquels se sont inscrites les structures exécutives palestiniennes mises en place depuis 1993 dans le cadre de l'autonomie se trouvent définis dans les accords israélo-palestiniens successifs et la Loi fondamentale palestinienne d'origine, puis amendée.

### *L'Accord d'Oslo (13 septembre 1993)*

Le « Conseil d'autonomie » a été mentionné pour la première fois dans la « Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie » négociée à Oslo et signée à Washington le 13 septembre 1993. Le texte annonce dans son article I que « les négociations israélo-palestiniennes menées dans le cadre de l'actuel processus de paix au Moyen-Orient ont pour but notamment d'établir une Autorité palestinienne intérimaire autonome (« le Conseil »), pour les Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, pour une période transitoire n'excédant pas cinq ans, en vue d'un règlement permanent fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité »<sup>4</sup>. L'article III/1 précise que ce Conseil sera issu d'élections au suffrage universel direct dans le cadre d'un processus électoral qui reste à définir même si un « protocole relatif aux modalités et conditions des élections » figure en annexe. L'article VI, par ailleurs, stipule que « le transfert de compétences du gouvernement militaire israélien et de son administration civile » se fera « aux Palestiniens désignés pour cette tâche », le même article précisant que « ce transfert de compétences sera de nature préparatoire en attendant l'inauguration du Conseil ». Une

---

4. Des traductions françaises de la Déclaration de principes et du second accord intérimaire ont paru dans *Maghreb-Machrek*, n°142, octobre-décembre 1993, pp.121-129, et n°156, avril-juin 1997, pp.108-120. La traduction « Palestiniens » de *Maghreb-Machrek* correspond à un « Palestinian people » dans l'original. Des extraits en français de ces textes figurent également sur le site du *Monde diplomatique* (<http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/declaration93-fr>) mais sont absents de la section « accords de paix » du site du ministère français des Affaires étrangères qui ne reproduit que les accords ultérieurs (<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/articletxt.asp?ART=24875>).

Autorité palestinienne « désignée » est ainsi appelée à être mise en place en un premier temps, rien n'étant alors spécifiquement prévu sur un poste de président et encore moins sur son élection éventuelle. Simple « déclaration de principes », le texte fait, des détails concernant le Conseil, l'objet d'un accord ultérieur.

#### *L'Accord du Caire (4 mai 1994)*

Signé au Caire le 4 mai 1994, le premier accord intérimaire (aussi désigné comme « Accord Gaza-Jéricho d'abord ») traite avant tout du redéploiement de l'armée israélienne dans la Bande de Gaza et en dehors de la zone de Jéricho ainsi que du transfert dans ces zones de certains pouvoirs de l'administration militaire israélienne aux Palestiniens. L'article IV, cependant, précise « la structure et la composition de l'Autorité palestinienne ». Il stipule ainsi, dans son alinéa 1, qu'elle « consistera en un organe de vingt-quatre membres qui mettra en œuvre et sera responsable de tous les pouvoirs législatifs et exécutifs qui lui seront transférés dans le cadre de cet Accord [... et sera responsable de l'exercice de fonctions judiciaires [...] ». Pour cette étape, le même article exige simplement que « l'OLP informe le gouvernement d'Israël des noms des membres de l'Autorité palestinienne et de tout changement parmi ses membres ».

#### *L'Accord de Taba (28 septembre 1995)*

Ce n'est qu'avec le deuxième accord intérimaire signé à Washington le 28 septembre 1995 (aussi désigné comme « Accord de Taba » où il fut négocié), qui étend les mesures d'autonomie à une partie de la Cisjordanie et les détaille, qu'est défini le processus électoral destiné à mettre en place le président de l'exécutif et le Conseil législatif et que les compétences des divers organes de l'Autorité sont précisées.

La nouvelle « Autorité palestinienne d'auto-gouvernement intérimaire », appelée par ce nouvel accord à se substituer à l'ancienne « Autorité palestinienne » nommée par l'OLP, est dorénavant un organe élu : « Pour que les Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza puissent se gouverner eux-

mêmes conformément aux principes démocratiques, des élections politiques générales, directes et libres, seront organisées pour le Conseil et pour le président de l'Autorité Exécutive du Conseil » (article II/1).

Absente des accords antérieurs, la distinction est ainsi désormais faite entre le Conseil et l'Autorité exécutive. Selon l'article V, en effet, « 1- le Conseil sera doté d'un comité qui exercera l'Autorité exécutive du Conseil ; 2- l'Autorité exécutive du Conseil sera investie de l'Autorité exécutive du Conseil et l'exercera au nom du Conseil ». Tandis que le président de l'Autorité exécutive sera élu au suffrage universel direct en même temps que les membres du Conseil, les membres de l'Autorité seront « choisis et proposés au Conseil par le président de l'Autorité exécutive et approuvés par le Conseil » (article V/4b). Membre *ex officio* de l'Autorité exécutive, le président élu aura le droit de désigner comme membre de l'Autorité exécutive des personnes qui n'appartiennent pas au Conseil dans la limite de vingt pour cent de l'effectif total de cette Autorité et sans que ces personnes ne puissent ensuite participer aux réunions du Conseil.

#### *Le décret 1/1996 (16 janvier 1996)*

En qualité de président du CE OLP et de président de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat émet le 16 janvier 1996 un décret qui précise le texte de serment que devront prêter le président élu de la nouvelle Autorité ainsi que ses membres. Le texte, par ailleurs, donne au président élu cinq semaines après la convocation de la première session du Conseil législatif pour présenter à ce dernier la liste des membres de l'Autorité exécutive qui fera l'objet d'un vote à la majorité absolue<sup>5</sup>.

#### *La Loi fondamentale (29 mai 2002)*

Conformément au deuxième accord intérimaire, il incombait au Conseil législatif élu le 20 janvier 1996 d'adopter une Loi

---

5. Décret 1/96 du 16 janvier 1996 « A propos des membres de l'autorité exécutive » (<http://www.justice.gov.ps/official-newspaper/1996/11-5.htm>).

fondamentale qui régirait les institutions de l'autonomie jusqu'au 4 mai 1999, son terme alors prévu<sup>6</sup>. Le Conseil adopte, en première lecture, le 11 octobre 1996, la « Loi fondamentale (*al-Qânûn al-Asâsi*) de l'Autorité nationale palestinienne pour la période intérimaire ». Un an plus tard, en l'absence de réaction de l'exécutif, le Conseil reprend l'examen de son texte et, en deuxième lecture, en adopte le 17 septembre 1997 une version amendée. Le texte définitif est voté en troisième lecture le 2 octobre 1997 à l'unanimité moins une abstention, l'exécutif s'étant toujours refusé à réagir. En dépit de l'achèvement des trois lectures nécessaires à l'adoption de toute loi et de la nécessité juridique consignée dans les accords selon laquelle la Loi fondamentale devait être ratifiée avant la fin de la première saison du Conseil (soit le 4 août 1996), ce n'est que le 29 mai 2002, sous la pression poussant Yasser Arafat à des réformes, que ce dernier, en qualité de président de l'Autorité exécutive, promulgue le texte<sup>7</sup>.

L'« Autorité exécutive », selon l'article 50 de la Loi, « constitue l'instrument exécutif et administratif le plus élevé qui assume la responsabilité de mettre en œuvre le programme ratifié par l'Autorité législative. Elle est exercée par le président de l'Autorité nationale et le cabinet des ministres de la façon décrite dans cette Loi fondamentale ». Ses pouvoirs font l'objet du chapitre IV (articles 50 à 87).

---

6. De nombreuses versions provisoires de « Constitution » ou de « Loi fondamentale » ont été élaborées et discutées dans des cadres les plus divers. Pour un état des lieux et la bibliographie détaillée fin 2000, lire Jean-François Legrain, « Les projets de constitution palestinienne (1993-2000) : l'islam comme élément de souveraineté » dans : *La question de l'islam et de l'État à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Firouzeh Nahavandi et Paul Claeys (eds), *Civilisations*, numéro spécial, Bruxelles, vol. XLVIII, n°1-2, pp. 121-138 (<http://www.mom.fr/Presentation/Equipes/Gremmo/equipegremmo/chercheurs/legrain/constitutionpal.htm>). Pour un état plus récent, Anonyme, « About the Palestinian constitution », MEMRI (Middle East Media and Research Institute), *Inquiry and Analysis Series*, n°126, 4 mars 2003 (<http://www.memri.org/bin/articles.cgi?Page=archives&Area=ia&ID=IA12603>).

7. L'original en arabe est disponible sur le site du ministère palestinien de la Justice (<http://www.justice.gov.ps/tashraat/lawD6-37.htm>). Le texte est composé de cent douze articles répartis en sept chapitres. La « Loi fondamentale », fruit du travail juridique mené dans le cadre des institutions de l'autonomie, ne doit pas être confondue avec la « Constitution » de l'État attendue dont de nombreux

Élu « dans une élection générale et directe par le peuple palestinien » (article 51), le président de l'Autorité nationale « est le commandant en chef des forces palestiniennes » (article 55) et c'est lui qui « nomme les représentants de l'Autorité nationale auprès des États, des organisations internationales et des institutions étrangères, et [qui] met fin à leur mission » (article 56). Il « nomme les ministres, les démet et accepte leur démission ; il préside les réunions du Conseil des ministres » (article 62). Selon l'article 64, « après que le président de l'Autorité nationale a choisi les membres du Conseil des ministres, il les soumet au Conseil législatif pour un vote de confiance durant la première session qui suit leur nomination [...]. Au cas où la majorité absolue du Conseil se prononce pour un vote de défiance sur le Conseil des ministres ou sur l'un ou plus de ses membres, le président de l'Autorité nationale présente une alternative durant la seconde session à la condition que l'espace de temps n'excède pas deux semaines [...] ». Selon l'article 65, « le nombre des ministres n'excède pas dix-neuf ». Chaque ministre est responsable de son ministère devant le président et le cabinet tout entier est responsable solidairement devant le Conseil législatif (article 68).

L'article 60 accorde le droit « au président de l'Autorité nationale en cas de nécessité ne souffrant aucun délai en dehors des sessions du Conseil législatif d'émettre des décrets (*qarârât*) ayant force de loi, qui devront être soumis au Conseil législatif lors de sa première session faisant suite à leur émission; ils perdraient dans le cas contraire leur efficacité légale [...] ». Le chapitre VII de la Loi est entièrement consacré à l'état d'urgence « en cas de menace contre la sécurité nationale (*qawmî*) due à une guerre, une invasion, une insurrection armée ou un désastre naturel ». « La proclamation de l'état d'urgence fait l'objet d'un décret (*marsûm*) du président de l'Autorité nationale pour une période n'excédant pas trente jours » (article 101). Une prolongation de trente nouveaux jours peut être obtenue par un vote des deux tiers du Conseil législatif. Le décret proclamant l'état d'urgence doit, par ailleurs, « mentionner clairement son objectif, la région concernée et sa durée ».

---

états provisoires ont été élaborés par les instances de l'OLP, le plus récent ayant été adopté le 4 mai 2003 (<http://www.mofa.gov.ps/constitution/index.asp>).

*La Loi fondamentale amendée (18 mars 2003)*

Sous la pression de la communauté internationale et de certains Palestiniens, la Loi fondamentale est amendée le 18 mars 2003 afin de créer un poste de Premier ministre<sup>8</sup>. À l'exception de ce qui concerne les droits et les devoirs du Premier ministre (et les changements impliqués dans les droits et des devoirs du président), le texte reste le même que celui de 1997. Identiques de contenu, certains articles changent cependant de numérotation du fait de la transformation de l'ancien chapitre V, consacré au président, en chapitre III, le nouveau chapitre V étant dédié au Conseil des ministres.

Le cœur de la réforme tient dans le changement apporté à l'ancien article 50 devenu 63. Le « conseil des ministres (gouvernement) » s'y substitue, en effet, à « l'Autorité exécutive » et constitue désormais « l'instrument exécutif et administratif le plus élevé qui assume la responsabilité de mettre en œuvre le programme ratifié par l'Autorité législative ». Le régime palestinien demeure néanmoins de type présidentiel puisque, au terme de l'article 45, c'est « le président de l'Autorité nationale [qui] choisit le Premier ministre et le charge de former son gouvernement. Le président a le droit de le démettre, d'accepter sa démission et de lui demander d'inviter le Conseil des ministres à se réunir ». Selon l'article 68/8, il incombe au Premier ministre de « désigner parmi ses ministres un adjoint qui assume ses responsabilités en son absence ».

Désigné par le président, le futur Premier ministre dispose, selon l'article 66, d'une période de trois semaines pour former son gouvernement assortie d'une prolongation possible de deux semaines. La prise de fonction du cabinet est assujettie à un vote sur la confiance accordée collectivement au Premier ministre et aux ministres par le Conseil législatif à la majorité absolue (article 67). A la demande de dix élus, le Conseil législatif

---

8. L'original en arabe est disponible sur le site du ministère palestinien de la Justice (<http://www.justice.gov.ps/tashreaat/lawD6-33.htm>). Une traduction en anglais est mise en ligne par l'US Aid ([http://www.usaid.gov/wbg/misc/Amended\\_Basic\\_Law.pdf](http://www.usaid.gov/wbg/misc/Amended_Basic_Law.pdf)). Le texte compte cent vingt et un articles répartis en sept chapitres. Un état des projets d'amendements (en anglais) au 10 mars 2003 est disponible sur le site officiel de l'Autorité palestinienne consacrée à la ' Réforme ' ([http://www.palestinianreform.info/files/AmendBasicLaw\(PLC\)10Mar03.pdf](http://www.palestinianreform.info/files/AmendBasicLaw(PLC)10Mar03.pdf)).

peut se réunir pour retirer sa confiance au gouvernement dans son ensemble ou à l'un de ses membres, le vote de défiance exigeant la majorité absolue (articles 77 et 78).

L'article 64 stipule que « le cabinet comprend un Premier ministre et un nombre de ministres n'excédant pas vingt-quatre », la responsabilité de chacun d'entre eux étant précisée lors de leur désignation. La convocation des réunions du Conseil est de la responsabilité du Premier ministre (article 68)<sup>9</sup>. Si le Premier ministre est responsable devant le président, les ministres le sont devant le Premier ministre, Premier ministre et ministres étant collectivement et individuellement responsables devant le Conseil législatif (article 74).

Parmi ses compétences énumérées dans l'article 69, le Conseil des ministres a charge d'établir le budget en vue de sa soumission au Conseil législatif, de décider de la structure de l'appareil administratif et de créer ou supprimer toute institution ou comité relevant de l'exécutif. Il lui accorde également « la responsabilité du maintien de l'ordre public et de la sécurité intérieure » tandis que, de façon ambiguë, l'article 39 continue à stipuler que « le président de l'Autorité nationale est le commandant en chef des forces palestiniennes ».

L'article 70 accorde, par ailleurs, au seul Conseil des ministres « le droit de proposer au Conseil législatif les projets de lois, d'émettre des motions (*lawâ'ih*) et de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application des lois », un droit autrefois partagé avec le président de l'Autorité nationale (article 58 de la Loi non amendée).

## La succession des cabinets

Établir une liste exacte des personnalités nommées ministres depuis la mise en place de l'Autorité d'autonomie en 1994 jusqu'en 2004 et dresser un état précis des départements

---

9. L'article 73, en spécifiant que la réunion du Conseil se fait sur une base hebdomadaire, sur l'initiative du Premier ministre et en la présence des seuls ministres, vise à réagir à la pratique antérieure initiée par Yasser Arafat de réunir, à sa discrétion, sans calendrier fixe et de façon indistincte, ministres, membres du CE OLP, membres du Conseil central de Fath (CC Fath) et autres responsables.

ministériels constituent, de façon surprenante, un exercice non dénué de difficultés et dont le résultat ne parvient pas à dissiper tous les doutes<sup>10</sup>.

Concernant les personnes, le degré de complexité varie selon qu'il s'agit, d'une part, de membres de chacune des huit équipes ministérielles qui se sont succédé ou, d'autre part, d'individus qui bénéficient du grade administratif sans pouvoir participer aux réunions du cabinet. Dans les deux cas, les nominations sont censées faire l'objet d'un décret présidentiel publié dans *Al-Waqâ'i' al-Filastîniyya*, le journal officiel de l'Autorité<sup>11</sup>. Ce ne fut pourtant pas le cas pour les deux premiers cabinets. Par ailleurs, bien que ministres habilités à siéger au Conseil, les secrétaires généraux de la Présidence et du Conseil des ministres ne voient pas systématiquement leurs noms inclus dans le décret de constitution des cabinets pas plus qu'ils ne bénéficient systématiquement de la publication d'un décret de nomination propre. L'exhaustivité de la liste des nominations au grade de ministre sans la capacité de participer au Conseil des ministres publiées au journal officiel est également, et plus encore, sujette à caution. A titre d'exemple, ministre du premier cabinet, 'Abd al-Hafidh al-Achhab disparaît ensuite des organigrammes gouvernementaux. Dix ans plus tard, un compte rendu officiel d'une réception présidée par Yasser

---

10. Je n'ai trouvé qu'une seule étude consacrée au sujet : Yûsuf Hijâzî, " Al-Tachkilât al-hukûmiyya fî 'ahd al-sulta al-Filastîniyya " (La formation des gouvernements à l'époque de l'Autorité palestinienne), Majallat Markaz al-Takhfît al-Filastîni, n°9-10, janvier-juin 2003 ([http://www.oppc.pna.net/mag/mag9-10/new\\_page\\_15.htm](http://www.oppc.pna.net/mag/mag9-10/new_page_15.htm)). Ses données de base diffèrent parfois des miennes. Un article, tiré d'un mémoire universitaire, s'intéresse quant à lui aux ministres et aux hauts fonctionnaires : Serena Hoy, " Arafat's new cabinet challenges conventional wisdom ", Middle East International, 7 juin 1996, pp. 17-19. On lira également avec intérêt l'étude tirée de son MA obtenu en septembre 2000 à la School of Oriental and African Studies de Londres : Benoît Challand, 'Insiders' vs. 'outsiders' : a significant theme in Palestinian politics ? ([http://www2.shaml.org/papers/w\\_june13/benoit.htm](http://www2.shaml.org/papers/w_june13/benoit.htm)).

11. *Al-Waqâ'i' al-Filastîniyya* bénéficie d'une mise en ligne sur les sites du ministère de la Justice (<http://www.justice.gov.ps/official-newspaper/findex.htm>) et du Centre de droit de l'université Birzeit (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/index.html>). Cette version numérique, cependant, reproduit les lois (*qânûn*) et décrets (*marsûm*) mais ignore les décisions (*qarâr*) présidentielles consacrées, entre autres domaines, à la nomination des hauts fonctionnaires.

Arafat le mentionne pourtant comme ministre<sup>12</sup>. Promu au grade de ministre le 26 avril 1995 en tant que président de l'Autorité de l'Eau, Nabîl al-Charîf, quant à lui, n'a vu son décret de nomination (95/313) publié au journal officiel qu'en 2004. Si un président de l'Autorité de l'Eau a rang de ministre, tout laisse penser que ses collègues nommés à la tête des autres Autorités (Énergie, Tabac, etc.) le sont également même si le journal officiel l'ignore. Aucun décret de fin de fonction<sup>13</sup> n'est, par ailleurs, publié. Une seule démission individuelle, enfin, a fait l'objet d'un décret d'acceptation (celle de Rawhî Fattûh, ministre de l'Agriculture du gouvernement Ahmad Gray' II appelé à présider le Conseil législatif). Aucune des autres, quasiment toutes refusées par Yasser Arafat, n'a jamais fait l'objet d'une publication au journal officiel.

Le recours à des sources autres que le journal officiel n'apporte aucune information supplémentaire en ce qui concerne la catégorie administrative de ministre. Concernant les membres des cabinets, les sites Internet des différents ministères, tout particulièrement le site officiel de l'Autorité<sup>14</sup> et celui du ministère des Affaires étrangères<sup>15</sup>, se contentent dans la plupart des cas de reproduire les données publiées par le JMCC (Jerusalem Media and Communication Centre)<sup>16</sup>, agence de presse proche du Parti du peuple palestinien (ex-communiste) située à Jérusalem, riches en éléments biographiques. Les listes publiées par les SIS (State Information Services) de l'Autorité<sup>17</sup>, par ailleurs, ne sont pas exemptes d'erreurs ou d'oublis.

Concernant le découpage des départements ministériels, le journal officiel est souvent lacunaire. La loi soumet théoriquement toute création de département ministériel à un vote de confiance du Conseil législatif. Dans les faits, cela n'a jamais été le cas. Dans

---

12. Réception du 2 février 2004 selon le site du Bureau du président (<http://www.p-p-o.com/DATA/data/2004/2/r2-2-2004-5.htm>).

13. En l'absence de système de retraite pour les détenteurs de hautes fonctions politiques, il n'est pas sûr que le concept même de fin de fonction existe pour eux. Cette absence peut sans doute également expliquer

14. <http://www.pna.gov.ps/Government/index.asp>

15. <http://www.mofa.gov.ps/>

16. <http://www.jmcc.org/>

17. <http://www.pnic.gov.ps/arabic/gover/ministry.asp>

un premier temps, en 1994, l'organigramme de certains ministères – mais pas de tous – a fait l'objet de décrets présidentiels publiés au journal officiel. La pratique a ensuite été abandonnée à une exception près. Lors de la constitution de chacun des cabinets, le décret de nomination présente des lacunes dans l'exactitude de l'intitulé de certains ministères (le ministère du Tourisme et des Antiquités est ainsi souvent réduit à son premier domaine de compétences), mais également dans l'exhaustivité de la liste des ministères constitutifs du cabinet. Ceux qui sont dépourvus de titulaire sont ainsi dans la plupart des cas purement et simplement oubliés même s'ils fonctionnent dans la réalité sous la houlette d'un vice-ministre. Certains ministères, par ailleurs, disparaissent purement et simplement des organigrammes sans qu'il ait jamais été précisé par décret à quel ministère leurs fonctionnaires doivent être rattachés et leurs domaines de compétences transférés. La notion de ministre d'État, enfin, n'a jamais été précisée même si les titulaires de ce titre, considéré comme légèrement inférieur à celui de ministre, font bien partie des cabinets. Dans certains cas, il s'est agi d'y inclure une personnalité pour des raisons strictement politiques sans lui confier de responsabilité particulière ; dans d'autres, une charge est précisée correspondant bien à la direction d'une administration.

### *La création de l'Autorité (octobre 1993)*

Conformément à la Déclaration de principes et au premier accord intérimaire, c'est par un mandat de l'OLP que Yasser Arafat obtient, dans un premier temps, la présidence de l'Autorité d'autonomie. Réuni à Tunis en octobre 1993, le Conseil central de l'OLP (CC OLP) adopte ainsi une résolution selon laquelle : « 1- il investit le Comité exécutif de l'OLP (CE OLP) de la formation du Conseil de l'Autorité nationale palestinienne dans le cadre de l'étape intérimaire avec des membres du CE OLP et un certain nombre de [personnalités] de l'intérieur et de l'extérieur »<sup>18</sup>. Le CC OLP ajoute, dans l'alinéa 2

---

18. Munazzamat Al-Tahrîr Al-Filastîniyya (OLP), Sd., *Qarâr inchâ' al-Sulta al-wataniyya al-filastîniyya* (Décision de création de l'Autorité nationale palestinienne), Sl., p. 72.

de sa déclaration, que « Yasser Arafat, président du CE OLP, sera président du Conseil de l'Autorité nationale palestinienne », une fonction jusque là absente des accords israélo-palestiniens mais acceptée *a posteriori* par les Israéliens<sup>19</sup>.

### *Le premier cabinet (juillet 1994)*

Appelée à être constituée par l'OLP depuis Tunis, la première Autorité de l'autonomie ne comptera jamais les vingt-quatre membres prévue par l'Accord du Caire. Officiellement, il s'agissait pour Yasser Arafat de laisser la porte ouverte à l'entrée de représentants de l'opposition. Dans la réalité, la constitution de ce cabinet traduisait l'extrême difficulté de l'exercice : convaincre d'entrer dans cette expérience à l'issue incertaine à la fois les défenseurs d'Oslo et les tièdes, les leaders de l'extérieur, héros de la lutte nationale, politique et militaire des trente dernières années et les grandes figures de l'intérieur, notables ou cadres de la société civile.

Le processus de nomination a été erratique et beaucoup plus long qu'attendu. Conformément aux accords israélo-palestiniens, c'est à l'OLP que revenait la charge de la nomination des « ministres ». Cependant, malgré le pouvoir donné dès le mois d'octobre 1993 par le CC OLP au CE OLP pour la composition de l'Autorité, il fallut attendre la signature du Protocole du Caire en mai 1994 pour que les premières annonces soient faites. Israël avait alors bloqué l'entrée des forces de sécurité palestiniennes à Gaza et Jéricho tant que la liste des membres de l'Autorité ne lui aurait pas été communiquée. C'est donc sous la pression que le CE OLP se réunit le 6 mai 1994 à Tunis pour discuter de la nomination des vingt-quatre personnalités concernées. Le 12, la nomination de quinze membres est annoncée. Le 14, trois autres

---

19. Le CC OLP, en dénommant « Autorité nationale palestinienne » la nouvelle instance en train de se mettre en place, un terme absent des Accords, faisait référence à l'Autorité appelée par le Conseil national palestinien (CNP) tenu au Caire en juin 1974 « à être créée sur toute partie du territoire palestinien qui sera libérée ». Le Conseil d'autonomie est lui-même désigné par les Palestiniens comme étant un « Conseil législatif », dénomination censée l'assimiler à un véritable Parlement et déjà utilisée lors de l'administration égyptienne de la Bande de Gaza.

noms sont ajoutés. Mais sur cette liste de dix-huit personnalités présentées comme ayant accepté leur portefeuille, certaines n'avaient pas encore donné leur accord ; d'autres même n'avaient pas été contactées<sup>20</sup>. Le 26 mai, la première réunion de l'Autorité, dont la composition n'est pas encore achevée, se tient à Tunis ; elle dure trois jours et s'achève par l'adoption d'un programme politique qui précise la nature et la définition que l'Autorité se donne d'elle-même ainsi que les phases de son programme de gouvernement<sup>21</sup>. Le texte énumère également les ministères supposés créés. Faisant apparaître vingt-deux départements, cet organigramme ne correspondra jamais à la réalité<sup>22</sup>. Le 28 mai, Yasser Arafat annonce une nouvelle liste de dix-huit ministres<sup>23</sup>. La première réunion du cabinet en zone autonome a lieu le 26 juin à Gaza, mais en présence de huit ministres seulement en plus du président. Le 5 juillet, cette fois-ci à Jéricho, une nouvelle réunion a lieu pour la prestation de serment devant le président du CNP, Salîm al-Za'nûn, en présence de Yasser Arafat et de douze ministres.

Le premier cabinet compte dix-neuf départements ministériels dirigés par dix-huit ministres : Muhammad Zuhdî al-Nachâchîbî cumule ceux des Finances et de l'Agriculture, quand Yasser Arafat, président de l'Autorité exécutive, se réserve le portefeuille de l'Intérieur, la gestion administrative du ministère étant confiée à un vice-ministre (Ahmad Bayyûd al-Tamîmî). Un vingtième département, les Travaux publics, est géré par un vice-ministre (Dayf Allâh al-Akhrâs). Deux personnalités, enfin, ont rang de ministre et participent au cabinet : Al-Tayyib 'Abd al-Rahîm, en tant que secrétaire général de la présidence, et Faysal Husaynî, chef de la Maison d'Orient à Jérusalem, en tant que chargé du dossier de Jérusalem (il a rang de ministre sans en avoir publiquement le titre pour ne pas encourir l'expulsion de Jérusalem par Israël). Mûnîb al-Masrî, grand industriel et financier

---

20. *Palestine Report*, 29 mai 1994.

21. *Filastîn al-Thawra*, 5 juin 1994 ; traduction anglaise d'extraits dans *Palestine Report*, 5 juin 1994. 22. Texte publié dans *Al-Dustûr*, Amman, 29 mai 1994 ; traduction anglaise dans *Journal of Palestine Studies*, n°92, XXIII/4, été 1994, pp. 145-147.

23. *Journal of Palestine Studies*, n°93, XXIV/1, automne 1994, pp. 133-134.

originaire de Naplouse mais installé de longue date en Jordanie, aurait également été nommé ministre ; il semble avoir participé à une seule réunion du cabinet puis se serait retiré sans néanmoins présenter de démission formelle. Un fantomatique ministère des Affaires juives est, par ailleurs, symboliquement confié au rabbin Moshe Hirsch, chef des Neturei Karta, un groupe juif antisioniste<sup>24</sup>.

La nouvelle Autorité, née dans les difficultés de l'OLP à en penser les domaines de compétences et le fonctionnement, a très rapidement été confrontée à deux séries de problèmes. Les retards pris dans le calendrier d'application des accords israélo-palestiniens ont nourri les frustrations populaires et placé les négociations dans une impasse. En alimentant dans ce contexte une confusion entre l'OLP et l'Autorité, les nombreux ministres, par ailleurs membres des plus hautes instances de l'OLP, ont affaibli tant cette dernière, cadre institutionnel unique de l'expression des droits nationaux palestiniens, que l'Autorité d'autonomie<sup>25</sup>. Les demandes de réforme fusent ainsi dès cette époque et des démissions ou menaces de démission sont brandies. Ainsi, dès septembre 1994, Ahmad Qray' quitte son poste de ministre de l'Économie pour protester contre ce qu'il considère être le gouvernement d'un seul et le refus de Yasser Arafat de déléguer ; il revient ensuite sur sa décision. En décembre de la même année, c'est au tour de Yâsir 'Abd Rabbuh de menacer de se retirer du gouvernement avec son mouvement Fida si des réformes ne sont pas adoptées ; il ne donnera pas suite.

Lors des élections au Conseil législatif le 20 janvier 1996, neuf ministres présentent une candidature et tous reçoivent l'investiture officielle de Fath à l'exception de Jamîl al-Tarîfi, contraint à se présenter comme candidat indépendant à Ramallah. On trouve ainsi, Ahmad Qray', candidat à Jérusalem, Sâ'ib 'Urayqât, candidat à Jéricho, Al-Tayyib 'Abd al-Halîm, candidat à Tulkarem, Intisâr al-Wazîr et Riyâd al-Za'nûn, candidats à Gaza-ville, Frayh Abû Middayn, candidat à Gaza-

---

24. Voir son site officiel <http://www.nkusa.org/index.cfm>

25. Sur la composition et le bilan des activités de ce premier cabinet, lire, par exemple, Da'ûd Sulaymân, *Al-Sulta al-wataniyya al-filastîniyya fi 'âm 1994-1995*, Amman, Middle East Studies Centre (MESOC), 1995.

centre, Nabîl Cha'th et Zakaryâ al-Aghâ candidats à Khan Yunis. Tous sont élus à l'exception de Zakaryâ al-Aghâ.

*Le deuxième cabinet (juin 1996)*

En 1996, la mise en place d'un nouveau cabinet constituait une nécessité liée à l'élection du Conseil d'autonomie et du président de l'Autorité organisée le 20 janvier conformément au deuxième accord intérimaire. Tandis que Yasser Arafat, le nouveau président dorénavant élu, prêtait serment le 12 février, le Conseil tenait sa séance inaugurale le 7 mars. Cependant, alors que la nouvelle Autorité exécutive aurait dû être formée, conformément aux textes, avant le 10 avril, cinq mois furent nécessaires pour mener cette opération à son terme selon une méthode pour le moins surprenante. Ainsi Yasser Arafat rendit publique le 9 mai une première liste des membres de son gouvernement, sans affectation de postes, tandis que se tint une réunion de ce cabinet dès le 11. La prestation de serment de vingt ministres (sur les vingt-deux annoncés à l'époque dans l'attente de quatre autres) a elle-même eu lieu devant le Conseil le 17 mai, soit plus d'un mois avant le vote de confiance. Celui-ci ne put, en effet, avoir lieu avant le 27 juin en raison des obstacles mis par Israël au déplacement des élus et aux problèmes internes palestiniens. La confiance fut accordée par cinquante voix, contre vingt-quatre, six abstentions, trois bulletins blancs et cinq élus absents<sup>26</sup>.

Le retard à annoncer la forme définitive de ce cabinet a tenu, en grande partie semble-t-il, aux tentatives menées par Yasser Arafat visant à convaincre les opposants d'entrer dans le gouvernement. Il aurait ainsi proposé à l'ensemble des membres du CE OLP d'entrer dans le cabinet pour élargir l'appartenance factionnelle de celui-ci et aurait tout fait pour y inclure des membres du nouveau parti Khalâs proche du Mouvement de la Résistance islamique - Hamas.

Le nouveau cabinet compte vingt-trois départements ministériels avec la création de ministères de l'Enseignement supérieur, de

---

26. Décision 62/10/1 du 26-27 juin 1996. Le texte de la décision ne donne pas l'identité des votants. Elle a pourtant été relevée à l'époque et a figuré sur le site du Conseil un certain temps.

l'Approvisionnement et de l'Industrie. Ces ministères sont présidés par vingt-trois ministres, Yasser Arafat, président de l'Autorité, s'étant une nouvelle fois conservé le portefeuille de l'Intérieur (le ministère continue à être géré par un vice-ministre, Ahmad al-Tamîmî). Trois autres personnalités bénéficient également d'un rang ministériel: Al-Tayyib 'Abd al-Rahîm, en tant que secrétaire général de la présidence, Ahmad 'Abd al-Rahmân, nommé à la tête d'un secrétariat général du Conseil des ministres nouvellement créé, et Faysal al-Husaynî, toujours chargé du dossier de Jérusalem.

Très rapidement, les problèmes rencontrés par ce cabinet sur la scène interne palestinienne s'accroissent, à la fois résultat et cause de l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne dans un contexte général d'atermoisement du « processus de paix » en dépit de retraits israéliens successifs plus restreints qu'attendus. Les relations entre l'exécutif et le législatif, tout d'abord, n'ont jamais été très bonnes. Dès les premiers jours de la mise en place des nouvelles institutions, des rivalités apparaissent. En mars 1996, par exemple, tandis que Yasser Arafat considérait que les membres du Conseil législatif devaient prêter serment devant lui, le Conseil exigeait (et votait contre le président de l'Autorité) de prêter serment devant le président de la Haute Cour de Justice. Plus lourd de conséquences aura été le dédain, devenu habituel, affiché par le président de l'Autorité exécutive pour le travail du Conseil: bon nombre de lois votées n'ont été promulguées que très tardivement, plusieurs années parfois après leur adoption. L'Autorité d'autonomie a ainsi fonctionné pendant huit ans en l'absence de tout cadre constitutionnel la régissant; votée en trois lectures entre 1995 et 1997, la Loi fondamentale n'a été promulguée qu'en 2002. Faute d'un éclaircissement dans les compétences de chacun, les ministères voyaient certaines de leurs initiatives se chevaucher ou se concurrencer. Le gel du « processus de paix » ne faisait, par ailleurs, que renforcer la frustration populaire qui retournait ses ressentiments contre une Autorité accusée de corruption et dirigée par un homme sur lequel planaient, en 1997, des rumeurs de plus en plus insistantes de santé chancelante.

Dans ce contexte, Mâhir al-Masrî présente sa démission au début de 1997, suivie de celle de Frayh Abû Middayn, en juillet,

suite à des divergences avec Yasser Arafat sur la nomination de certains juges. Ces démissions sont refusées, seule étant acceptée celle d'Ilyâs Frayj, en juillet, pour cause de maladie. Bachîr al-Barghûthî, également très malade, demeure à son poste mais ne travaille plus. Dans certains ministères, la situation est exécrable : le ministre de l'Agriculture, par exemple, 'Abd Jawâd Sâlih, travaille à couteaux tirés avec son adjoint, 'Azzâm Tubayla, le ministère se trouvant alors *de facto* coupé en deux, entre son siège à Ramallah, contrôlé par le ministre, et son antenne de Naplouse, fief de son adjoint.

Dès le printemps 1997, les critiques contre l'exécutif de la part du Conseil législatif se multiplient sur la base de la dénonciation de la corruption et d'une gestion chaotique. En mai, le Bureau de contrôle général rend un rapport faisant état d'une mauvaise gestion de l'Autorité en 1996 concernant 326 millions de dollars (sur un budget total de 800 millions)<sup>27</sup>. Le 27 mai, le Conseil législatif charge une commission de vérifier le contenu de cette expertise. Son rapport du 29 juillet 1997 confirme la mauvaise gestion. Il met nommément en cause trois ministres (Nabîl Cha'th, Jamîl al-Tarîfî et 'Alî al-Qawâsmî) tout en identifiant des corruptions et disfonctionnements dans la quasi-totalité des administrations. La commission recommande la dissolution du cabinet et son remplacement par un cabinet d'experts et de technocrates d'où seraient exclus les ministres fautifs, eux-mêmes devant être mis en examen<sup>28</sup>. Le 7 juin, Yasser Arafat nomme de son côté une « commission nationale d'enquête » de l'OLP qui rend ses travaux le 21 juillet, confirmant à son tour les malversations et la mauvaise gestion.

Devant cette situation, le 1<sup>er</sup> août le cabinet démissionne en bloc, à l'exception de Nabîl Cha'th, qui était alors au Caire, et de Jamîl al-Tarîfî, qui considère que sa démission cautionnerait les accusations dont il fait l'objet. Yasser Arafat se refuse à tenir compte de cette démarche. Deux mois plus tard, il affirme que le remaniement est essentiel mais que le temps n'est pas encore

---

27. Des extraits ont été publiés dans « Auditor's report: a step forward », *People's Rights (Jerusalem)*, n°5, juillet 1997, pp. 8-13.

28. Une version anglaise complète du rapport a été publiée par le JMCC (Jerusalem Media and Communication Centre) (<http://www.jmcc.org/politics/pna/plc/plccorup.htm>).

venu. Annonçant un train de réformes, sans lendemain, il ne parvient cependant pas à faire taire les critiques, tout particulièrement au sein du Conseil législatif. Haydar 'Abd al-Châfi, le mieux élu de tous les députés et ancien chef des négociateurs à Washington, démissionne ainsi de son mandat électif en octobre. En décembre, le Conseil vote une suspension de son travail pour une semaine pour protester devant le fait que le président n'a quasiment rien promulgué des textes votés, Marwân al-Barghûthî, secrétaire général de Fath pour la Cisjordanie, évoquant même la possibilité d'un vote de défiance.

Le 29 décembre 1997, la démission du cabinet, présentée en août, est officiellement acceptée (mais cette acceptation ne fait pas l'objet d'un décret présidentiel publié au journal officiel) et le gouvernement est appelé à gérer les affaires courantes. Le secrétaire général de la présidence, Al-Tayyib 'Abd al-Rahîm, annonce alors que Yasser Arafat va corriger ses erreurs et combattre la corruption; des postes ministériels seraient créés mais aucune date n'est fixée. Le président du Conseil législatif, Ahmad Qray', parle, pour sa part, de nouveau départ et aucun vote de défiance n'est organisé.

L'acceptation de la démission du gouvernement est néanmoins vite oubliée et le cabinet continue à fonctionner même si les problèmes demeurent. Samîr Ghawcha, déjà engagé par la démission collective de l'été précédent, se retire à titre individuel cette fois, le 26 janvier 1998, manifestant son insatisfaction et celle du Front de lutte populaire palestinienne (FLPP) qu'il dirige devant la conduite de l'Autorité et la construction des institutions. Deux ministres étant par ailleurs décédés (Ilyâs Frayj en mars 1998 et Hasan Tahbûb en avril 1998), un remaniement est attendu à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle session parlementaire. Des rumeurs font alors état de la création d'un poste de vice-président qui aurait été attribué, selon certains, à Haydar 'Abd al-Châfi ou, selon d'autres, à Mahmûd 'Abbâs. Une fois encore, rien ne se passe.

En juin, Marwân al-Barghûthî réitère ses menaces de déposer une motion de censure. Yasser Arafat préfère alors entamer des consultations sur une évaluation de la situation politique et admi-

nistrative interne, décidé à envisager un remaniement négocié avec le CE OLP tout en invitant une nouvelle fois Hamas et les opposants nationalistes à participer à l'exécutif. De profonds changements sont demandés. Outre les questions d'efficacité, de compétences et d'honnêteté, il est question de la séparation des pouvoirs, Ziyâd Abû 'Amr, président du comité politique du Conseil législatif, allant jusqu'à demander le retrait du cabinet de tout membre du CE OLP pour redonner à ce dernier son rôle de référence à l'ensemble des institutions palestiniennes. Réitérée, la démission du cabinet est enfin acceptée par Yasser Arafat le 25 juin 1998.

### *Le troisième cabinet (août 1998)*

La mise en place du nouveau gouvernement prendra six semaines. Le cabinet n'est, en effet, formé que le 5 août 1998. Le 9 août, le Conseil vote la confiance, en dépit d'un débat extrêmement houleux; cinquante-cinq des élus se prononcent pour, vingt-huit contre, et trois s'abstiennent tandis qu'un député est absent<sup>29</sup>. Yasser Arafat avait pris soin de convoquer le CC Fath trois jours plus tôt pour lui signifier qu'un rejet de ses propositions signifierait le rejet de son propre leadership.

Ce troisième cabinet compte vingt-neuf départements ministériels (avec la création d'un ministère des Affaires parlementaires et la transformation en ministère de plein exercice de l'Autorité qui gérait « Bethléem 2000 ») dirigés par vingt-sept ministres, auxquels s'ajoutent quatre ministres sans portefeuille. Yasser Arafat se conserve une fois encore le ministère de l'Intérieur, dont la gestion administrative est toujours confiée à Ahmad al-Tamîmî, doté d'un rang de vice-ministre. Le ministère de l'Éducation, sans titulaire, est également géré par un vice-ministre (Na'im Abû al-Hummus) comme ceux des Biens religieux (Yûsuf Salâma) et de la Jeunesse et des Sports

---

29. Le recueil des décisions prises par le Conseil législatif ne reproduit pas cette décision promulguée par le décret présidentiel 2/1998 (12 août 1998) « sur la composition du conseil des ministres » (<http://www.justice.gov.ps/official-newspaper/1998/26-2.htm>).

(Ahmad al-Yâzjî). Le chargé du dossier de Jérusalem, le secrétaire général de la Présidence et le secrétaire général du Conseil des ministres font partie du cabinet de même que Bachîr al-Barghûthî, dont les conditions physiques empirent, désormais sans affectation particulière. Le cabinet compte cinq ministres d'État. Deux d'entre eux se voient affecter un dossier particulier (Affaires des détenus et Affaires d'environnement), les trois autres n'ayant pas d'attributions particulières. Par décret<sup>30</sup>, Yasser Arafat crée néanmoins en octobre 1999 un ministère des Affaires des ONG qu'il confie à l'un d'entre eux, Hasan 'Asfûr. En mai 2000, Yasser Arafat élève au rang de ministre (sans droit de participation aux réunions du cabinet) Sulaymân al-Churafâ, en qualité de « représentant personnel », fonction bien imprécise et ignorée de quasiment tout le monde.

Même si personne n'attendait de profonds bouleversements, la déception est grande y compris chez ceux qui s'attendaient à peu. Le mécontentement du Conseil législatif semble avoir été en partie désamorçé par l'augmentation du nombre de ministres pris parmi les membres de l'auguste assemblée (neuf des dix nouveaux arrivants sont en effet des élus), le président du Comité économique du Conseil législatif, auteur du rapport sur la corruption qui avait déclenché la crise ministérielle, Sa'dî al-Krunz, étant lui-même doté du portefeuille de l'Industrie. L'ancien gouvernement, en l'absence des seuls Samîr Ghawcha (qui avait démissionné en janvier) et Yâsir 'Amr, est reconduit, y compris les trois ministres accusés de corruption, dans un jeu de chaises musicales pratiqué dans un cabinet élargi<sup>31</sup>. Deux autres anciens ministres sont également renouvelés mais refusent leur nomination. Les quelques concessions acceptées par Yasser Arafat font, en effet, long feu. Hanân 'Achrâwî, privée du portefeuille de l'Enseignement supérieur, se voit offrir le Tourisme, un poste qu'elle décline le 6 août quand, le même

---

30. Décret présidentiel 4/99 du 6 octobre 1999 « sur les domaines de compétences du ministères des Affaires des ONG » (<http://www.justice.gov.ps/official-newspaper/1999/31-2.htm>).

31. Graham Usher, « Arafat's new cabinet - 'Back me or sack me' », *Middle East International*, n°21 août 1988, pp. 3-4 ; Graham Usher & Tarek Hassan, « More of the same  $\mu$ , *Al-Ahram Weekly On-line*, 13-19 August 1998 (<http://weekly.ahram.org.eg/1998/390/re1.htm>).

jour, ‘Abd al-Jawâd Sâlih refuse le ministère d’État sans portefeuille qui lui est offert en échange de l’abandon de celui de l’Agriculture. Un autre élu, Salâh Ta’marî, se voit également offrir un ministère d’État sans portefeuille; il se serait agi, en réalité, de gérer le dossier de la lutte contre la colonisation, pris en charge par l’intéressé dans le cadre du Conseil législatif. Le 13 août, Salâh Ta’marî décline également cette offre.

La période d’exercice de ce troisième cabinet aura été celle de la mise au jour de l’incapacité des mécanismes d’Oslo à déboucher sur la résolution du conflit israélo-palestinien. Tandis que la préparation de la proclamation de l’État concentre une grande partie des énergies en 1999, les négociations révèlent ouvertement leurs limites avec l’échec du sommet de Camp David de l’été 2000. La colonisation se poursuit tandis que les attentes palestiniennes se trouvent toutes déçues, le niveau de vie se dégradant de façon vertigineuse à partir de 2000. Suite à une altération des relations entre l’Autorité et les donateurs internationaux qui reprochent à celle-ci un manque de transparence financière, Salâm Fayyâd, alors représentant du Fonds monétaire international dans les territoires, convainc Yasser Arafat d’entreprendre une première vague de réformes avec la création d’un « Economic Policy Framework »<sup>32</sup>. Tandis qu’éclate fin septembre 2000 l’intifada al-Aqsa, seuls les ministères de l’Éducation et de la Santé maintiennent leurs activités sur le terrain de même que le ministère de la Coopération internationale sur la scène diplomatique. La quasi-totalité des autres départements ministériels entrent en léthargie et se contentent d’expédier les affaires courantes, un certain nombre de hauts (parfois très hauts) responsables s’abstenant de venir à leur bureau ou même partant s’installer à l’étranger. Toute négociation est, par ailleurs, refusée par Israël qui considère ne plus avoir d’interlocuteur palestinien, Ariel Sharon étant Premier ministre depuis février 2001.

---

32. Lire *International Monetary Fund West Bank And Gaza, Economic Performance and Reform under Conflict Conditions*, préparé par A. Bennett, K. Nashashibi, S. Beidas, S. Reichold et J. Toujas-Bernaté, 15 septembre 2003 (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/med/2003/eng/wbg/wbg.pdf>), tout particulièrement les encadrés 5.1 et 5.2.

Yasser Arafat, à partir de décembre 2001, est quant à lui confiné par l'armée israélienne dans son quartier général de Ramallah.

Au printemps 2002, suite à la réoccupation d'une grande partie de la Cisjordanie, des voix palestiniennes s'élèvent à nouveau pour réclamer des réformes, quand la communauté internationale intensifie ses pressions sur le sujet, mais avec son agenda propre. Le 6 mai, l'Union européenne conditionne ainsi son aide financière à une série de réformes fiscales et financières. Le lendemain, les États-Unis appellent à l'adoption d'une constitution et à la transparence. Le 15 mai, devant le Conseil législatif, Yasser Arafat réaffirme avec solennité son engagement dans la volonté de réforme et promulgue dans les semaines qui suivent la loi sur l'indépendance de la justice (en attente depuis trois ans et demi) et la Loi fondamentale (en attente depuis cinq ans). Il promet également un remaniement ministériel, de nouvelles élections présidentielles, législatives et locales. Le 19 mai 2002, le cabinet annonce sa démission en bloc faute de réformes, sans néanmoins la présenter formellement, et appelle à de nouvelles élections.

### *Le troisième cabinet amendé (juin 2002)*

Conscient des pressions de plus en plus fortes de la part de la base palestinienne mais aussi de la communauté internationale et d'Israël, Yasser Arafat ouvre des consultations en vue du renouvellement du cabinet tout en refusant d'accepter officiellement sa démission. Le 9 juin, il promulgue un décret « portant amendement à la composition du conseil des ministres »<sup>33</sup>, subterfuge juridique que le président compte utiliser pour ne pas risquer d'échouer à obtenir du Conseil législatif un vote de confiance. Ce cabinet remanié est présenté comme provisoire

---

33. Le décret présidentiel 4/2002 est curieusement daté du 5 juin 2002 (<http://www.p-p-o.com/DATA/data/2002/6/m9-6-2002-1.htm> et <http://www.pnic.gov.ps/arabic/law/law10.html#4>) et ne figure pas dans l'édition en ligne du Journal officiel sur le site du ministère de la Justice. Tout aussi curieusement, dans ses références juridiques, il ne mentionne pas la Loi fondamentale palestinienne pourtant promulguée.

dans l'attente de nouvelles élections prévues début 2003<sup>34</sup>. Une nouvelle fois, les avances faites aux organisations de l'opposition pour leur entrée au gouvernement sont demeurées sans effet.

Le nombre des ministres du cabinet est quasiment réduit d'un tiers, par la suppression des ministères d'État et du portefeuille de Jérusalem<sup>35</sup> ainsi que par la fusion de certains départements en un seul ministère (Habitat et Travaux publics, Économie, Commerce et Industrie, Éducation et Enseignement supérieur, Tourisme et Bethléem 2000). Un nouveau département ministériel cependant est créé, dévolu aux Ressources naturelles (mais sans débat parlementaire). Le cabinet remanié compte ainsi vingt-et-un ministères présidés par vingt ministres (le ministère des Biens religieux est toujours dépourvu de titulaire et géré par un vice-ministre) auxquels il faut ajouter la Présidence du Conseil des ministres occupée par Yasser Arafat et les secrétaires généraux de la Présidence et du Conseil des ministres qui ont rang de ministre. Ce nombre, une nouvelle fois, excède la limite prévue par la loi, dix-neuf selon la Loi fondamentale dorénavant en vigueur. Cinq nouveaux ministres sont nommés, mais treize (plus les secrétaires généraux) demeurent en place, avec parfois des changements d'affectation. Seul 'Alí al-Qawâsmí, parmi les trois ministres soupçonnés de corruption depuis 1997, ne siège plus au cabinet.

---

34. Nathan Brown, « The New Palestinian Cabinet : Meaningful Reform ? », *Policy Brief*, 11 juin 2002 (Middle East Institute), (<http://www.mideasti.org/articles/doc56.html>).

35. Le portefeuille de Jérusalem avait été détenu depuis la création de l'Autorité par Faysal al-Husaynî (décédé en mai 2001). Entretien des relations conflictuelles avec Yasser Arafat, celui-ci s'était vu concurrencé dans le cabinet précédent par la nomination de Ziyâd Abû Zayyâd à un poste de ministre d'État sans affectation. Le 13 octobre 2001, Sarî Nusayba, par ailleurs président de l'université al-Quds, avait été nommé, au titre de l'OLP seulement, représentant de l'OLP à Jérusalem chargé d'entretenir les contacts diplomatiques. En juin 2002, lors du remaniement du troisième cabinet, Ziyâd Abû Zayyâd ne siège plus au cabinet mais devient conseiller du président avec rang de ministre. La constitution du quatrième cabinet en octobre 2002, avec la nomination de Samîr Ghawcha au gouvernement en tant que « président de la Maison d'Orient », est une nouvelle occasion pour marginaliser Sarî Nusayba. Le 19 décembre 2002, Yasser Arafat le dépose par un subterfuge, la création de deux comités présidés par Yasser Arafat lui-même, Sarî Nusayba étant appelé à faire partie de l'un d'entre eux. La Maison d'Orient, siège de l'OLP à Jérusalem, a été fermée par Israël en août 2001.

Sous la pression internationale grandissante, Arafat abandonne pour la première fois le portefeuille de l'Intérieur, en charge de la sécurité, sans toutefois renoncer à la présidence du Conseil des ministres par la création d'un poste de Premier ministre. Ancien chef d'État-major de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) vivant habituellement en Jordanie, dont il est réputé proche, relativement âgé (il est né en 1929), le général 'Abd al-Razzâq Yahyâ se voit ainsi confier le ministère de l'Intérieur sans que ses attributions en matière de contrôle des services de sécurité ne soient pour autant définitivement précisées (l'ensemble des services devaient être réduit à trois grandes entités dont certaines placées sous son contrôle). Yasser Arafat accepte également la refonte des finances de l'Autorité appelées à être centralisées dans le cadre d'un ministère confié à Salâm Fayyâd, jusque là représentant local du Fonds monétaire international, investi de toute la confiance des donateurs internationaux.

Le jour même de la publication du décret de ce remaniement, Yasser Arafat promulguait huit autres décrets (plus un autre le 25 juin) nommant à des postes de présidents d'Autorités ou de conseillers du président avec rang de ministre la plupart des exclus de l'ancien cabinet qui, de plus, se retrouvent dotés de leur domaine de compétences antérieur.

La nomination de ce nouveau cabinet, en dépit d'une satisfaction affichée par certains pour la nomination des nouveaux venus, suscite surtout une déception générale due au maintien des personnalités mêlées aux affaires de corruption ou réputées incompétentes. La décision de procéder à ce remaniement par décret fait elle-même l'objet d'un âpre débat au sein du Conseil législatif. Yasser Arafat prétend ainsi n'avoir à obtenir l'aval du Conseil qu'en ce qui concerne les cinq nouveaux venus. Le 13 juin, d'ailleurs, lors de la première réunion du cabinet, seuls les nouveaux venus prêtent serment. Empêché de se tenir par les mesures de limitation aux déplacements prises par Israël et par une mauvaise volonté palestinienne, le Conseil des ministres ne se réunira ensuite que le 9 septembre 2002 en plein débat préludeant à la démission de l'ensemble du cabinet.

Entre temps, dans un discours prononcé le 24 juin 2002 et consacré à sa vision du Proche Orient, le président des États-

Unis esquissait pour la Palestine sa politique unilatérale de « modernisation et de démocratisation » du monde arabe formulée quelques mois plus tard à l'occasion de sa guerre en Irak. Au nom de la construction de la démocratie et de la paix dans la région, George W. Bush appelait au remplacement des responsables palestiniens, faisant siennes les exigences israéliennes en la matière. Israël se lançait parallèlement dans la construction d'une « barrière de sécurité » censée l'isoler de la Cisjordanie (tout en l'amputant de zones considérables, empêchant à long terme la continuité territoriale nécessaire à un éventuel État palestinien).

Cette politique affichée par les États-Unis et Israël n'est cependant en rien responsable de la chute du cabinet remanié, une question purement interne quasi déconnectée de l'occupation et de ses conséquences directes. La décision de constituer un nouveau cabinet procède, en effet, des menaces de refuser la confiance brandies par un nombre important d'élus du Conseil législatif, pour la plupart Fath, emmenés par Muhammad Hawrânî, Jamâl al-Chubakî et Nabil 'Amr. Le Conseil manifestait ainsi un mécontentement fait de plusieurs frustrations accumulées : les élus reprochaient au chef de l'exécutif son mépris général affiché à leur égard et à leur activité législative mais également son absence de consultation lors du remaniement du troisième cabinet qui s'était traduit par une réduction du nombre d'élus en son sein. En tant que Fath, bon nombre de membres du Conseil législatif, par ailleurs, reprochaient à Yasser Arafat d'avoir confié le ministère de l'Intérieur à un militaire qui n'appartenait pas à leur mouvement. Des récriminations régionalistes s'ajoutaient à cet ensemble : les Gazaouis se considéraient sous-représentés quand les Hébronites, emmenés par un Jibrîl Rajûb évincé de la direction des Forces de sécurité préventive de Cisjordanie, avaient annoncé leur intention de refuser la confiance. Du point de vue des idées, enfin, la volonté de censure provenait de milieux aussi contradictoires que celui des défenseurs d'une intensification de l'intifada, qui en voulaient, par exemple, au général 'Abd al-Razzâq Yahyâ d'avoir dénoncé jusqu'aux jets de pierres, et de celui des impatients d'une certaine réforme, qui demandaient un Premier ministre et ne voulaient pas se contenter du « Plan de 100 jours du gouvernement palestinien » adopté le

23 juin par le comité ministériel palestinien pour la réforme<sup>36</sup>. Début septembre, le débat s'intensifiait avec la publication dans la presse palestinienne d'une lettre ouverte adressée à Yasser Arafat par Nabil 'Amr dans laquelle l'ancien ministre appelait, en des termes très vifs, à mettre un terme à la corruption, réclamait plus de démocratie et critiquait les positions prises dans les domaines de la diplomatie et de l'intifada<sup>37</sup>.

Devant la crainte d'une exigence de vote portant sur le cabinet en son entier et non sur les cinq nouveaux venus seulement comme le demandaient Yasser Arafat et le président du Conseil législatif, un vote qui, selon toute vraisemblance, serait négatif, le 11 septembre 2002 le cabinet présente sa démission, immédiatement acceptée par décret présidentiel<sup>38</sup>. L'affaire est alors vécue comme une victoire significative du législatif sur l'exécutif. Pour souligner l'aspect provisoire du cabinet à venir, Yasser Arafat fixe au 20 janvier 2003 la date de nouvelles élections présidentielles et législatives, le comité chargé de leur supervision étant formé le jour même par décret.

#### *Le quatrième cabinet (octobre 2002)*

Une fois encore, le délai normalement alloué par la loi pour former un nouveau gouvernement ne suffira pas à Yasser Arafat qui devra obtenir du Conseil législatif plusieurs prolongations successives. La formation de ce quatrième cabinet inaugure une participation publique, active et directe du CC Fath dans le processus de choix des ministres dorénavant de mise dans la formation des cabinets ultérieurs. Le 14 septembre 2002, la plus haute instance de Fath diffuse ainsi une liste noire de huit ministres qu'elle juge interdits de cabinet pour les accusations de corruption et/ou d'incompétence dont ils font l'objet (Yâsir 'Abd Rabbuh, Nabil Cha'th, 'Alî al-Qawâsmî, Intisâr al-Wazîr, 'Imâd

---

36. 100 Days Plan of the Palestinian Government Traduction anglaise sur le site officiel de l'Autorité palestinienne [http://www.pna.gov.ps/key\\_documents/100day.asp](http://www.pna.gov.ps/key_documents/100day.asp).

37. Nabil Amr, « Legitimacy demands leadership » reproduite sur <http://www.aminorg/eng/uncat/2002/sept/sept02.html>.

38. Décret présidentiel 13/2002 du 11 septembre 2002 (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/getlegb1a6.html?id=14142> et <http://www.p-p-o.com/DATA/data/2002/9/m11-9-2002-1.htm>).

al-Fâlûjî, Jamîl al-Tarîfî, ‘Abd al-’Azîz Châhîn et ‘Azzâm al-Ahmad). Le CC exige également que le nouveau ministre de l’Intérieur soit issu du mouvement. Mêlant les affaires de l’Autorité à celles de la gestion interne du mouvement, le CC affirme qu’il ne donnera son accord à la constitution du futur cabinet qu’en échange de la promesse de la part de Yasser Arafat de convoquer le sixième Congrès général de Fath appelé à élire un nouveau leadership. Des démarches sont, par ailleurs, entreprises pour la création d’un poste de Premier ministre. Le député de Balâta près de Naplouse, Husâm Khadr, propose d’y nommer le secrétaire général de Fath pour la Cisjordanie, Marwân al-Barghûthî, emprisonné en Israël.

Le 29 octobre 2002, Yasser Arafat présente son gouvernement au Conseil législatif qui lui accorde la confiance par cinquante-six voix pour, dix-huit contre et quatre abstentions<sup>39</sup>, le décret de constitution du cabinet étant immédiatement publié<sup>40</sup>.

Ce quatrième cabinet compte vingt-deux départements ministériels, auxquels il faut ajouter, oubliés par le journal officiel, les ministères dépourvus de ministre (Biens religieux, Jeunesse et Sports, Télécommunications, Affaires civiles). Le cabinet, outre son président Yasser Arafat, compte les vingt ministres nommés à la tête de ces départements ainsi que les secrétaires généraux de la Présidence et du Conseil des ministres. La Commission pour les Affaires des détenus, créée à l’occasion du remaniement du troisième cabinet, retrouve sa qualification de ministère avec le même titulaire, Hichâm ‘Abd al-Râziq, quand le « président de la Maison d’Orient » devient ministre, témoignant du retour du FLPP aux affaires avec la nomination de Samîr Ghawcha à ce poste.

Se pliant aux exigences du CC Fath, Yasser Arafat nomme cette fois l’un de ses membres, Hânî al-Hasan, au ministère de l’Intérieur; récemment chargé de réorganiser le mouvement en Cisjordanie après la dissolution de son Conseil supérieur acquis à une jeune génération turbulente, il s’était illustré dans un premier

---

39. Décision 562/2a/7 du 29 octobre 2002. Le texte de la décision ne mentionne ni le nombre de députés présents, ni le nombre d’abstentions, ni l’identité des votes et des votants.

40. Décret présidentiel 17/2002 du 29 octobre 2002 sur « la constitution du conseil des ministres » (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/getleg9e89.html?id=14149>).

temps par ses positions fort critiques du processus d'Oslo. A l'encontre des demandes du CC, en revanche, cinq des huit anciens ministres « interdits » conservent leur portefeuille. Écartés du cabinet, 'Alî Qawâsmî est promu le 21 octobre par décret présidentiel président du Comité des Lieux saints d'Hébron avec rang de ministre tandis que Jamîl al-Tarîfî bénéficie également d'un rang de ministre en qualité de conseiller du président pour les Affaires civiles. Seul 'Imâd al-Fâlûjî perd ainsi toute responsabilité ministérielle<sup>41</sup>.

Le 14 février 2003, après deux ans durant lesquels les pressions internationales se sont accentuées en vue de la création d'un poste de Premier ministre<sup>42</sup> s'ajoutant aux revendications locales, Yasser Arafat se décide, bien malgré lui, à rendre publique son acceptation de principe d'une telle nouveauté institutionnelle, sans toutefois demander la démission du cabinet en fonction. Le 4 mars, le CC Fath donne à son tour son accord pour un amendement de la Loi fondamentale tandis que le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), Hamas et le Jihad justifient leur opposition en considérant cette décision comme le fruit d'une pression américaine. Plusieurs noms circulent à l'époque sur l'éventuel occupant de cette fonction, comme ceux de Salâm Fayyâd, Ahmad Qray', Nabîl Cha'th, Yâsir 'Abd Rabbuh ou encore Sâ'ib 'Urayqât. Le milliardaire de Naplouse, Munîb al-Masrî, aurait eu la préférence de Yasser Arafat mais le CC Fath exige que le poste soit détenu par l'un des siens. La plus haute instance de Fath impose alors Mahmûd 'Abbâs à Yasser Arafat, ce choix étant confirmé par le CE OLP et le CC OLP le 8 mars. Un accord serait intervenu dès ce moment entre les deux hommes pour que Yasser Arafat conserve son titre de commandant en chef des forces de sécurité et garde la haute main sur les négociations de paix. Mahmûd 'Abbâs lui-même déclarera ne pouvoir accepter sa nomination que lorsque les prérogatives du Premier ministre

---

41. Son remplacement au cabinet par Mûsâ Za'bût, élu de Gaza et proche de Hamas, a été envisagé puis abandonné selon *Haaretz*, 27 octobre 2002.

42. Lire l'historique dressé par Uzi Benziman, « Corridors of power/the quartet strings Arafat along », *Haaretz*, 14 mars 2003.

seront précisées. En conclusion de cette première étape, Yasser Arafat demande officiellement le 10 mars 2003 au Conseil législatif de créer un poste de Premier ministre et reçoit son approbation par soixante-quatre voix pour, trois contre et quatre abstentions<sup>43</sup>.

Le débat s'engage alors sur les prérogatives du futur Premier ministre<sup>44</sup>. Mais de fortes tensions apparaissent immédiatement, le président considérant que les projets avancés donnent trop de pouvoir au Premier ministre ; il se montre particulièrement inquiet de ne plus pouvoir convoquer le Conseil et veut en présider les réunions. Le 17 mars, le Conseil législatif rejette les amendements proposés par Yasser Arafat par quarante-neuf voix contre et vingt-deux voix pour<sup>45</sup>. Ceux-ci visaient à lui accorder un droit de veto sur l'attribution des portefeuilles, le maintien du contrôle sur l'ensemble des services de sécurité, la participation à l'ensemble des réunions du cabinet avec communication préalable de leur ordre du jour et le pouvoir de nommer deux vice-Premiers ministres qui auraient eu pour tâche de lui faire rapport sur les affaires du gouvernement.

La Loi fondamentale amendée est votée le 18 mars par soixante-neuf voix pour, une (ou aucune) contre et une abstention<sup>46</sup>. Elle est publiée au journal officiel le 19 mars<sup>47</sup>. Le jour même, le cabinet présente sa démission à Yasser Arafat qui l'accepte immédiatement<sup>48</sup>.

### *Le cinquième cabinet (avril 2003) (Mahmûd 'Abbâs)*

Sans délai, Yasser Arafat signe le 19 mars 2003 le décret nommant Mahmûd 'Abbâs (Abû Mâzin) au poste de Premier

43. Décision 589/1T/7 du 10 mars 2003.

44. Lire le compte-rendu des séances sur <http://www.pal-plc.org/arabic/jalsa/jalsa.asp?id=28#>.

45. Le recueil officiel du Conseil ne mentionne pas cette décision.

46. Décision 593/1a/8 du 18 mars 2003 qui ne donne pas la répartition exacte des votes.

47. Voir note 7 *supra*.

48. Décret 4/2003 du 19 mars 2003 sur « l'acceptation de la démission des membres du conseil des ministres » (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/get-legb135.html?id=14151>). Le Journal officiel, par erreur, le date du 29 mars 2003.

ministre et le chargeant de constituer le gouvernement<sup>49</sup>. Cependant, comme ce fut le cas auparavant pour le président, le nouveau Premier ministre dut avoir recours à plusieurs prolongations successives du délai de formation du cabinet avant que le nouveau ministère ne reçoive la confiance du Conseil législatif le 29 avril.

La création de la fonction de Premier ministre puis la nomination de Mahmûd 'Abbâs à ce poste ont été vécues par Yasser Arafat comme le fruit de manœuvres visant à le déposer, d'autant plus que des rumeurs avaient fait état d'un document confidentiel américain adressé à Mahmûd 'Abbâs lui promettant de veiller à ce que le gouvernement israélien interdise à Yasser Arafat de rentrer à Ramallah s'il sortait des territoires palestiniens. Les États-Unis, par ailleurs, conditionnent tout à fait officiellement la publication du nouveau plan de paix international, la « feuille de route », à la formation du gouvernement de Mahmûd 'Abbâs<sup>50</sup>.

Le choix des ministres fit l'objet de multiples bras de fer entre le président et le Premier ministre nommé. Le principal enjeu concernait le contrôle des services de sécurité (avec la question de la place de Muhammad Dahlân) et de la négociation (avec celle de Sâ'ib 'Urayqât), le contrôle des Finances par Salâm Fayyâd ne faisant plus débat même si ses relations avec Yasser Arafat n'étaient pas toujours sereines<sup>51</sup>. Durant les trois premiers cabinets, Yasser Arafat s'était réservé l'entier contrôle des forces de sécurité du fait de ses qualités de commandant en chef, en tant que président de l'Autorité, et de ministre de

---

49. Décret présidentiel 6/2003 du 19 mars 2003 (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/getleg9083.html?id=14219>). Le Journal officiel, une fois encore, se trompe en datant le décret du 9 mars.

50. Élaborée en 2003 et parrainée par le « quartet » (États-Unis, Nations-Unies, Russie et Union européenne), la « feuille de route » prétend déboucher par étapes, à l'échéance de 2005, sur la coexistence entre deux États dans un contexte de paix israélo-arabe globale. Sur cette période, lire Graham Usher, « Enter Abbas », *Middle East International*, 18 avril 2003.

51. Lire sur le site web de Hamas l'intéressante analyse anonyme qui replace les luttes de cette époque dans l'histoire générale de Fath, « The PA and Fatah... the crisis and the solution », 21 août 2003 ([http://www.palestine-info.co.uk/am/publish/article\\_2100.shtml](http://www.palestine-info.co.uk/am/publish/article_2100.shtml)).

l'Intérieur. Sous pression, il avait accepté d'abandonner le portefeuille de l'Intérieur à 'Abd al-Razzâq Yahyâ puis à Hânî al-Hasan lors du remaniement du troisième cabinet et la formation du quatrième, tout en leur refusant tout contrôle réel sur l'une ou l'autre de ces forces. Le nouveau premier ministre voulait doter le portefeuille de l'Intérieur de véritables pouvoirs en matière de sécurité et le confier à Muhammad Dahlân, l'ancien chef des Forces de sécurité préventives de la Bande de Gaza, deux exigences que refusait absolument Yasser Arafat qui souhaitait le retour de Hânî al-Hasan à un poste inchangé.

Le 13 avril, Mahmûd 'Abbâs présente devant Yasser Arafat et le CC Fath la liste des membres de son futur gouvernement<sup>52</sup>, une liste contestée par Yasser Arafat, qui aurait voulu le maintien de la quasi-totalité des anciens ministres<sup>53</sup>. La moitié seulement de ses membres aurait alors reçu l'aval du président quand l'autre moitié aurait été refusée. Plusieurs de ses partisans avérés, comme Intisâr al-Wazîr (Umm Jihâd) ou Mâhir al-Masrî, en avaient été écartés quand Sâ'ib 'Urayqât et Yâsir 'Abd Rabbuh se voyaient rétrogradés à des postes de simples ministres d'État. Nasr Yûsuf, toujours en délicatesse avec le président, figurait en tant que vice-Premier ministre. En dépit des efforts d'un comité de conciliation créé le 17 avril par le CC Fath (Sakhr Habach, Al-Tayyib 'Abd al-Rahîm et Hakam al-Bal'âwî), la rupture entre Yasser Arafat et Mahmûd 'Abbâs intervient le 20 avril. La menace brandie par Mahmûd 'Abbâs de renoncer à former le cabinet entraîne l'intervention de l'Égypte qui lui fait renoncer à sa démission. Des bruits font néanmoins état de la persistance de cette démission, les noms de Nabîl Cha'th, selon les uns, d'Ahmad Qray' (qui annonce ne pas vouloir du poste) selon d'autres, ou encore de Salâm Fayyâd ou de Mûnîb al-Masrî étant avancés pour la succession.

Le CC Fath impose alors à Mahmûd 'Abbâs de conserver pour lui-même le portefeuille de l'Intérieur et de n'offrir à Muhammad Dahlân qu'un poste de ministre d'État en charge des Affaires de sécurité intérieure. Sâ'ib 'Urayqât, jusque là en

52. La composition de ce cabinet est encore en ligne (été 2004) sur le site de l'Autorité palestinienne (<http://www.pna.gov.ps/Arabic/details.asp?DocId=273>).

53. Charmaine Seitz, « Appointing Abu Mazen: a drama with two enactments », *MERIP Report*, 1er mai 2003 (<http://www.merip.org/mero/mero050103.html>).

charge des Affaires locales mais profondément engagé dans la négociation, est également imposé comme ministre en charge des Affaires de la négociation. Le 27 avril, la liste définitive des membres du cabinet peut enfin être annoncée. Le cabinet Mahmûd 'Abbâs reçoit la confiance du Conseil législatif le 29 avril 2003 avec cinquante-et-une voix pour, dix-huit contre et trois abstentions<sup>54</sup>.

Le nouveau cabinet, selon le journal officiel, compte vingt-deux ministres (auxquels il faut ajouter le secrétaire général du Conseil des ministres) et deux ministres d'État (l'un étant doté d'une fonction précise, Muhammad Dahlân, en tant que chargé des Affaires de sécurité, et un autre, 'Abd al-Fattâh Hamâyil, étant sans portefeuille) à la tête de vingt-et-un départements ministériels (le Premier ministre est également ministre de l'Intérieur). Mais le journal officiel, dans sa liste, ignore le ministère des Biens religieux et celui de la Jeunesse et des Sports, dépourvus de titulaire. Trois nouveaux départements sont créés : Affaires des négociations, Affaires du conseil des ministres et ministère d'État aux Affaires de sécurité. Le ministère de la Coopération internationale et du Plan est scindé en deux entités, le ministère des Affaires étrangères<sup>55</sup> et le ministère du Plan. Le ministère de la Culture et de l'Information est également scindé en deux départements distincts. Le ministère de l'Approvisionnement, visé par des accusations de malversations, disparaît de l'organigramme de même que l'éphémère direction ministérielle de la Maison d'Orient.

En dépit d'avances qui leur sont faites, Hamas, Jihad, FDLP et FPLP refusent toute participation, arguant que le mandat de l'Autorité avait expiré depuis bien longtemps et devait être renouvelé à travers des élections. Le FLPP, quant à lui, décide

---

54. Décision 599/3a/8 du 29 avril 2003. Le texte de la décision ne précise pas le nombre total de députés présents ni l'identité des votants.

55. Cette appellation n'a, curieusement, suscité aucune condamnation internationale ni même israélienne, bien qu'elle contredise ouvertement les accords intérimaires qui privent l'Autorité d'autonomie de toute compétence en matière diplomatique, du ressort exclusif de l'OLP, et cela même si Nabil Cha'th exerçait de facto dès 1994 une fonction comparable à celle d'un ministre des Affaires étrangères (d'où les frictions périodiques avec le ministre des Affaires étrangères en titre de l'État de Palestine, Fârûq al-Qaddûmî, par ailleurs chef du département politique de l'OLP.

une nouvelle fois de se retirer de l'exécutif, considérant que le cabinet Mahmûd 'Abbâs n'était que la simple traduction des pressions américaines.

Douze ministres de l'ancien cabinet retrouvent ainsi un portefeuille. Outre le Premier ministre, sur les douze autres ministres qui n'avaient pas appartenu au quatrième ministère, huit étaient véritablement nouveaux. Trois d'entre eux étaient considérés comme de vrais professionnels, Kamâl al-Charâfi à la Santé, 'Abd al-Karîm Abû Salâh à la Justice, et 'Azzâm al-Chawâ à l'Énergie, de même que Ziyâd Abû 'Amr à la Culture. Malgré ses positions publiques extrêmement critiques vis-à-vis de Yasser Arafat, Nabîl 'Amr retrouve un poste. Le cabinet se répartit ainsi entre les partisans affichés de Yasser Arafat (dont Sâ'ib 'Urayqât, Yâsir 'Abd Rabbuh, Ahmad 'Abd al-Rahmân) et ceux de Mahmûd 'Abbâs (Muhammad Dahlân, Nabîl 'Amr qui rejoint ce groupe durant l'été, ou encore Hasan 'Asfûr). Mais certains passent d'un camp à l'autre et les équilibres, globalement en faveur de Yasser Arafat, sont instables.

Six membres du cabinet précédent ont été écartés par Mahmûd 'Abbâs. Un septième, Samîr Ghawcha, au nom du FLPP qu'il dirige, a refusé d'entrer dans le gouvernement. Le jour même de la publication du décret sur la constitution du gouvernement, Yasser Arafat promulguait des décrets nommant conseillers à la présidence avec rang de ministres les six exclus (Ahmad 'Abd al-Rahmân, 'Abd al-'Azîz Châhîn, Ahmad al-Chîbî, 'Abd al-Rahmân Hamad, Hânî al-Hasan, et Zuhayr al-Sûrânî). Il élevait également au rang de ministre, le même jour, Muhammad Abû Charî'a, président du General Personnel Council (le corps chargé de la gestion administrative de l'ensemble des fonctionnaires), et le lendemain, le directeur général de la Présidence, Ramzî Khûrî. Du fait de la réorganisation des pouvoirs entre la Présidence et le Conseil des ministres, Yasser Arafat n'est plus membre du Conseil, pas plus que Al-Tayyib 'Abd al-Rahîm, qui demeure cependant secrétaire général de la présidence.

Les cent jours du gouvernement Mahmûd 'Abbâs sont ponctués de crises à répétitions dont l'enjeu demeure la répartition des rôles entre le président et le Premier ministre dans le contrôle des

services de sécurité et la place de Muhammad Dahlân. Le 8 juillet, les tensions entre le président et le Premier ministre sont telles (le premier accuse le second de trahison) que Mahmûd 'Abbâs démissionne du CC Fath et menace de renoncer à son poste de Premier ministre. Un nouveau comité de conciliation est mis en place par le CC Fath, constitué d'Ahmad Qray', de Sâ'ib 'Urayqât et de Nabil 'Amr, tandis que le chef des Renseignements égyptien reprend sa médiation. La réconciliation a lieu le 14 juillet même si Mahmûd 'Abbâs refuse de revenir sur sa démission du CC Fath. Un Haut Comité des négociations, présidé par Yasser Arafat et incluant le Premier ministre ainsi que Salâm Fayyâd, est formé, chargé de suivre les dossiers politiques de la négociation. Les dossiers sécuritaires de cette négociation seront, quant à eux, suivis par un Haut Comité de sécurité présidé par Yasser Arafat et incluant le Premier ministre, Muhammad Dahlân, en tant que ministre d'État en charge des Affaires de sécurité, et certains chefs des diverses forces de sécurité. Un troisième comité serait chargé de résoudre les contradictions apparues dans les lectures faites de la Loi fondamentale concernant les pouvoirs des uns et des autres (formé d'Ahmad Qray', de Sâ'ib 'Urayqât, d'Akram Haniyya, rédacteur en chef d'*al-Ayyâm*, et de Ghassân al-Chak'a, membre du CE OLP et maire de Naplouse).

Les dissensions sur les dossiers, négociation, sécurité et réformes, et sur les hommes ne disparaissent pas pour autant. Dans le domaine de la négociation, Mahmûd 'Abbâs avait accepté, sur insistance de Yasser Arafat, de nommer lors de la formation de son cabinet un proche de ce dernier, Sâ'ib 'Urayqât, au portefeuille des Affaires de la négociation (en charge des contacts avec Israël et les États-Unis). En août, le Premier ministre le démet de ses fonctions. Yasser Arafat le nomme alors aux mêmes responsabilités mais cette fois pour le compte de l'OLP. Début septembre, Mahmûd 'Abbâs accepte de lui rendre le même dossier au titre du cabinet.

Dans le domaine de la sécurité, la question de la nomination d'un ministre de l'Intérieur, dont le portefeuille est détenu par le premier ministre, réapparaît en août. Le 23, Yasser Arafat, avec l'appui du CC Fath, se propose de nommer à ce poste Nasr Yûsuf. Une telle décision, cependant, requiert juridiquement

l'accord du premier ministre (qui déclare ne pouvoir l'accepter que si le ministre recevait les pleins pouvoirs sur l'ensemble des services) et du Conseil législatif. La crise s'annonce d'autant plus profonde que, le lendemain, Yasser Arafat empêche Mahmûd 'Abbâs de prendre le contrôle du General Personnel Council en charge de la gestion de l'ensemble des fonctionnaires civils (via l'éviction de son président Muhammad Abû Charî'a au profit de Sakhr Bsisû). Il nomme également Jibrîl Rajûb conseiller de la Présidence pour les Affaires de sécurité nationale et le charge de surveiller les appareils de sécurité mais également de servir, pour ces questions, d'officier de liaison avec le Quartet et Israël. Il vise ainsi à mettre Muhammad Dahlân totalement sur la touche. Le désaccord entre le président et le Premier ministre se focalise également autour de la question du Conseil de sécurité nationale. Mahmûd 'Abbâs accepte l'idée de la création de cette instance qui serait chargée de déterminer la stratégie sécuritaire de l'Autorité d'autonomie et dont les décisions s'imposeraient au cabinet. Le désaccord, en revanche, subsiste sur la composition de ce Conseil. Tandis que le Premier ministre exige un Conseil de trois membres (le président, lui-même et le ministre d'État chargé de la sécurité, Muhammad Dahlân), le président exige un corps de sept membres (dont certains de ses proches partisans comme Hâni al-Hasan ou Jibrîl Rajûb).

Sur le terrain, les branches militaires des diverses organisations acceptent fin juin une trêve (*hudnâjî*) unilatérale. Le Premier ministre s'en attribue la paternité même si le rôle principal, côté Fath, semble avoir été joué par Marwân al-Barghûthî depuis sa prison. Sur la scène diplomatique, Mahmûd 'Abbâs apparaît comme le jouet des États-Unis. Début mai, recevant à Jéricho le secrétaire d'État, il accepte en l'état la « Feuille de route » quand Israël émet de nombreuses réserves. Début juin, lors d'un sommet tenu à Aqaba (Jordanie) pour le lancement officiel du nouveau plan de paix international en présence de George W. Bush et du Premier ministre israélien, il s'engage à mettre fin à l'intifada armée. Ses « oublis » du droit au retour, point sensible de la négociation, de la question des prisonniers, dont la libération est une revendication ancienne et populaire, et de l'emprisonnement de Yasser Arafat dans son quartier général de Ramallah suscitent

une désapprobation générale et des manifestations populaires au cours desquelles sa démission est demandée. Multipliant les assassinats ciblés (dont celle d'Ismâ'il Abû Chanab, l'artisan de la *hudna* au nom de Hamas) et les arrestations, Israël rend la tâche de Mahmûd 'Abbâs encore plus délicate.

Début septembre, alors que Mahmûd 'Abbâs est censé dresser un bilan de son action devant le Conseil législatif à l'occasion des cent jours de son gouvernement, des élus suggèrent de procéder à un vote de confiance. A sa sortie du Parlement, de jeunes manifestants le qualifient de traître, précipitant alors chez lui l'idée d'une démission. Celle-ci est annoncée le 6 septembre, entraînant la chute du cabinet<sup>56</sup>.

*Le sixième cabinet (octobre 2003) (Ahmad Qray' I, cabinet d'urgence)*

Le lendemain même de la démission de Mahmûd 'Abbâs, le CC Fath, conformément au vœu de Yasser Arafat, recommande à l'unanimité la nomination d'Ahmad Qray' (Abû 'Alâ') au poste de Premier ministre. Mais celui-ci conditionne son acquiescement à l'obtention d'assurances américaines et israéliennes sur un arrêt des assassinats ciblés et le gel de la colonisation, assurances qui ne viendront jamais. La constitution de ce sixième ministère prendra un mois. À trois reprises au moins, le cabinet sera annoncé comme constitué mais sera à chaque fois ajourné. Plusieurs projets, radicalement différents entre eux, sont ainsi successivement envisagés.

Dans un premier temps, le 10 septembre 2003, Ahmad Qray' envisage la constitution d'un gouvernement d'urgence composé de sept ministres seulement. Le premier ministre y aurait été assisté de deux vice-Premiers ministres, Salâm Fayyâd et Nasr Yûsuf, en charge de l'ensemble des questions liées aux Finances pour le premier et à la Sécurité pour le second. Mais une violente altercation éclate entre Yasser Arafat et Nasr Yûsuf à propos de la marge de manœuvre laissée à ce dernier. Le CC Fath désavoue la représentation des personnalités du mouvement à seulement trois membres. Le contexte général, par ailleurs, se détériore. Tandis

---

56. Démission acceptée par le décret présidentiel 17/2003 (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/getleg.asp?id=14497>).

qu'Israël, en représailles d'un attentat du *Jihad* à Haïfa, lance un raid sur une ancienne base d'entraînement palestinien en Syrie, des menaces israéliennes d'expulsion hors de Palestine de Yasser Arafat, victime d'un malaise, sont rendues publiques.

Le 11 septembre, Yasser Arafat, le CE OLP et le CC Fath, d'un commun accord et dans un but affiché d'unité nationale, chargent Ahmad Qray' d'entamer des consultations pour la formation d'un cabinet « normal » de vingt-quatre ministres. Le 18 septembre, dans le but d'accélérer officiellement le processus de constitution du nouveau cabinet et de régler d'éventuels conflits, le CC Fath se voit attribuer la responsabilité de désigner quinze ministres. Les autres membres du cabinet seraient appelés à être définis par Fida, le PPP et le FLPP. Hamas et Jihad déclinent une nouvelle fois l'offre de participation mais Hamas donne le feu vert pour une participation en tant qu'indépendant de Mûsâ Za'bût.

Le 30 septembre, cependant, faute d'accord sur les noms des ministres, Ahmad Qray' se voit à nouveau chargé de la formation d'un gouvernement restreint, cette fois doté d'une douzaine de postes. L'opération débouche le 5 octobre avec la proclamation par Yasser Arafat de l'état d'urgence et « la constitution d'un cabinet d'urgence »<sup>57</sup>.

Ce sixième cabinet est constitué de neuf membres ; quatre d'entre eux seulement se voient affecter des portefeuilles par le décret : Ahmad Qray', Premier ministre, Nasr Yûsuf, à l'Intérieur, Salâm Fayyâd aux Finances et Nabîl Cha'th aux Affaires étrangères. Les cinq autres n'ont pas d'affectation précise. Les départements ministériels traditionnels seront en fait répartis entre eux, seul Sâ'ib 'Urayqât étant, semble-t-il, demeuré sans attribution définie. Le 7 octobre, cependant, lors de la cérémonie de prestation de serment, Nasr Yûsuf refuse de se présenter, son différend persistant avec le président sur la question du partage des pouvoirs, une question sur laquelle États-Unis et Israël interviennent en exigeant une unification des services sous la houlette du ministre et non du président et leur engagement dans la lutte contre « le terrorisme ». Le 8 octobre, Hasan Ibrâhîm Abû

---

57. Décret présidentiel 18/2003 du 5 octobre 2003 « sur l'état d'urgence et la constitution d'un cabinet d'urgence » (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/ftleg1987.html?id=14498>).

Libda est nommé chef de cabinet du Premier ministre avec rang de ministre.

Le 9 octobre, dans une atmosphère de fin de règne alimentée par les rumeurs sur l'état de santé de Yasser Arafat, le Conseil législatif ajourne son vote de confiance sur le cabinet tandis que s'ouvre un débat juridique: si la Loi fondamentale prend bien en compte l'état d'urgence (lire *supra*), elle ne dit rien d'un gouvernement d'urgence. Cet ajournement, selon certains, aurait été suggéré par Yasser Arafat lui-même qui aurait considéré que le nombre d'opposants à un tel gouvernement d'urgence (les partisans de Mahmûd 'Abbâs mais aussi tous les prétendants éconduits à un gouvernement élargi et, semble-t-il, le CC Fath) risquait de déboucher sur un vote de défiance. Ahmad Qray' demande alors à être relevé de ses fonctions.

Le 12 octobre, un accord est trouvé entre Yasser Arafat et Ahmad Qray' avec l'acquiescement du CC Fath : le gouvernement, composé de ses huit membres qui avaient prêté serment, servirait pour une période d'un mois seulement comme gouvernement par intérim sur la seule base du décret présidentiel. Le nom de Hânî al-Hasan est alors avancé pour le portefeuille de l'Intérieur par intérim mais, le 13 octobre, Yasser Arafat nomme Hakam al-Bal'âwî à ce poste.

### *Le septième cabinet (novembre 2003) (Ahmad Qray'II)*

Tandis que le mandat du cabinet d'urgence expirait le 3 novembre 2003 au soir, Yasser Arafat, le 30 octobre, reconduit Ahmad Qray' au poste de Premier ministre par décret et le charge de constituer un nouveau gouvernement<sup>58</sup>. A la demande du président, le cabinet d'urgence, cependant, sera obligé d'expédier les affaires courantes jusqu'au 12 novembre. Le projet de nommer quatre vice-Premiers ministres (Salâm Fayyâd pour les Finances, Sâ'ib 'Urayqât pour les Négociations, Nasr Yûsuf pour les Affaires de sécurité et Nabîl Cha'th pour les Affaires étrangères) est envisagé puis abandonné. Le futur ministre de l'Intérieur fait principalement l'objet du débat. Yasser Arafat maintenant son interdit sur la personne de Nasr Yûsuf, l'accord se

---

58. Décret présidentiel 20/2003 du 30 octobre 2003 (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/getleg29c4.html?id=14499>).

fait à nouveau sur Hakam al-Bal'âwî. Le 12, le Conseil législatif accorde sa confiance par un vote de quarante-huit voix pour, treize contre et cinq abstentions<sup>59</sup> à ce deuxième cabinet Ahmad Qray' dont la constitution est immédiatement publiée au journal officiel<sup>60</sup>.

Ce septième cabinet compte vingt-six ministres, dont le Premier d'entre eux et le secrétaire général du Conseil des ministres qui, cette fois, est mentionné dans la liste de nomination publiée au journal officiel. Vingt-quatre départements ministériels y figurent (le Premier ministre détient également les portefeuilles de l'Information et des Biens religieux). Tandis que l'ancien ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce est rebaptisé ministère de l'Économie nationale, deux départements sont créés. Entièrement nouveau, le ministère des Affaires des femmes est confié à l'ancienne responsable des associations féminines de Fida, Zâhira Kamâl. Le ministère des Affaires civiles, quant à lui, n'est que la résurrection d'un ministère transformé par le passé en Autorité permettant à l'inamovible ministre Jamîl al-Tarîfî de retrouver son droit à siéger au cabinet. Deux membres du cabinet sont, par ailleurs, ministres d'État sans affectation précise. Le ministère de l'Énergie est supprimé mais Yasser Arafat, le 26 décembre 2003, nomme son ancien titulaire, 'Azzâm al-Chawâ, président d'une Autorité de l'Énergie doté d'un rang de ministre.

Ce septième ministère sera le dernier à fonctionner du vivant de Yasser Arafat, qui décède le 11 novembre 2004. Le cabinet, pour différentes raisons, connaîtra la démission de plusieurs de ses membres. Dès janvier 2004, Salâm Fayyâd menace de s'en retirer si Yasser Arafat et ses collègues se refusent à soutenir son projet de budget et ses demandes de réformes, sans néanmoins donner suite. En mars, Rûhî Fattûh, pour des raisons constitutionnelles, démissionne du ministère de l'Agriculture afin d'accéder à la présidence du Conseil législatif<sup>61</sup>. Le 7 août 2004,

---

59. Décision 631/8a/8 du 12 novembre 2003.

60. Décret présidentiel 21/2003 du 12 novembre 2003 (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/getleg25d4.html?id=14500>). 61. Démission acceptée par la décision du Conseil des ministres 23/2004 du 10 mars 2004 (absente de l'édition en ligne du Journal officiel).

61. Décret présidentiel 21/2003 du 12 novembre 2003 (<http://lawcenter.birzeit.edu/arabic/pg/getleg25d4.html?id=14500>).

enfin, Nabîl Qissîs, pressenti depuis plusieurs mois pour la présidence de l'université de Birzeit, préférant cette charge à celle de ministre, annonce son départ. Le même jour, Nâhid al-Rayyis démissionne du ministère de la Justice dénonçant la réorganisation de certains de ses services à coup de décrets présidentiels.

Ce septième cabinet est confronté à l'affaiblissement généralisé des institutions de l'autonomie qui se révèlent incapables de contrer la contestation grandissante de son autorité par des groupes paramilitaires issus pour la plupart de la mouvance Fath. Un chaos indéniable s'installe dans certaines régions, Bande de Gaza et nord de la Cisjordanie tout particulièrement, et l'on assiste à des assassinats ou tentatives d'assassinats de responsables politiques ou militaires palestiniens, à des enlèvements d'étrangers et de Palestiniens, à l'incendie de bureaux de l'Autorité, etc. L'Autorité palestinienne est, par ailleurs, *de facto* écartée de la scène diplomatique. Refusant toute représentativité à Yasser Arafat, assiégé dans son quartier général de Ramallah, le Premier ministre israélien Ariel Sharon soumet tous les projets de rencontres avec son homologue palestinien à des conditions qu'il ne juge jamais remplies. Au printemps 2004, il annonce un retrait unilatéral de la Bande de Gaza (et de quelques colonies du nord de la Cisjordanie) pour l'horizon 2005, décision conçue pour éviter la création d'un État palestinien comme le reconnaît plus tard l'un des plus proches conseillers du premier ministre israélien, Dov Weisglass<sup>62</sup>.

Dans ce contexte de déliquescence interne se succèdent les démissions du Premier ministre, effectives ou non, refusées ou ignorées du président, qui traduisent les insatisfactions tour à tour du président, du Conseil législatif et d'Ahmad Qray' lui-même. L'autorité de Yasser Arafat fait elle-même l'objet d'interrogations. Début février 2004, le Premier ministre brandit sa première menace de démission si les réformes dans le domaine financier ne sont pas adoptées par le président, une menace demeurée sans suite. Le 17 juillet, dans le cadre de polémiques apparues entre services de sécurité suite à diverses nominations décidées par Yasser Arafat dont celle de son parent Mûsâ

---

62. *Haaretz*, 8 octobre 2004.

‘Arafât à la tête des Forces de sécurité publique dans la Bande de Gaza, tandis qu’une série d’enlèvements se produit, Ahmad Qray’ démissionne et s’enferme dans son domicile d’Abû Dîs plusieurs jours de suite. Sa démission demeurant sans réponse de la part du président, le Conseil législatif, par quarante-trois voix pour, quatre contre et quatre abstentions, appelle Yasser Arafat, le 20 juillet, à accepter la démission du Premier ministre qu’il juge responsable du chaos. Le 27 du même mois, Ahmad Qray’ reprend sa démission sans que les termes de l’accord passé avec Yasser Arafat apparaissent clairement : il serait question de l’éviction de Hakam al-Bal’âwî dont les compétences en matière de sécurité seraient transférées au Premier ministre lui-même quand le nouveau ministre de l’Intérieur n’aurait de juridiction que civile. Le Conseil législatif, pour sa part, refuse de lâcher prise. Le 10 août 2004, un rapport adopté par la majorité de ses membres fait porter la responsabilité du chaos à la fois à Yasser Arafat et à Ahmad Qray’ ; le 18, le président reconnaît avoir fait des erreurs et promet de les corriger. Devant l’absence d’avancées réelles, début septembre le Conseil législatif suspend tous ses travaux durant un mois pour protester à la fois contre le fait que le président se soit refusé à promulguer douze lois adoptées par la Chambre et exigeant de réelles réformes dans les domaines des finances et de la sécurité. Le 7 septembre, une violente altercation oppose le président et son Premier ministre, Yasser Arafat reprochant à Ahmad Qray’ d’avoir décidé unilatéralement le boycott d’une réunion des donateurs prévue à New-York. La nouvelle de la démission du Premier ministre commence à circuler ; elle est ensuite démentie. Le 19 octobre, le ministre du Gouvernement local, Jamâl al-Chubakî, s’en prend à Yasser Arafat lui-même l’accusant publiquement de faire obstacle aux réformes. Le 20 octobre 2004, le Conseil législatif donne à Ahmad Qray’ quinze jours pour dresser le bilan de son action. Dès le lendemain, vingt-quatre élus demandent la tenue d’une session spéciale et envisagent le dépôt d’une motion de défiance. Les problèmes de santé de Yasser Arafat mettent alors un terme au débat.

## L'exécutif palestinien de l'autonomie (1994-2004)

### 2. La sociologie des cabinets

JEAN-FRANÇOIS LEGRAIN

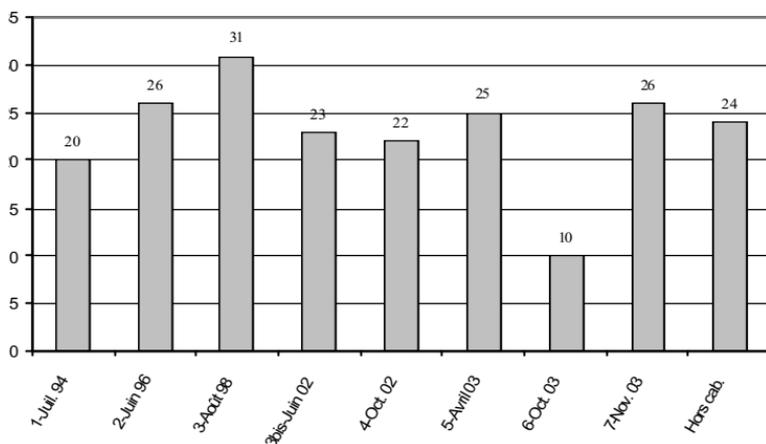
#### *Les effectifs ministériels*

Le nombre de personnalités ayant bénéficié d'une nomination ministérielle publiée au journal officiel durant les dix années de l'autonomie sous la présidence de Yasser Arafat reste relativement réduit, puisque soixante-seize individus seulement, pour un ensemble de deux-cent-sept nominations, ont été affectés à l'un ou l'autre des huit cabinets (dont le troisième remanié) qui se sont succédés, constitués en moyenne de vingt-trois membres, ou ont été investis d'un grade de ministre sans pouvoir participer aux réunions du Conseil. Chaque personne a ainsi, en moyenne, bénéficié de 2,75 nominations mais les écarts sont grands entre ceux qui n'ont eu droit qu'à une nomination (vingt-huit personnes concernées soit 37 % de l'ensemble) ou deux (dix-sept personnes, 22 %) et les « poids lourds » comme Nabîl Cha'th ou Sâ'ib 'Urayqât, titulaires à huit reprises de postes ministériels, Intisâr al-Wazîr (Umm Jihâd) et 'Abd al-Rahmân Hamad, sept fois ministres, ou encore Jamîl al-Tarîfi, Yâsir 'Abd Rabbuh, Mâhir al-Masrî et 'Azzâm al-Ahmad, six fois ministres. Pour chacun des critères sociologiques passés en revue ci-après, aucune véritable distorsion ne s'observe entre les deux ensembles que constituent, d'une part, les individus qui, une ou plusieurs fois, ont été ministres et, d'autre part, les nominations<sup>1</sup>.

---

1. Dans ce second ensemble, un même individu ayant fait l'objet d'une nomination à deux portefeuilles ou plus dans un même cabinet comptera cependant seulement pour un dans les statistiques concernant ce cabinet. Il s'agit, en effet, d'une comptabilisation des nominations et non des postes occupés.

Les effectifs ministériels



Aucun des ministères, à l'exception du cabinet d'urgence d'octobre 2003, n'a répondu, en terme de nombre de membres, aux exigences de la loi. Le cabinet de 1994 aurait dû compter vingt-quatre ministres au terme de l'Accord du Caire; il n'en comportera que vingt, officiellement afin de laisser la porte ouverte à une entrée dans l'exécutif de représentants de l'opposition. A l'inverse, à partir de 1996, les cabinets dépasseront le nombre fixé, vingt-quatre selon l'Accord du Caire de 1994, dix-neuf selon la Loi fondamentale promulguée en mai 2002 puis à nouveau vingt-quatre selon sa version amendée de mars 2003.

### *Les femmes*

Les femmes constituent un effectif sous-représenté à l'extrême puisque trois seulement d'entre elles (3,9 % des soixante-seize ministres) ont bénéficié de 4,3 % des nominations. Mais Intisâr Al-Wazîr (Umm Jihâd), à elle seule, a occupé à sept reprises le portefeuille des Affaires sociales, quand la très médiatique Hanân 'Achrâwî et Zâhira Kamâl n'ont chacune été qu'une seule fois ministre. A l'exception du cabinet d'urgence de l'automne 2003 dans lequel nul n'avait jugé indispensable la présence d'une femme, tous les autres cabinets en ont toujours compté une, voire deux (deuxième et septième cabinets). Soulignons que

seule Zâhira Kamâl a occupé un portefeuille « de genre », quand les deux autres ont été chargées de fonctions « généralistes » (les Affaires sociales et l'Enseignement supérieur). La sous-représentation des femmes dans les élites politiques palestiniennes n'est pas nouvelle<sup>2</sup>. Lors des élections au Conseil législatif de janvier 1996, elles ne constituaient que 4 % des six-cent-soixante-douze candidats ; avec cinq élues, elles comptent pour 5,7 % des membres du Conseil<sup>3</sup>. En quarante ans, aucune femme, par ailleurs, n'a jamais été élue au CE OLP.

### *Les chrétiens*

Cinq ministres, qui appartiennent à l'une ou l'autre confession chrétienne, ont bénéficié de 8 % des nominations. Rapporté à la présence chrétienne au sein de l'ensemble de la population (1,5 % lors du recensement de 1997), ce chiffre manifeste le maintien au sein du pouvoir d'une présence chrétienne relativement forte. Témoin d'une longue tradition d'engagement politique de membres de cette communauté, cette présence est également le fruit d'une volonté politique affichée de la part de Yasser Arafat sinon, sans doute, de la classe politique. Chaque cabinet, mis à part le cabinet d'urgence de l'automne 2003 qui les a ignorés et le premier qui n'en comptait qu'un seul, a comporté deux chrétiens. Sur l'ensemble de la durée, le ministère du Tourisme et de l'Archéologie, longtemps basé à Bethléem, ville dont son premier détenteur, Ilyâs Frayj, était maire, fait figure de place quasi réservée : seul le cabinet d'urgence l'a confié, parmi d'autres portefeuilles délégués, à un ministre musulman.

---

2. Pour tous les éléments de comparaison avec la situation en 1988 et avant, lire Jean-François Legrain, « Le leadership palestinien de l'intérieur ('Document Husayni', été 1988) » dans : *Études politiques du monde arabe. Approches globales et approches spécifiques*, CEDEJ, Le Caire, 1991, pp. 195-240 (<http://www.mom.fr/Presentation/Equipes/Gremmo/equipegremmo/chercheurs/legrain/husayni1.htm>)

3. Pour tous les éléments de comparaison concernant cette élection, lire Jean-François Legrain, *Les Palestines du quotidien. Les élections de l'autonomie, janvier 1996*, CERMOC, Beyrouth, 1999 (extraits dans <http://www.mom.fr/Presentation/Equipes/Gremmo/equipegremmo/chercheurs/legrain/palestine00.htm>).

L'importance de la part des pèlerins parmi les touristes venant en « terre sainte » peut, sans doute, expliquer ce choix. Les chrétiens n'ont, cependant, pas été enfermés dans cette fonction même si Nabîl Qissîs, d'abord détenteur du portefeuille de Bethléem 2000, et Mitrî Abû 'Ayta sont passés par ce ministère du Tourisme: le premier a occupé depuis 2003, et à deux reprises, l'important portefeuille du Plan, quand le second a géré, également à deux reprises, les Transports. Hanân 'Achrâwî, quant à elle, a été la première ministre de l'Enseignement supérieur. Proche parmi les proches de Yasser Arafat, Ramzî Khûrî est promu au grade de ministre en avril 2003 en tant que directeur général de la présidence, mais cette nomination tardive ne doit pas masquer sa présence continuelle à la tête du bureau de Yasser Arafat depuis l'installation de celui-ci en Palestine (il dirigeait auparavant son bureau du Caire)<sup>4</sup>. La participation des chrétiens aux élites politiques palestiniennes a toujours été importante et ce dès la fondation des premières associations nationalistes. Elle s'est poursuivie tout au long du vingtième siècle même si les guerres et l'occupation ont entraîné une forte baisse de la part des chrétiens dans la population générale. Le CE OLP, depuis 1969, ainsi a toujours eu l'un des siens issu de l'une ou l'autre communauté (Kamâl Nâsir jusqu'à son assassinat en 1973, Mgr Ilyâ Khûrî de 1974 à 1996, et Émile Jarjû'î depuis 1996). En 1996, pour épargner à cette communauté la disparition de la représentation nationale par le simple poids de la démographie, la loi électorale, inspirée en la matière de l'exemple jordanien, a adopté un système de quotas lui réservant six des quatre-vingts sièges (6,8 %) du Conseil législatif (en l'absence de collège confessionnel séparé).

### *L'intérieur et l'extérieur, réfugiés et autochtones*

Avec la mise en œuvre de l'autonomie, un certain nombre de Palestiniens de l'extérieur ont pu bénéficier de la part d'Israël

---

4. Autre chrétien membre de l'entourage le plus rapproché de Yasser Arafat et parmi les plus influents, Nabîl Rudayna occupe la fonction de porte-parole personnel et de conseiller. Il n'a, curieusement, jamais fait l'objet d'une quelconque nomination publiée au journal officiel.

d'un droit au retour personnalisé. Revenus (ou simplement venus) en Palestine, ils ont été qualifiés de « rapatriés » (*'a'idûn, returnees*). Au regard du droit international<sup>5</sup>, cependant, selon la date de leur interdiction d'entrée et de séjour en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, ces *returnees* relèvent de deux catégories différentes de population (parfois des deux à la fois). Ceux qui ont été chassés de ce qui allait devenir Israël en 1948 sont des « réfugiés » (*lâji'ûn, refugees*), enregistrés pour la majorité d'entre eux sur les listes de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East), l'agence onusienne chargée des réfugiés de Palestine. Les « déplacés » (*nâzihûn, displaced*), quant à eux, regroupent trois catégories différentes de résidents de Cisjordanie et de la Bande de Gaza : a- ceux qui étaient à l'étranger le 4 juin 1967 et ont été interdits de retour par Israël depuis lors ; b- ceux qui ont été forcés à émigrer durant les hostilités, eux aussi interdits de retour ; c- ceux qui, soit ont été bannis par Israël depuis 1967, soit ont perdu depuis cette même date leur droit de résidence suite aux diverses mesures prises par Israël sur les conditions de séjour des Palestiniens à l'étranger. Des « réfugiés », habitant la Cisjordanie et la Bande de Gaza après 1948, ont ainsi très bien pu se retrouver « déplacés » après 1967<sup>6</sup>. De façon générale, les anciens bannis (*mub'adûn, deported*), qui appartenaient à la catégorie des « déplacés », n'ont pas été assimilés par la population aux « *returnees* ». Les Palestiniens originaires de Cisjordanie et de Gaza, enfin, sont habituellement désignés comme des *muwâtînûn*, un terme qui désigne habituellement les « citoyens », ceux qui sont liés à la patrie (*watan*), que l'on peut traduire par « autochtones ».

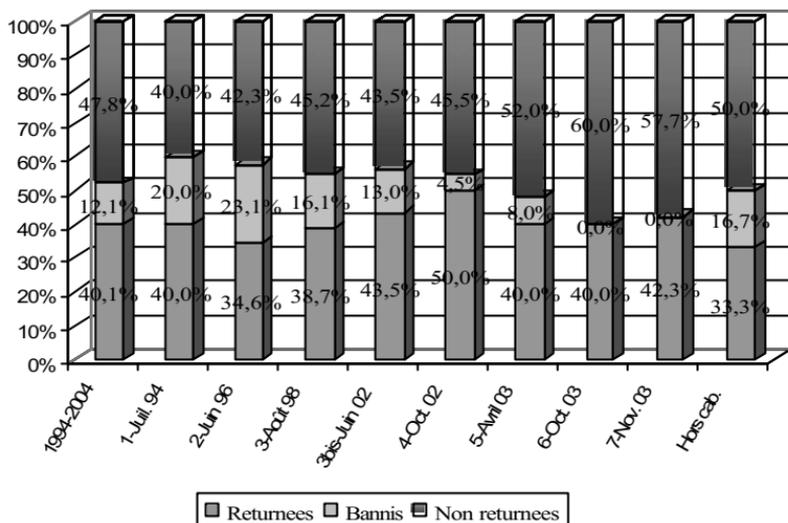
---

5. Sur les statuts divers des Palestiniens, lire Blandine Destremau, « Le statut juridique des Palestiniens vivant au Proche-Orient », *Revue d'études palestiniennes*, n°48, été 1993, pp. 35-62.

6. Selon les accords d'Oslo, le sort des « réfugiés » était appelé à être négocié dans le cadre du statut permanent quand celui des « déplacés » relevait de l'intérimaire. Les huit sessions de pourparlers sur cette dernière question d'un comité quadripartite (Palestine, Israël, Jordanie et Égypte) tenues entre 1995 et 1997 et une éphémère réunion convoquée en février 2000 ont buté sur des questions de définition et n'ont donné aucun résultat.

Avec vingt-neuf des soixante-seize ministres, les *returnees* ont bénéficié de 40,% de l'ensemble des nominations, part importante conjuguée avec celle détenue par les bannis qui ont également bénéficié d'un droit personnel au retour lors de la mise en œuvre de l'autonomie : onze d'entre eux ont ainsi obtenu 12,1 % des nominations ministérielles, une part démesurée rapportée au nombre total de Palestiniens exilés par Israël en trente ans<sup>7</sup>. Avec trente-six ministres, les non-*returnees* ont bénéficié des 47,8 % des nominations restantes.

#### L'intérieur et l'extérieur



Cette répartition des postes entre Palestiniens de l'intérieur et Palestiniens de l'extérieur observée sur les dix années de l'autonomie est caractérisée par un processus de montée en puissance des non-*returnees*. Ce phénomène, cependant, ne procède pas d'une dérive de la part détenue par les *returnees* (celle-ci ne s'est véritablement écartée de sa moyenne qu'à deux reprises, entre le seuil le plus bas manifesté par le deuxième cabinet en 1996 et le seuil le plus haut avec le quatrième cabinet

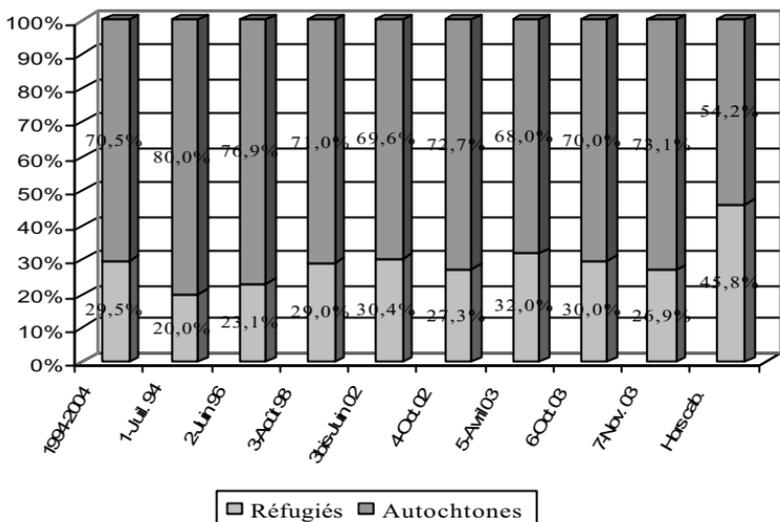
7. De 1967 à 1994, j'ai identifié mille sept-cent-vingt-neuf Palestiniens ayant fait l'objet d'un ordre de bannissement (desquels il faut soustraire les quelque quatre-cents islamistes bannis à Marj al-Zuhûr en décembre 1992. La quasi-totalité avait pu revenir au terme de leur peine, comme bien évidemment les personnes décédées).

d'octobre 2002) mais d'une chute de celle des bannis (dotés d'une place importante dans les deux premiers cabinets, ils voient ensuite leur nombre réduit avant de disparaître des deux gouvernements Ahmad Qray').

Cette importance du rôle joué par les *returnees* renvoie bien évidemment à une domination réelle (mais qui demandera encore à être caractérisée) de l'extérieur sur l'intérieur. Elle ne signifie aucunement, en revanche, une marginalisation des personnalités liées aux territoires occupés en 1967 au profit des réfugiés de 1948 qui n'avaient jamais transité, eux ou leurs familles, par la Cisjordanie ou la Bande de Gaza.

L'origine des ministres *returnees* témoigne, en effet, d'une caractéristique massive : vingt des vingt-neuf d'entre eux qui ont occupé 77,1 % des nominations accordées aux *returnees* étaient des déplacés qui entretenaient donc des liens familiaux directs avec les territoires occupés en 1967. Les bannis revenus témoignent d'une caractéristique sociologique comparable puisque huit des onze d'entre eux ayant occupé 72 % des nominations échues à des bannis étaient eux-mêmes originaires de Cisjordanie ou de Gaza. Parmi les non-*returnees*, enfin, vingt-cinq de leurs trente-six ministres étaient également des autochtones, soit 64,6 % des non-*returnees*.

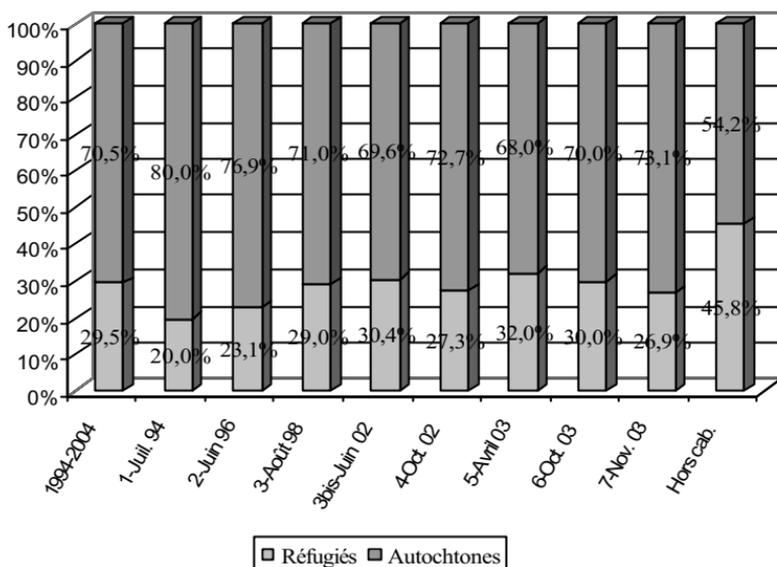
#### Réfugiés et autochtones



Cette caractéristique manifestée par les *returnees* se retrouve avec les candidats aux élections du Conseil législatif. Sur les six-cent-soixante-douze qui s'étaient présentés, soixante-cinq (9,7 %) venaient de l'extérieur, *returnees* (trente-six soit 5,4 %) et anciens bannis (vingt-neuf soit 4,3 %). La totalité de ces *returnees*, à l'exception d'un seul, appartenaient à des familles originaires des territoires occupés en 1967 ou qui y avaient trouvé refuge en 1948. Avoir appartenu dans le passé aux instances dirigeantes de l'OLP de l'extérieur, soit en tant qu'anciens bannis soit comme réfugiés, a manifestement fonctionné comme un atout pour les candidats. Sur les soixante-cinq candidats de cette catégorie, en effet, trente-cinq furent élus (vingt-trois *returnees* et douze bannis), soit un taux de réussite de 53,8 %, et constituent 39,8 % des membres du Conseil. La totalité des dix-neuf *returnees* investis par Fath ont ainsi été élus en compagnie de six des neuf anciens bannis investis par le mouvement.

Sur l'ensemble des dix ans, cinquante-trois des soixante-seize ministres, qui ont bénéficié de 70,5 % des deux cent sept nominations, étaient ainsi originaires de Cisjordanie ou de Gaza. Les

Réfugiés et autochtones



vingt-trois ministres restants, avec 29,5 % des nominations, étaient des réfugiés de 1948. Cependant, le comportement de l'ensemble des électeurs lors du scrutin de 1996 a montré que ceux qui, en 1948, avaient trouvé refuge en Cisjordanie et à Gaza ont reconstruit toutes leurs solidarités dans le cadre de ces régions. Sur l'ensemble des soixante-seize ministres, seuls sept (soit 6,3 % des nominations) n'avaient aucun lien avec les territoires occupés en 1967 (Mahmûd 'Abbâs, Yâsir 'Abd Rabbuh, Hânî al-Hasan, 'Abd al-Razzâq Yahyâ et Yahyâ Yakhluḥ). Tous les autres, *returnees*, bannis et non-*returnees*, soit étaient originaires de Cisjordanie ou de Gaza, soit, eux ou leur famille, y avaient trouvé refuge avant 1967.

La présence de *returnees* dans les instances exécutives de l'autonomie avait été débattue lors de réunions tenues à Tunis en octobre 1993<sup>8</sup>. Début mai 1994, lors des premières réunions du CE OLP destinées à désigner les vingt-quatre personnalités appelées à constituer le premier cabinet, il aurait été convenu que ses membres seraient issus pour moitié de l'intérieur et pour moitié de l'extérieur. Le 10 mai, Yâsir 'Amr, en charge de l'Information au sein du CE OLP, avait annoncé qu'en réalité ce cabinet compterait quinze membres venus des Territoires occupés à côté de dix membres revenus de la diaspora (dont Yasser Arafat). Il justifiait ce changement en arguant qu'il s'agissait de donner le pouvoir aux gens de l'intérieur, point focal du processus de paix. La réalité semble plus prosaïque et renvoie, à cette date, aux difficultés rencontrées par Yasser Arafat pour convaincre les responsables de l'extérieur d'entrer dans l'exécutif. Au final le cabinet comptera vingt membres dont huit *returnees* (40 %). Aucun quota ne sera ensuite jamais défini.

Sur les dix années de la présidence Arafat, certains ministères ont été monopolisés par les *returnees* quand d'autres ont été exclusivement tenus par des Palestiniens de l'intérieur. D'autres ministères sont passés entre les mains de ministres venus de l'intérieur comme de l'extérieur sans exclusive.

---

8. Pour le détail, lire *infra* ce qui concerne les liens entre le CE OLP et l'Autorité.

Certains postes réputés les plus « nobles » sont ainsi exclusivement allés à des *returnees*. Avec Yasser Arafat, en tant que président de l'Autorité exécutive, puis Mahmûd 'Abbâs et Ahmad Qray', en tant que Premiers ministres (tous trois, par ailleurs, membres du CC Fath), la présidence du Conseil des ministres a ainsi été la part réservée des *returnees*. Dans l'entourage immédiat de Yasser Arafat, les *returnees* sont également présents avec le secrétariat de la présidence, détenu par le seul Al-Tayyib 'Abd al-Rahîm, membre du CC Fath. Affaires Étrangères, Intérieur, Finances et Information ont également été du ressort exclusif des *returnees*. Les Affaires étrangères (après avoir opéré durant les cinq premiers cabinets sous l'étiquette de la Planification et de la Coopération internationale) sont demeurées entre les seules mains de Nabîl Cha'th. L'Intérieur, après avoir été assumé par Yasser Arafat lui-même durant les trois premiers cabinets, a ensuite été attribué à 'Abd al-Razzâq Yahyâ, Hânî al-Hasan, Mahmûd 'Abbâs (qui cumulait ce poste avec celui de Premier ministre, Muhammad Dahlân n'étant que ministre d'État chargé des Affaires de sécurité), et Hakam al-Bal'âwî, tous militaires ou versés dans les questions de renseignement et de sécurité. Les Finances, avec seulement deux titulaires, Muhammad Zuhdí al-Nachâchîbî et Salâm Fayyâd, ont également été du ressort exclusif de *returnees*. Le portefeuille de l'Information, enfin, couplé avec la Culture, avait été attribué à cinq reprises à Yâsir 'Abd Rabbuh ; autonome, il est ensuite confié à Nabîl 'Amr avant d'être assumé à deux reprises par le Premier ministre lui-même.

Les *returnees* ont également contrôlé d'autres ministères sans toutefois y exercer un monopole tout au long des dix années. Le secrétariat du Conseil des ministres, accordé à quatre reprises à Ahmad 'Abd al-Rahmân puis à Hakam al-Bal'âwî, tous deux par ailleurs membres du CC Fath, est ainsi allé à un autochtone dans le septième cabinet, avec Hasan Abû Libda. Quasiment exclusivement gérés par des *returnees*, les ministères de la Culture et de l'Agriculture ont connu chacun un intermède. L'Agriculture aura été confiée à sept ministres différents ; tous sont venus de l'extérieur mais son deuxième titulaire, 'Abd al-Jawad Sâlih, était un banni revenu. Couplé avec l'Information, le portefeuille de la Culture avait été attribué à à cinq reprises à

Yâsir 'Abd Rabbuh; autonome, il passe entre les mains d'un autochtone, avec Ziyâd Abû 'Amr pour le sixième cabinet, mais retourne ensuite entre les mains de *returnees*, Nabîl Cha'th dans le cabinet d'urgence puis Yahyâ Yakhluf.

Certains autres ministères, à l'inverse des premiers cités, auront été de véritables places fortes pour les non-*returnees*. Le ministère des Gouvernements locaux a ainsi été exclusivement détenu par deux d'entre eux, Sâ'ib 'Urayqât à cinq reprises, puis Jamâl al-Chûbakî à trois reprises. Ministère des Affaires civiles et ministère des Affaires des prisonniers ont également été exclusivement confiés à des non-*returnees* mais n'ont pas toujours existé comme département ministériel de plein exercice. Chacun a été dirigé par un seul homme, Jamîl al-Tarîfî pour les Affaires civiles (cinq fois en tant que ministre membre du cabinet, ou président d'une Autorité avec rang de ministre) et Hichâm 'Abd al-Râziq pour les prisonniers (quatre fois en tant que membre du cabinet, et président d'une Commission avec rang de ministre; durant le cabinet d'urgence, le ministère sera privé de titulaire, le portefeuille étant confié, par intérim, au ministre des Gouvernements locaux, également non-*returnee*). Le ministère du Tourisme et de l'Archéologie a également été exclusivement confié à des non-*returnees*, par ailleurs tous chrétiens, à l'exception du cabinet d'urgence dans lequel le portefeuille figurait parmi les attributions du ministre des Finances, Salâm Fayyâd. Le cabinet d'urgence qui confie le portefeuille, par intérim, au ministre de la Santé, constitue également la seule exception durant laquelle le ministère de la Justice échappe aux non-*returnees*. L'Éducation, sous ses diverses appellations (ses neuf titulaires sont tous non-*returnees* mais Yâsir 'Amr, ministre à deux reprises, est un banni revenu), et l'Économie (seul son premier titulaire, Ahmad Qray', est un *returnee*, mis à part la parenthèse du cabinet d'urgence durant lequel le ministère est privé de titulaire, l'intérim étant assuré par le ministre des Finances, Salâm Fayyâd, un *returnee* lui aussi), sont également des places fortes des non-*returnees*.

Une telle répartition des ministères entre *returnees* et non-*returnees* ne doit cependant pas enfermer l'analyse dans une dichotomie fort éloignée de la complexité de chacun des deux

effectifs<sup>9</sup>. *Returnees* et non *returnees*, en effet, sont loin de constituer des ensembles homogènes à qui des fonctions propres auraient été assignées. Parmi les « autochtones », par exemple, le choix d'un Ilyâs Frayj renvoie à l'arrivée d'un notable dont la « dot » est constituée d'un réseau tribal (les 'Anâtra), confessionnel (chrétien), financier (la chambre de commerce qu'il préside) et local (la ville de Béthléem dont il a été maire pendant près de trois décennies). Ce réseau est par ailleurs enraciné dans un passé proche des Hachémites. La désignation de Sâ'ib 'Urayqât n'obéit en rien à cette logique même si le ministre relève comme Ilyâs Frayj (à qui Frayh Abû Middayn et Mâhir al-Masrî pourraient être comparés) de l'ensemble des non-*returnees*. Bien que des 'Urayqât aient siégé au CNP ou au Parlement jordanien, Sâ'ib, en effet, est avant tout un individu sans véritable passé, ni social, ni militant. Mais il a su, au bon moment, se mettre intelligemment au service de l'homme qui convenait, Faysal al-Husaynî. Introduit dans les milieux diplomatiques locaux, via la Maison d'Orient, puis internationaux, ses capacités linguistiques (parfaitement anglophone, il a été en partie élevé aux États-Unis dont il possède la nationalité) et ses talents de négociateur en ont fait un élément de choix pour Yasser Arafat dont il était entièrement redevable. Son profil est comparable en bien des points à celui de Hanân 'Achrâwî, elle aussi sans véritable passé mais, femme et chrétienne maniant parfaitement l'anglais, elle avait également pénétré les cercles internationaux à la fin des années 1980 grâce à ses activités dans le cadre de la Maison d'Orient.

Les *returnees* témoignent également de caractéristiques fort hétérogènes entre eux. Les fondateurs de Fath ou assimilés, militaires et/ou politiques (Mahmûd 'Abbâs, al-Tayyib 'Abd al-Rahîm, Hakam al-Bal'âwî, Hânî al-Hasan, etc.) bénéficient ainsi dans leurs relations avec Yasser Arafat d'une ancienneté et d'une proximité à l'instar, sous bien des aspects, de vieux opposants/compagnons de route comme Yâsir 'Abd Rabbuh ou Yâsir 'Amr. D'autres *returnees* ne sont que très récemment entrés dans les cercles dirigeants de l'Autorité (et sont ignorés de l'OLP). Dépourvu de tout passé dans la lutte de libération

---

9. Je tiens à remercier ici Yezid Sayigh qui, à l'occasion d'une conversation, m'a permis de prendre conscience de la nécessité d'explicitier cet aspect.

nationale, Salâm Fayyâd, par exemple, a été choisi (pour ne pas dire imposé par la communauté internationale) en raison de ses compétences financières mises en application dans le cadre de la Banque mondiale.

Les « politiques » se distinguent ainsi des « professionnels » mais chacun peut être *returnee* ou non-*returnee* comme le sont indistinctement les personnalités issues de véritables dynasties de leaders : Frayh Abû Middyân, Zakaryâ al-Aghâ et Zuhayr al-Sûrânî pour les non-*returnees*, Fu'âd Bsîsû, 'Azzâm al-Chawâ et Nâhid al-Rayyis pour les *returnees*, pour la seule Bande de Gaza. Enfermer tel ou tel dans une identité de *returnee* ou de non-*returnee* relève donc du fantasme et de la polémique<sup>10</sup> plus que de l'approche scientifique.

### *Les liens avec les territoires occupés en 1967*

Mis à part les sept personnalités déjà citées qui ne manifestent aucun lien direct avec les territoires occupés en 1967, soixante-neuf ministres (90,8 % des ministres pour 93,7 % des nominations), *returnees*, bannis et non-*returnees*, soit étaient originaires de Cisjordanie ou de Gaza, soit, eux ou leur famille, y avaient trouvé refuge avant 1967.

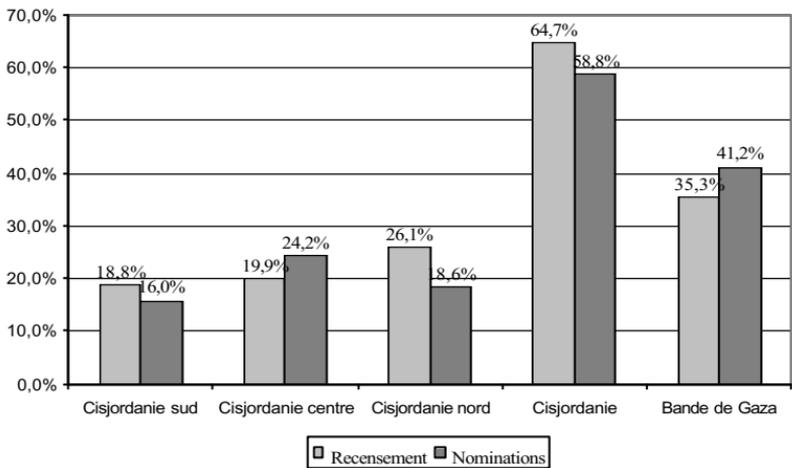
Rapporté à la population générale, ce groupe traduit certains déséquilibres géographiques. La Bande de Gaza, prise comme un tout, bénéficie ainsi d'une sur-représentation au sein des cabinets (35,3 % de la population en 1997 pour 41,2 % des nominations de ministres identifiés comme ayant un lien avec les territoires occupés en 1967), corollaire d'une sous-représentation de la Cisjordanie (64,7 % de la population pour 58,8 % des nominations).

La sur-représentation de la Bande de Gaza repose sur le nombre important de ministres originaires de Gaza-nord ou réfugiés dans cette région et, mais dans une moindre mesure, sur le poids des ministres de Khan Yunis et de Gaza-ville. Rafâh mais surtout Dayr al-Balah, à l'inverse, sont victimes de sous-représentation.

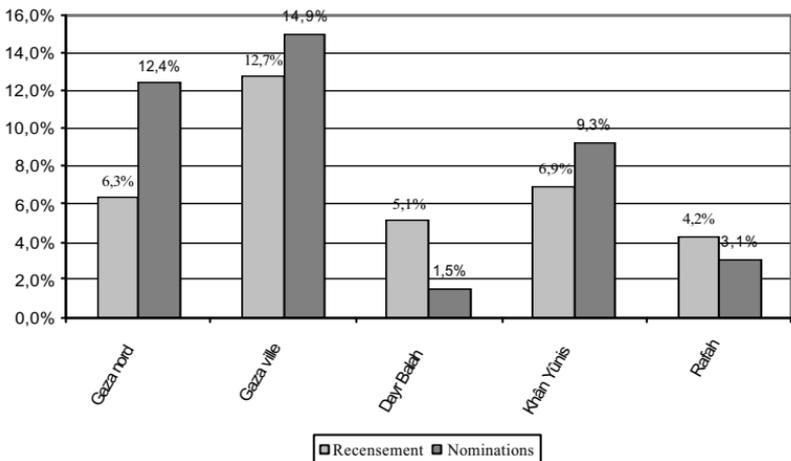
---

10. Quand bien des « autochtones », par exemple, avaient tendance à charger de tous leurs maux les épaules des *returnees* en tant que groupe, ces derniers n'avaient toute différence avec les non-*returnees* au nom de l'unité du peuple palestinien.

## Les liens avec les territoires de 1967

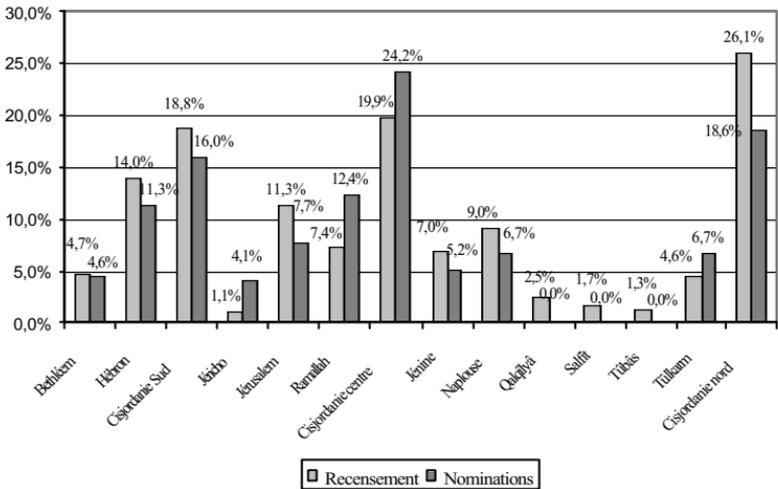


## Les liens avec la Bande de Gaza (détails)



La sous-représentation de la Cisjordanie prise comme un tout repose, quant à elle, sur la forte marginalisation des gouvernorats du nord. Le sud de la Cisjordanie, Hébron plus particulièrement, est lui aussi défavorisé mais dans une moindre mesure quand la région centre, grâce à la forte représentation de Ramallah et de Jéricho qui inverse la marginalisation de Jérusalem, connaît une sur-représentation.

Les liens avec la Cisjordanie (détails)



Ces distorsions dans l'appartenance géographique témoignent de notables évolutions chronologiques. La Bande de Gaza a ainsi connu une croissance quasi constante de son poids au sein des cabinets entre le premier et le cinquième d'entre eux avant d'être victime d'une chute brutale avec les deux cabinets Ahmad Qray'. Ces deux derniers cabinets ont en effet redonné une plus grande place à la Cisjordanie. On peut observer parallèlement un rééquilibrage interne à cette région, avec une croissance quasi régulière du nombre des ministres de Cisjordanie nord qui parvient à annuler sa sous-représentation.

Si l'on ne prend en compte que les ministres ayant des liens avec les territoires de 1967, certains des cabinets témoignent des déséquilibres spécifiques. Le premier cabinet compte ainsi un nombre de ministres venus de Gaza et de Cisjordanie qui s'accorde avec les données générales de la population ; dans le détail, cependant, ce cabinet écrase le nord de la Cisjordanie au profit du centre, un déséquilibre que ne parviendra pas encore à remonter le deuxième cabinet. Les troisième, troisième remanié, quatrième et cinquième cabinets accorderont, quant à eux, à Gaza une part démesurée. Avec les deux cabinets Ahmad Qray', l'équilibre entre Gaza et la Cisjordanie réapparaît grâce à Ramallah qui connaît une forte sur-représentation.

*Confusions entre l'OLP, le Conseil législatif et l'Autorité exécutive*

La résolution du CC OLP d'octobre 1993 portant création de l'Autorité nationale palestinienne avait été le fruit de plusieurs réunions de la direction palestinienne tenues à Tunis en l'absence des islamistes, extérieurs à l'OLP, mais également des FPLP et FDLP, des membres indépendants du CE OLP et du président du CNP<sup>11</sup>. D'entrée, il fut convenu que la création de l'Autorité répondait à la résolution adoptée par le CNP de 1974 d'établir un pouvoir national indépendant sur toute portion du territoire palestinien libéré de l'occupation. Le débat devait donc porter sur les bases de la constitution de cette Autorité, sa composition, ses tâches et ses responsabilités, le tout par rapport à l'OLP. L'idée de proclamer le CE OLP Autorité nationale fut avancée, et, dans cette hypothèse, la question se posait de le maintenir en l'état ou d'adjoindre à ses membres actuels certains dirigeants de l'intérieur. Fallait-il, au contraire, constituer une Autorité entièrement distincte du CE OLP lequel conserverait ainsi une fonction de recours ? Une majorité rejeta « l'idée d'une séparation absolue entre le CE OLP et l'Autorité et opta pour la participation de certains membres du premier auxquels seraient adjoints des dirigeants de l'intérieur, Yasser Arafat cumulant les présidences de l'OLP et de l'Autorité nationale »<sup>12</sup>. A l'issue des débats, il fut acquis que l'Autorité serait formée « de membres de l'extérieur et de l'intérieur, sur la base de leur expérience et de leur qualification, le CE OLP demeurant la référence politique et organisationnelle... Concernant la participation de membres du CE OLP à l'Autorité, la commission ne parvint pas à une décision unifiée. Aussi deux recommandations furent-elles présentées : a- une majorité

---

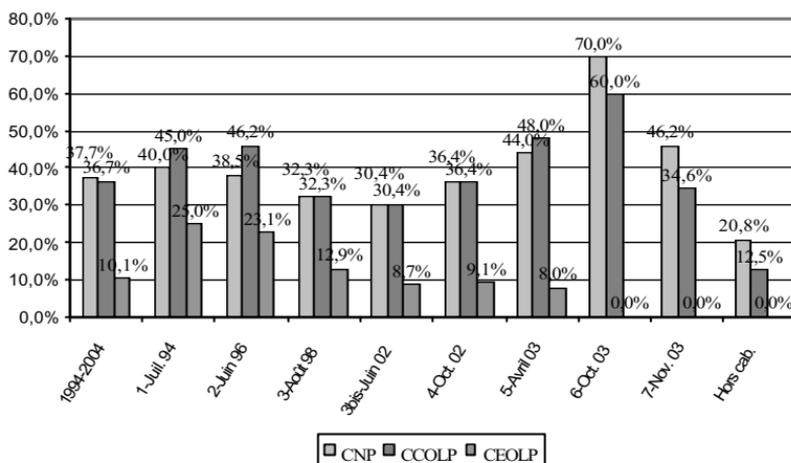
11. Les seules informations, semble-t-il, sur le contenu des débats ont été données dans Mamdouh Naufal, « La crise entre l'Autorité nationale et l'OLP », *Revue d'Études Palestiniennes*, n°56, été 1995, pp. 3-16. Lire également Mamdūh Nawfal, *Qissat ittifaq Uslū* [Histoire de l'accord d'Oslo], Amman, Al-Ahliyya li-al-Nachr wa al-Tawzi', 1995 (principalement pp. 225-261 de l'édition papier [fin de deuxième partie] ou <http://www.mnofal.ps/books/oslo/14.pdf> [début de troisième partie]). Hanân 'Achrāwī, qui a participé à ces débats, ne donne ainsi aucun détail sur leur contenu dans Hanane Ashraoui, *La paix vue de l'intérieur*, Paris, Des femmes, 1996, pp. 267-268.

12. Mamdouh Naufal, *op. cit.*, p. 5-6.

préconisa que le poids du Comité exécutif demeure à l'extérieur et qu'une minorité, la plus réduite possible, de ses membres participe à l'Autorité sans jamais excéder le tiers des membres de cette dernière; b- la minorité demanda, au contraire, que l'Autorité ne comprenne aucun membre du Comité exécutif et qu'elle soit restreinte à des techniciens et des dirigeants de l'intérieur, connus pour leur compétence, leur bonne réputation patriotique chez leurs concitoyens et leur appui politique à l'OLP »<sup>13</sup>.

L'opinion de cette majorité fut respectée. Les huit membres du CE OLP ont ainsi obtenu 10,1 % des nominations ministérielles et ne dépassèrent jamais la part de 25 % qui leur a été accordée dans le premier cabinet. Cette part fut ensuite réduite, en dépit de quelques reprises, pour disparaître avec les gouvernements Ahmad Gray'.

Membres des instances de l'OLP



En mai 1994, les membres du CE OLP (élu le 28 septembre 1991) étaient partagés sur l'entrée dans l'exécutif, même si ne demeuraient en fonction que les représentants de Fath et quelques indépendants, les membres de l'opposition (Taysir Khâlid pour le FDLP, 'Abd al-Rahîm Mallûh pour le FPLP, Mahmûd Ismâ'il pour le FLA, 'Alî Ishâq pour le FLP) et bon nombre d'indépendants

13. Mamdouh Naufal, *op. cit.*, p. 6-7.

(Mahmûd Darwîch, ‘Abd Allâh Hûrânî et Chafîq al-Hût) ayant démissionné en contestation des accords d’Oslo. Si Yâsir ‘Amr (indépendant) accepte l’expérience de l’installation dans les territoires autonomes ainsi que Jawîd Ghusayn (indépendant) (il se voit octroyer à un moment le portefeuille des Finances et sera ensuite écarté) et Muhammad Zuhdî al-Nachâchîbî (indépendant), Mahmûd ‘Abbâs (Fath), Fârûq al-Qaddûmî (Fath), Ilyâ Khûrî (indépendant) et Jamâl Sûrânî (indépendant) la refusent quand Samîr Ghawcha (FLPP), Sulaymân al-Najjâb (PPP) ou Yâsir ‘Abd Rabbuh (Fida) hésitent. En bout de course, Yâsir ‘Amr, Yâsir ‘Abd Rabbuh, Samîr Ghawcha et Muhammad Zuhdî al-Nachâchîbî, sans oublier le président du CE OLP, Yasser Arafat, occupent des postes ministériels. Mahmûd ‘Abbâs maintient son refus de participer au cabinet en dépit de pressions égyptiennes (ce refus ne procède évidemment pas de la condamnation d’Oslo, dont il a été l’un des principaux négociateurs, mais s’insère dans une « bouderie » qui fait suite au coup de théâtre décidé par Yasser Arafat lors de la cérémonie de signature des accords le 4 mai 1994 quand celui-ci refuse d’apposer sa signature au bas des cartes de leur annexe, affirmant que Mahmûd ‘Abbâs ne les lui avait ni montrées ni expliquées plus tôt). Il s’installe dans les Territoires mais avec retard et n’y exerce que ses fonctions de l’OLP. Il n’acceptera de participer aux institutions de l’autonomie qu’avec la création du poste de Premier ministre au printemps 2003. Sulaymân al-Najjâb (PPP), quant à lui, s’installera en zone autonome mais refusera de faire siéger des membres du PPP dans le premier exécutif (l’acceptation d’un poste par ‘Abd al-Hafîdh al-Achhab a été purement personnelle mais aurait entraîné son exclusion du parti). Fârûq al-Qaddûmî, refusant d’avoir à obtenir un permis des autorités d’occupation pour entrer dans les territoires autonomes, maintient, quant à lui, son refus et assume depuis Tunis sa charge de ministre des Affaires étrangères, domaine exclusif de l’OLP.

L’élection d’un nouveau CE OLP le 26 avril 1996 avait été l’occasion pour les organisations de l’opposition nationaliste de réintégrer officiellement les plus hautes instances de l’OLP, leurs représentants de 1991 y retrouvant leur siège : Taysîr Khâlid y représentait le FDLP, ‘Alî Ishâq le FLP (version pro-Arafat), Mahmûd Ismâ’il le FLA (version pro-Arafat) et ‘Abd al-Rahîm

Mallûh le FPLP, tous, à l'exception de 'Alî Ishâq, étant alors installés en territoires autonomes. Fida (Yâsir 'Abd Rabbuh), le FLPP (Samîr Ghawcha) et le PPP (Sulaymân al-Najjâb) étaient également présents et Fath maintenait également les siens (Mahmûd 'Abbâs, Yasser Arafat, Fârûq al-Qaddûmî) tout en obtenant deux sièges supplémentaires (au détriment du quota des indépendants) avec l'inclusion des deux responsables du mouvement en Cisjordanie et à Gaza, Faysal al-Husaynî et Zakaryâ al-Aghâ. Seuls les indépendants connaissaient un véritable renouvellement puisque seuls subsistaient Yâsir 'Amr et Muhammad Zuhdî al-Nachâchîbî après le départ de Mahmûd Darwîch, Jawîd al-Ghusayn, 'Abd Allâh Hawrânî, Chafîq al-Hût, Ilyâ Khûrî et Jamâl al-Sûrânî. Les nouveaux venus étaient plutôt des leaders de l'intérieur, Ghassân al-Chak'a, Émile al-Jarjû'î et Riyâd al-Khudarî, à l'exception de As'ad 'Abd al-Rahmân installé à Amman.

Parmi les membres Fath du CE OLP, seul Fârûq al-Qaddûmî refuse d'entrer dans les territoires. Mahmûd 'Abbâs, qui, revenu en 1995, se fait construire une villa à Gaza et une autre à Ramallah, n'abandonne son refus de participer à l'exécutif de l'autonomie qu'avec la création du poste de Premier ministre en 2003, poste qui lui échoit et Faysal al-Husaynî prend en charge le portefeuille de Jérusalem (jusqu'à son décès). Après avoir participé au premier cabinet alors qu'il ne siégeait pas au CE OLP, Zakaryâ al-Aghâ est exclu des cabinets postérieurs, écarté par le scrutin populaire de janvier 1996. Les organisations d'opposition, quant à elles, ont certes accepté de réintégrer le CE OLP mais maintiennent leur refus d'occuper des postes ministériels de l'autonomie. Lors de la constitution du deuxième cabinet, Yasser Arafat aurait proposé à l'ensemble des membres du CE OLP d'entrer dans le ministère pour élargir l'appartenance factionnelle de celui-ci; il essuya leur refus. Seuls Fida et le FLPP, parties du premier cabinet, renouvellent leur participation, avec des éclipses ensuite en ce qui concerne le FLPP. Le PPP, après avoir boudé le premier cabinet de 1994, se décide à sauter le pas avec le deuxième et participe à l'ensemble des cabinets ultérieurs (à l'exception du cabinet d'urgence de l'été 2003). Parmi les indépendants, seul Muhammad Zuhdî al-

Nachâchîbî (avant de prendre sa retraite) et Yâsir ‘Amr (avant de mourir) occuperont des postes ministériels.

La baisse observée de la participation du CE OLP à l’exécutif, plus que d’une décision politique, viendrait donc plutôt du vieillissement des membres de cette instance (et du décès de certains) dans un maintien du boycott des organisations de l’opposition.

L’articulation entre le CE OLP et l’exécutif de l’autonomie est rendue visible, dès 1994, avec l’identité de fonction accordée à une même personnalité dans l’une et l’autre instance : Muhammad Zuhdî al-Nachâchîbî, chef du Département de l’Économie au sein du CE OLP, obtient ainsi le portefeuille des Finances dans le premier cabinet ; Yâsir ‘Amr, chef du département de l’Éducation, y est titulaire du portefeuille de l’Éducation ; Yâsir ‘Abd Rabbuh, chef du Département de l’Information, y est ministre de l’Information et de la Culture. Une continuité comparable peut être observée en ce qui concerne d’autres hauts responsables de l’extérieur qui ne siègent pas au CE OLP. Ahmad Qray’, directeur général de la SAMED, le principal organisme économique de l’OLP, obtient ainsi le portefeuille de l’Économie, du Commerce et de l’Industrie. Nabîl Cha’th, responsable du Comité politique au CNP et président de l’équipe des négociateurs, devient ministre de la Coopération internationale et du plan (*de facto* ministère des Affaires étrangères). Faysal al-Husaynî, coordinateur des négociations de Washington jusqu’en 1993 et en charge de la Maison de l’Orient, obtient le ministère de Jérusalem. Intisâr al-Wazîr (Umm Jihâd), en charge du Comité des Affaires sociales, devient ministre des Affaires sociales.

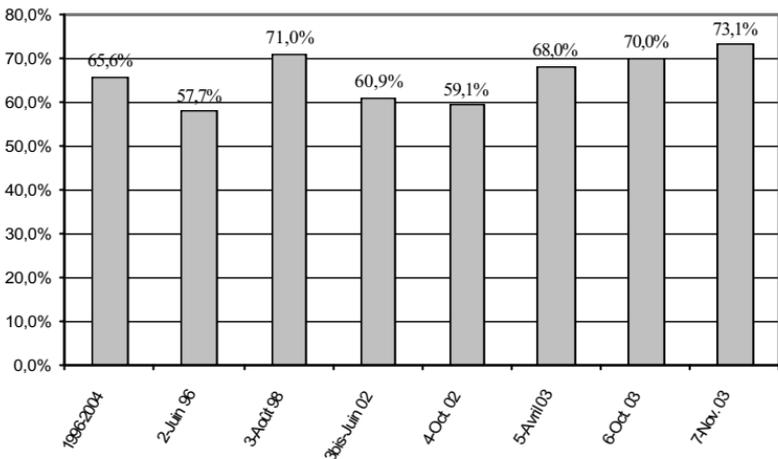
En fin de deuxième cabinet pourtant, quand les questions d’efficacité, de compétence et d’honnêteté des ministres sont ouvertement posées, la séparation des pouvoirs et des compétences entre OLP et Autorité d’autonomie est suggérée: Ziyâd Abû ‘Amr, président du comité politique du Conseil législatif, va ainsi jusqu’à demander l’absence du cabinet de tout membre du CE OLP afin de redonner à ce dernier son rôle de référence pour l’ensemble des institutions palestiniennes. Il ne sera pas entendu.

L’articulation de l’Autorité sur les instances représentatives de l’OLP est ainsi manifeste tout au long de la période puisque 37,7% des nominations ont été accordées à des membres du CNP (trente-

cinq d'entre eux, soit 46,1 % des ministres). Le cabinet d'urgence de Mahmûd 'Abbâs est celui qui en a compté le plus grand nombre (70 %). Vingt-neuf membres des CC OLP en exercice ont, par ailleurs, été ministres (soit 36,5 % des nominations).

L'articulation entre l'exécutif et le législatif de l'autonomie prévue par le deuxième accord intérimaire, en revanche, ne sera jamais en conformité avec la loi: membre *ex officio* de l'Autorité exécutive, le président élu n'avait le droit de désigner, comme membre de l'Autorité exécutive, des personnes qui n'appartiennent pas au Conseil que dans la limite de 20 % de l'effectif total de cette Autorité. Cette exigence, liée à l'histoire de la négociation, débouchait sur une quasi-identité entre l'exécutif et le législatif, considérée habituellement comme une aberration constitutionnelle. Dans les faits, la participation des élus du Conseil législatif à l'exécutif a toujours été forte (65,6 % de l'ensemble des nominations dans les cabinets depuis 1996, 63,6 % si l'on inclut les ministres non membres des cabinets), mais n'a jamais atteint les 80 % requis. Il est vrai que le nombre de ministres excédait le maximum stipulé par les textes et entraînait une plus grande difficulté à trouver les ministrables parmi les élus. Il est également vrai que la légitimité de l'exécutif autonome gagnait en assise grâce au recrutement de personnalités diverses qui ne s'étaient pas présentées lors des élections de 1996.

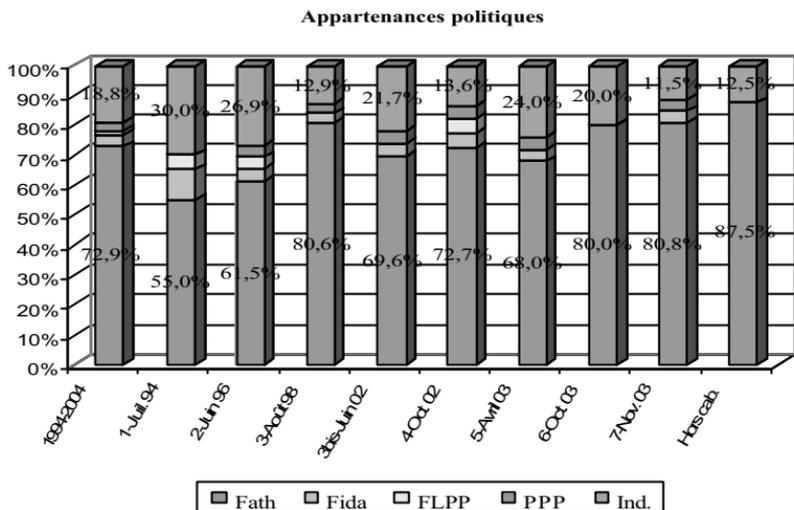
Membres du Conseil législatif



Sur les dix années, la participation des élus du Conseil législatif à l'exécutif a connu des variations importantes : paradoxalement, le deuxième cabinet, qui avait immédiatement suivi les élections, a été celui qui a intégré le moins de membres du Conseil législatif. La grogne qui a conduit à la chute de ce cabinet en 1998 a été en grande partie désamorcée par l'inclusion d'un nombre important d'élus dont le président de la commission des Finances, Sa'di al-Krunz, qui avait été à l'origine du rapport sur la corruption et qui obtient le portefeuille de l'Industrie. Seul le dernier gouvernement d'Ahmad Qray' parviendra à dépasser ce troisième cabinet en nombre d'élus.

### *Les affiliations politiques*

Devenu la pierre angulaire de l'OLP et maître d'œuvre de la négociation, Fath s'est naturellement imposé au sein des exécutifs palestiniens. Ses membres affichés ou considérés comme tels ont ainsi bénéficié de 72,6 % des nominations ministérielles quand 19,2 % des nominations sont allées à des « indépendants », pour la plupart proches du mouvement de Yasser Arafat. Faute d'avoir pu convaincre l'opposition nationaliste et islamiste organisationnelle d'intégrer les plus hauts rouages de l'autonomie, seuls Fida (3,8 %, trois ministres huit fois nommés), le PPP

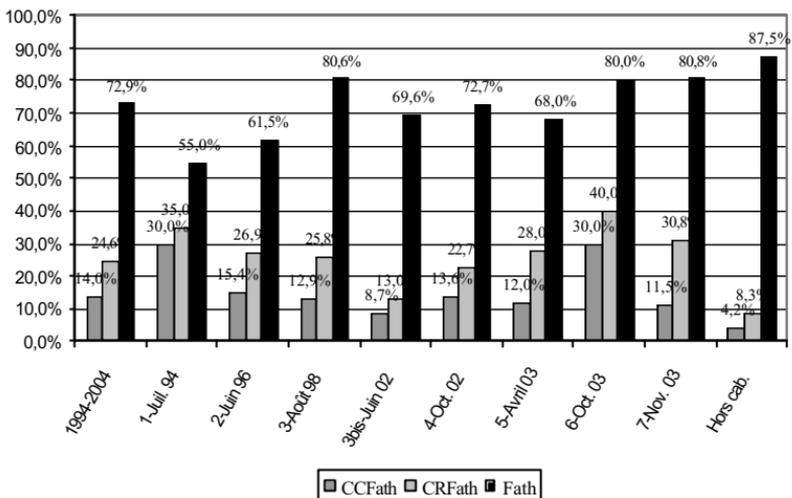


(2,9 %, deux ministres six fois nommés) et le FLPP (1,4 %, un ministre trois fois nommé) ont accepté de mandater des représentants dans les exécutifs successifs.

- Fath

La mainmise de Fath sur les cabinets est allée croissant par le nombre mais également par le niveau d'implication organisationnelle. De 55 % dans le premier cabinet, le nombre de ministres Fath s'est ainsi établi à 80 % et plus avec les deux gouvernements d'Ahmad Qray', un score atteint auparavant par le seul troisième gouvernement d'août 1998. Une baisse dans la participation des membres de sa plus haute instance, le Conseil central, peut cependant être observée : avec l'obtention totale de 14 % des postes, les membres de CC Fath ont constitué 30 % du premier cabinet (à l'instar du cabinet d'urgence) mais seulement 11,5 % du deuxième cabinet Ahmad Qray'. Cependant, loin de signifier un désengagement des plus hautes structures du mouvement vis-à-vis de l'autonomie, cette réalité traduit plutôt un réarrangement dans leur mode de participation. Dès le quatrième cabinet, en effet, la participation directe du CC Fath dans le choix des ministres est publique. Dans la tourmente qui accompagne la formation du sixième cabinet, tandis que le principe de constitution

Membres de Fath



d'un cabinet d'urgence n'était pas encore affirmée, le CC Fath se voit même octroyer le pouvoir de désigner lui-même quinze ministres au sein des rangs de son mouvement.

En dépit de l'éminence du rôle joué par Fath dans la négociation de l'autonomie, plusieurs de ses hauts responsables ont manifesté de la tiédeur, sinon de l'opposition ferme, à prêter leur concours à la mise en œuvre de cette expérience. Tous les membres du Conseil central, élu le 8 août 1989, se sont pourtant vu proposer des postes de ministres ou équivalents par Yasser Arafat<sup>14</sup>. Mais Fârûq al-Qaddûmî (Abû Lutf) et Mahmûd 'Abbâs (Abû Mâzin) n'ont pas voulu accompagner l'autre survivant des fondateurs de Fath, Yasser Arafat (Abû 'Ammâr). Le quatrième et dernier d'entre eux, Salîm al-Za'nûn (Abû al-Adîb), en tant que président du CNP, n'était pas habilité à entrer dans l'exécutif de l'autonomie ; en dépit de certaines réticences vis-à-vis d'Oslo, il a cependant accompagné l'expérience, tout en préférant Amman à Gaza qu'il ne boycottait pourtant pas. A la manière de Salîm Za'nûn, 'Abd Allâh Franjî, en charge de la délégation de Palestine en Allemagne, se contente de venir en zone autonome seulement lorsque la situation l'y oblige.

Fârûq al-Qaddûmî a été le plus loin dans sa distance vis-à-vis d'Oslo, refusant non seulement de participer à l'exécutif d'autonomie mais également d'entrer en zone autonome, une position également tenue par Muhammad Jihâd et Muhammad Ghnaym (Abû Mâhir). D'autres, à l'instar de Mahmûd 'Abbâs, ont refusé de se joindre à l'expérience de l'autonomie au niveau ministériel, retardant même leur « retour » sur le sol de Palestine, comme Yahyâ Habach (Abû Nizâr), Hânî al-Hasan (Abû Târiq) ou encore Charîf Mach'al ('Abbâs Zakî). Ils reviendront ensuite sur cette décision et s'installeront en Palestine pour y poursuivre leurs activités au sein du mouvement, seuls Mahmûd 'Abbâs et Hânî al-Hasan acceptent, cependant, un portefeuille ministériel ; 'Abbâs Zakî, quant à lui, se portera candidat aux élections de 1996 et sera élu au Conseil législatif.

---

14. Sur les dix-huit membres élus, deux avaient disparu bien avant Oslo, Salâh Khalaf (Abû Iyâd) et Hâyil 'Abd al-Hamîd (Abû al-Hûl) assassinés en janvier 1991, et deux autres ne connurent que les premiers mois d'Oslo, Subhî Abû Karch (Abû al-Mundhir), décédé en janvier 1994, et Khâlid al-Hasan (Abû al-Sa'id) décédé en octobre 1994.

Cinq membres du Conseil central seulement acceptent dès le départ d'entrer en zone autonome et de participer aux plus hautes instances en train de se mettre en place. Ahmad Qray' (Abû 'Alâ') obtient un portefeuille de ministre dans le premier cabinet avant d'être élu président du Conseil législatif et de devenir Premier ministre. Al-Tayyib 'Abd al-Rahîm occupe le secrétariat général de la présidence, un poste qui lui échoit encore en 2004. Intisâr al-Wazîr (Umm Jihâd) détient le portefeuille des Affaires sociales dans l'ensemble des cabinets successifs à l'exception du cabinet d'urgence d'octobre 2003. Hakam al-Bal'âwî préside le Conseil national de sécurité et deviendra ministre de l'Intérieur après avoir été secrétaire général du Conseil des ministres, tandis que Mustafâ al-Bichtâwî (Nasr Yûsuf) prend la tête de la Sûreté nationale (et se voit proposer le portefeuille de l'Intérieur à plusieurs reprises).

Rafîq al-Natcha (Abû Châkir), membre du quatrième CC Fath (élu le 1<sup>er</sup> juin 1980), n'avait pas vu son appartenance à cette instance renouvelée en 1989; critique d'Oslo, il s'installera en Palestine avec retard; élu au Conseil législatif, il deviendra également ministre et présidera le Conseil législatif. Pour désamorcer les critiques portant sur le fait, lié à l'histoire, que l'ensemble des membres de ce Conseil central venaient de l'extérieur, les chefs du mouvement en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, Faysal al-Husaynî et Zakaryâ al-Aghâ, y furent inclus en 1994; tous deux occupèrent des postes ministériels.

Au sein du CC Fath, les opposants à Oslo ont ainsi échoué à convaincre leurs homologues de refuser l'autonomie, et la majorité des réticents sont assez rapidement entrés dans le jeu politique de ces institutions dont l'armature était formée par les cadres et les militants de leur propre mouvement. La participation des membres du Conseil révolutionnaire aux plus hautes instances de l'Autorité est, quant à elle, très difficile à cerner tant le secret est gardé sur leur liste exacte et exhaustive. Un certain nombre d'entre eux sont cependant connus comme tels. La participation réelle est donc très vraisemblablement supérieure aux 30,3 % des nominations que j'ai pu identifier comme ayant échoué à des membres du CR Fath.

La politique visant à intégrer l'opposition interne au mouvement s'est exercée vis-à-vis des hauts responsables de l'extérieur mais

également vis-à-vis des cadres locaux, tout particulièrement les *chebab* de l'intifada dont un certain nombre avaient manifesté une certaine radicalité en s'engageant, par exemple, dans les rangs des Faucons de Fath et autres Panthères noires. La plupart, cependant, du fait de leur âge et/ou de la spécificité de leur expérience, ont été intégrés dans les rangs des forces de sécurité, tout particulièrement les Forces de sécurité préventive. Le seul à avoir obtenu un poste au sein de l'exécutif aura été Muhammad Dahlân.

#### - Fida

Seule organisation indépendante de Fath à avoir cautionné dès le départ et systématiquement l'autonomie, Fida a bénéficié d'un nombre de postes ministériels (et surtout administratifs) démesuré comparé à l'importance numérique des membres du mouvement. Né d'une scission interne au FDLP menée au début des années 1990 par Yâsir 'Abd Rabbuh, Fida a bien du mal à se distinguer de Fath du point de vue du programme mais aussi du personnel politique. 'Azmî Chu'aybî, l'un des fondateurs du mouvement qui siège dans le premier cabinet, se portera ainsi candidat aux élections de janvier 1996 à Ramallah enregistré comme Fida mais inclus sur la liste Fath. Le mouvement bénéficiera de huit nominations ministérielles accordées à trois de ses membres. Chaque cabinet en comptera un, à l'exception du premier qui voit deux des siens devenir ministre et du cabinet d'urgence restreint à des Fath et des indépendants. Yâsir 'Abd Rabbuh, représentant de Fida au CE OLP, a ainsi obtenu un poste ministériel dans les cinq premiers cabinets. Il se consacre ensuite à la promotion de l'initiative de Genève, plan détaillé de résolution du conflit rendu public en décembre 2003 par d'anciens négociateurs officiels israéliens et palestiniens. Fida demeure présent au sein du cabinet avec l'arrivée dans le septième de Zâhira Kamâl.

#### - PPP

Bien qu'ayant apporté un soutien critique aux accords d'autonomie, le Parti du peuple palestinien (PPP) ex-communiste a refusé d'intégrer le premier cabinet. L'acceptation d'un portefeuille par 'Abd al-Hafidh al-Achhab a ainsi été purement personnelle et aurait, d'ailleurs, entraîné son exclusion du parti. Les réticences

du PPP disparaissent avec le temps puisque le parti accepte d'entrer dans le deuxième gouvernement, y déléguant son ancien responsable de l'intérieur, Bachîr al-Barghûthî. La participation du PPP sera ensuite systématique à travers l'un des siens, à l'exception du gouvernement d'urgence, sans impliquer cependant le représentant du PPP au sein du CE OLP, Sulaymân al-Najjâb (qui décède en août 2001). Avec le troisième cabinet, le politique l'emporte manifestement sur l'efficacité puisque Bachîr al-Barghûthî, dans l'incapacité totale de travailler pour des raisons de santé, demeure ministre bien que sans portefeuille. Suite à son décès en septembre 2000, le PPP maintient sa présence au gouvernement avec la nomination de Ghassân al-Khatîb lors du remaniement du troisième cabinet, une nomination ensuite reconduite (à l'exception du cabinet d'urgence).

#### - FLPP

Sans jamais se départir de son soutien aux accords d'autonomie, le Front de lutte populaire palestinienne (FLPP) (dans son aile pro-Arafat, séparée de l'aile pro-syrienne depuis 1992), selon le contexte, accepte ou non de siéger dans les différents cabinets par un jeu de présences/absences de son secrétaire général, par ailleurs membre du CE OLP. Samîr Ghawcha participe ainsi aux deux premiers cabinets mais il démissionne du deuxième, en janvier 1998 soit un an et demi après sa nomination, manifestant son insatisfaction devant un certain nombre de problèmes politiques, la conduite de l'Autorité et la construction des institutions. Absent du troisième cabinet auquel il refuse d'appartenir, il revient au gouvernement avec le quatrième, nommé à la direction du siège de l'OLP à Jérusalem, la Maison d'Orient. Il quitte à nouveau le gouvernement en dénonçant le cabinet de Mahmûd 'Abbâs comme imposé par les États-Unis et ne le réintègre pas lors de la formation des cabinets Ahmad Qray'.

#### - Les indépendants nationalistes

Si 18,8 % de nominations sont officiellement allés à des « indépendants », bon nombre de ceux-ci étaient, en réalité, des proches de Fath. D'autres pourtant affichaient une réelle indépendance, dans leur passé comme dans l'exercice de leurs fonctions ministérielles.

L'intégration de « grands » indépendants avait constitué l'un des enjeux de la constitution du premier cabinet. Mais le premier d'entre eux, Haydar 'Abd al-Châfi, ancien chef des négociateurs à Washington et vieux compagnon de route des communistes, avait refusé d'entrer dans l'exécutif, soumettant son éventuelle acceptation à la mise en place d'un cadre qu'il considérerait comme démocratique. D'autres personnalités avaient été présentées en mai 1994 comme ayant accepté un poste comme Sarî Nusayba, un universitaire, Mûnîb al-Masrî, un riche homme d'affaires originaire de Naplouse mais installé à Amman, ou encore Hanân 'Achrâwî, l'ancienne porte-parole des négociations. Tous trois, en réalité, soit avaient déjà décliné l'offre soit la refuseront peu après.

Le premier cabinet comptera pourtant des indépendants. Dans la Bande de Gaza, Yasser Arafat convainc ainsi des personnalités aussi diverses que Frayh Abu Middâyn, un avocat nassérien respecté issu d'un très important clan bédouin, ou Riyâd al-Za'nûn, un médecin qui avait passé une bonne partie de sa carrière dans le Golfe mais avait retrouvé la Palestine dès 1992 (dont le frère, Salîm, est président du CNP). En Cisjordanie, il persuadait des personnalités comme Ilyâs Frayj, un notable, d'abord pro-jordanien puis Fath, maire de Bethléem qui avait appartenu à la délégation de Washington et constituait l'élément chrétien de ce cabinet, ou encore Hasan Tahbûb, haut fonctionnaire de l'administration jordanienne des Biens (*waqf*) et des Affaires religieuses.

C'est à l'occasion de la constitution du deuxième cabinet, qui s'inscrivait dans la dynamique induite par les élections de janvier 1996, que certaines personnalités réticentes en 1994 décident de participer à l'exécutif. Ancien maire d'al-Bireh élu en 1972 et pierre angulaire du Front national (la structure de mobilisation nationaliste d'alors), 'Abd al-Jawâd Sâlih avait été banni par Israël; intégré au CE OLP en 1974, il y restera jusqu'en 1983, manifestant une attitude jugée parfois trop indépendante par l'*establishment* Fath. Il fait partie de l'un des premiers contingents de bannis dont le retour est accepté par Israël en 1994. Il prend en charge le portefeuille de l'Agriculture. Revenant sur son refus de 1994 d'entrer dans l'exécutif, l'ancienne porte-parole des négociations de Washington, Hanân 'Achrâwî, est, quant à elle, affectée à l'Éducation supérieure. Mâhir al-Masrî,

enfin, industriel de Naplouse, surmonte également ses réticences et hérite de l'Économie et du Commerce.

L'expérience ministérielle de 'Abd al-Jawâd Sâlih et de Hanân 'Achrâwî sera cependant de courte durée. Hanân 'Achrâwî, privée du portefeuille de l'Éducation supérieure, se voit offrir le Tourisme lors de la constitution du troisième cabinet, un poste qu'elle décline le 6 août quand, le même jour, 'Abd al-Jawâd Sâlih refuse le ministère d'État sans portefeuille qui lui est offert en échange de l'abandon de l'Agriculture. Parmi les indépendants de ce troisième cabinet figure une personnalité qui deviendra le porte-drapeau de demandes répétées de réforme, Nabîl 'Amr.

En dépit du boycott officiel de l'exécutif par son organisation d'origine le FPLP, Kamâl al-Charâfî acceptera de siéger dans le cinquième cabinet.

#### - Les indépendants islamistes

En tant qu'organisations, Hamas, héritier de l'Association des Frères musulmans, et Jihad islamique ont toujours refusé de participer aux structures issues de la négociation d'Oslo dont elles condamnaient le principe. Avec le deuxième cabinet, pourtant, Yasser Arafat parvient à trouver une caution islamiste à l'Autorité avec l'acceptation de portefeuilles par deux personnalités membres de la mouvance. 'Imâd al-Fâlûjî détiendra ainsi à trois reprises les Télécommunications quand Talâl Sidr, lui aussi trois fois ministre, abandonnera très vite la Jeunesse et les Sports pour devenir Ministre d'État sans affectation puis ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président pour les Affaires du dialogue des religions et des relations entre religions. Aucun des deux hommes n'engage pourtant la mouvance comme telle. 'Imâd al-Fâlûjî, un ingénieur au passé obscur, avait offert à Hamas les moyens financiers nécessaires à l'édition d'un hebdomadaire, *al-Watan*. Généralement présenté comme l'un des leaders du mouvement, il n'était cependant pas reconnu comme tel par ses responsables patentés. Lors des élections de 1996, il se porte candidat sous étiquette Fath. Élu<sup>15</sup>, il devient ministre.

---

15. 'Imâd al-Fâlûjî constitue l'un des très rares cas dont la régularité de l'élection peut être sérieusement questionnée (lire Jean-François Legrain, *Les Palestines...*, *op. cit.*, pp. 354-355).

La réputation de Talâl Sidr, quant à lui, forgeron de son état et animateur de clubs de jeunesse de la mouvance Hamas, ne dépassait pas les limites de sa ville d'Hébron.

## **Conclusion**

Les accords israélo-palestiniens, lors de la mise en place des institutions intérimaires, avaient fait de l'OLP l'unique instance palestinienne de décision en matière de composition de l'exécutif de l'autonomie. Le CE OLP aurait pu, en toute légalité, se contenter de mettre en place en territoires autonomes une structure préexistante par un simple déménagement de Tunis vers Gaza ou Ramallah. Cette hypothèse a toutefois été écartée dès 1993. Si certaines administrations de l'OLP se sont bel et bien retrouvées entièrement transposées de l'extérieur à l'intérieur, parfois dans un même ordonnancement de bureaux, la constitution de l'exécutif à son plus haut niveau a grandement échappé à ce modèle. Plus que les hommes et leur place dans la structure, c'est en réalité le mode de fonctionnement de cette dernière qui a été importé de l'extérieur vers l'intérieur.

Depuis la fin des années 1960, grâce à une diplomatie efficace, qui lui a permis de s'approprier une partie de la rente pétrolière, et à des capacités militaires et politiques, Fath a su s'imposer sur la scène nationale et internationale comme le cœur d'institutions caractérisées par la sociologie politique comme néopatrimoniales. Dans ce cadre et au nom de l'unité nationale, l'OLP, sous la direction de Fath, pratique depuis plus de trente ans une politique d'intégration la plus large et consensuelle possible des composantes politiques et sociales du peuple palestinien. L'Autorité d'autonomie n'a fait que prendre le relais. Du point de vue des organisations, la capacité d'intégration de son exécutif s'est, cependant, trouvée réduite du fait de l'importance des oppositions. Mais le petit nombre de ministres extérieurs à Fath s'est trouvé compensé par une politique systématique de nominations à des postes de hauts fonctionnaires (directeurs généraux le plus souvent) de personnalités issues de l'ensemble des mouvements et partis, y compris de l'opposition. Du point de vue des solidarités

socio-géographiques, l'exécutif de l'autonomie a fait preuve de capacités d'intégration indéniables en dépit de certains déséquilibres dénoncés mais contenus.

La liste des ministères monopolisés par les *returnees* renvoie certes à une position dominante de cette catégorie, mais traduit l'accumulation d'une expérience historique et, au-delà des critiques adressées à tout pouvoir, fait l'objet d'un consensus somme toute assez large. Les luttes pour le partage du pouvoir ont été nombreuses et ont déchiré les hommes sans que la ligne de fracture ne passe pourtant par la dichotomie intérieur/extérieur. Ainsi Yasser Arafat, Mahmûd 'Abbâs, Ahmad Qray', Muhammad Dahlân, Nabil 'Amr, éléments contradictoires les plus significatifs des grands débats, sont tous des *returnees*. L'importance du lien entretenu par les *returnees* avec la Cisjordanie et la Bande de Gaza renvoie, par ailleurs, à la nécessaire articulation entre le pouvoir et la population, fondement même de l'efficacité du néopatrimonialisme.

Loin de constituer une rupture avec le passé de l'OLP, la mise en place des institutions de l'autonomie s'est ainsi insérée dans une continuité profonde et ancienne. Ce faisant, la territorialisation du mouvement national a donné lieu à des réagencements de poids. A la différence du passé où les leaders de l'intérieur bannis avaient parfois quelques difficultés à intégrer les plus hauts rouages de décision, l'extérieur, pour la première fois, s'est retrouvé numériquement minoritaire. A la différence du passé également, quand les élites de l'intérieur, pour l'essentiel urbaines, interdisaient l'accès de leurs institutions aux réfugiés des camps, pour la première fois ces derniers se sont trouvés associés aux plus hauts niveaux de l'exécutif.

A Amman, Beyrouth et Tunis, l'OLP avait principalement besoin d'intermédiaires dont les solidarités lui ouvraient les accès aux camps de l'extérieur, réfugiés pour beaucoup originaires des rivages méditerranéens. Les nouvelles institutions de l'autonomie ont aujourd'hui besoin de relais avec les populations de Cisjordanie et de la Bande de Gaza. De la mer, nous sommes ainsi passés à la montagne<sup>16</sup>.

16. Salim Tamari, « Austérité montagnarde, indolence balnéaire... », Revue d'études palestiniennes, n° 68/16, été 1998, pp. 43-55.

## **ANNEXES**

**3. JEAN-FRANÇOIS LEGRAIN, ministres hors cabinet**

<b>Nom</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Fonction</b>
Nabîl al-Charîf	26-avr.-95	Président de l'autorité de l'Eau
Sulaymân al-Churafâ	01-mai-00	Représentant personnel du président
As'ad Salâh Ta'marî	05-juin-02	Président du portefeuille national pour la Résistance à la colonisation
Hichâm 'Abd Al-Râziq	05-juin-02	Président de la Commission pour les Affaires des détenus
Frayh Abû Middayn	05-juin-02	Président de l'autorité des Terres
Yûsuf Abû Safiyya	05-juin-02	Président de l'autorité de l'Environnement
Ziyâd Abû Zayyâd	05-juin-02	Conseiller à la présidence du Conseil
Sa'dî al-Krunz	05-juin-02	Conseiller à la présidence du Conseil
Hasan 'Asfûr	05-juin-02	Président de la Commission pour les Affaires des ONG
Talâl Sidr	05-juin-02	Conseiller du président pour les Affaires du dialogue des religions et des relations entre religions
Muhammad Mundhir Salâh	25-juin-02	Président du haut conseil des Sciences et de la technologie
Alî al-Qawâsmî	21-oct.-02	Président du comité des Lieux-saints d'Hébron
Jamîl al-Tarîfî	22-oct.-02	Conseiller à la présidence du Conseil pour les Affaires civiles
Hânî al-Hasan	29-avr.-03	Conseiller du président pour les Affaires de sécurité nationale
Ahmad 'Abd Al-Rahmân	29-avr.-03	Conseiller du président pour les Affaires politiques
Abd Al-'Azîz Châhîn	29-avr.-03	Conseiller du président
Ahmad al-Chîbî	29-avr.-03	Conseiller du président
Abd Al-Rahmân Hamad	29-avr.-03	Conseiller du président pour les Affaires de développement
Zuhayr al-Sûrânî	29-avr.-03	Conseiller du président
Muhammad Abû Charî'a	29-avr.-03	Président du Bureau général des fonctionnaires
Ramzî Khûrî	30-avr.-03	Directeur général de la présidence
Muhammad Ichtiyya	11-août-03	Vice président du PEC DAR
Azzâm al-Chawâ	26-déc.-03	Président de l'autorité de l'Energie
Fu'âd Bsîsû	02-mai-04	Conseiller du président pour les Affaires économiques

## 4. JEAN-FRANÇOIS LEGRAIN, Ministres des différents cabinets

Fonction	1e cabinet (07/94)	2e cabinet (27/06/1996)
Pst Conseil	Yâsir 'Arafât	Yâsir 'Arafât
Intérieur	(Yâsir 'Arafât)	(Yâsir 'Arafât)
Ministre d'Etat Aff. de sécurité		
Gouvernement local	Sâ'ib 'Urayqât	Sâ'ib 'Urayqât
Plan et Coopération internationale *	Nabîl Cha'th	Nabîl Cha'th
Affaires étrangères *		
Plan *		
Finances	Muhammad al-Nachâchîbî	Muhammad al-Nachâchîbî
Economie, Industrie et Commerce *	Ahmad Qray'	
Economie et Commerce *		Mâhir al-Masrî
Economie nationale *		
Industrie *		Bachîr al-Barghûthî
Education et Ens. supérieur *	Yâsir 'Amr	
Education *		Yâsir 'Amr
Enseignement supérieur *		Hanân 'Achrâwî
Affaires civiles	Jamîl al-Tarîfî	Jamîl al-Tarîfî
Affaires sociales	Intisâr al-Wazîr	Intisâr al-Wazîr
Agriculture	(Muhammad al-Nachâchîbî)	'Abd Al-Jawâd Sâlih al-Hamâyil
Culture et Information *	Yâsir 'Abd Rabbuh	Yâsir 'Abd Rabbuh
Culture *		
Information *		
Dossier de Jérusalem	Faysal al-Husaynî	Faysal al-Husaynî
Maison de l'Orient		
Jeunesse et Sports	Azmî al-Chu'aybî	Talâl Sidr
Justice	Frayh Abû MIDDAYN	Frayh Abû MIDDAYN
Santé	Riyâd al-Za'nûn	Riyâd al-Za'nûn
Télécommunications	'Abd Al-Hafîdh al-Achhab	Imâd al-Fâlûjî
Tourisme et archéologie *	Ilyâs Frayj	Ilyâs Frayj
Bethléem 2000 *		
Transports	'Abd Al-'Azîz al-Hâjj Ahmad	Alî al-Qawâsmî
Travail	Samîr Ghawcha	Samîr Ghawcha
Habitat *	Zakâryâ al-Aghâ	'Abd Al-Rahmân Hamad
Travaux publics *	-	Azzâm al-Ahmad
Travaux publics et Habitat *		
Waqf	Hasan Tahbûb	Hasan Tahbûb
Affaires de la Négociation		
Approvisionnement		'Abd Al-'Azîz Châhîh
Energie		
Ministre d'Etat Aff. des détenus		
Affaires des détenus		
Affaires des Femmes		
Affaires du Conseil des ministres		
Affaires parlementaires		
Ministre d'Etat Aff. d'Environnement		
Ministre d'Etat Aff. ONG		
Ministre sans affectation		
Ministre d'Etat sans affectation		
Sec. Gal Conseil		'Ahmad 'Abd Al-Rahmân
Sec. Gal Présidence	Al-Tayyib 'Abd Al-Rahîm	Al-Tayyib 'Abd Al-Rahîm

\* Scission ou réunification

<b>3e cabinet (12/08/1998)</b>	<b>3e amendé (09/06/2002)</b>	<b>4e cabinet (29/10/2002)</b>
Yâsir 'Arafât (Yâsir 'Arafât)	Yâsir 'Arafât 'Abd Al-Razzâq al-Yahyâ	Yâsir 'Arafât Hânî al-Hasan
Sâ'ib 'Urayqât	Sâ'ib 'Urayqât	Sâ'ib 'Urayqât
Nabîl Cha'th	Nabîl Cha'th	Nabîl Cha'th
Muhammad al-Nachâchîbî	Salâm Fayyâd	Salâm Fayyâd
Mâhir al-Masrî	Mâhir al-Masrî	Mâhir al-Masrî
Sa'dî al-Krunz	Na'im Abû Al-Hummu	Na'im Abû Al-Hummu
-	-	-
Muhammad Mundhir Salâh	-	-
Jamîl al-Tarîfî	Jamîl al-Tarîfî	-
Intisâr al-Wazîr	Intisâr al-Wazîr	Intisâr al-Wazîr
Hikmat Zayd al-Kilânî	Rafîq al-Natcha	Rafîq al-Natcha
Yâsir 'Abd Rabbuh	Yâsir 'Abd Rabbuh	Yâsir 'Abd Rabbuh
Faysal al-Husaynî	-	Samîr Ghawcha
-	Alî al-Qawâsmî	-
Frayh Abû Middayn	Ibrâhîm al-Dughma	Zuhayr al-Sûrânî
Riyâd al-Za'nûn	Riyâd al-Za'nûn	Ahmad al-Chîbî
Imâd al-Fâlûjî	Imâd al-Fâlûjî	-
Mitrî Abû 'Ayta	Nabîl Qissîs	Nabîl Qissîs
Nabîl Qissîs	-	-
Alî al-Qawâsmî	Mitrî Abû 'Ayta	Mitrî Abû 'Ayta
Rafîq al-Natcha	Ghassân al-Khatîb	Ghassân al-Khatîb
'Abd Al-Rahmân Hamad	-	-
Azzâm al-Ahmad	Azzâm al-Ahmad	Azzâm al-Ahmad
-	-	-
'Abd Al-'Azîz Châhîn	'Abd Al-'Azîz Châhîn	'Abd Al-'Azîz Châhîn
-	'Abd Al-Rahmân Hamad	'Abd Al-Rahmân Hamad
Hichâm 'Abd Al-Râziq	-	Hichâm 'Abd Al-Râziq
Nabîl 'Amr	-	-
Yûsuf Abû Safiyya	-	-
Hasan 'Asfûr	-	-
Bachîr al-Barghûthî	-	-
Ziyâd Abû Zayyâd	-	-
Talâl Sidr	-	-
'Ahmad 'Abd Al-Rahmân	'Ahmad 'Abd Al-Rahmân	'Ahmad 'Abd Al-Rahmân
Al-Tayyib 'Abd Al-Rahîm	Al-Tayyib 'Abd Al-Rahîm	Al-Tayyib 'Abd Al-Rahîm

\*\* Avec la nouvelle répartition des compétences entre le Président et le Premier ministre à partir du cinquième cabinet, il semble que le secrétaire général de la présidence, qui demeure Al-Tayyib 'Abd Al-Rahîm, ne soit plus membre du cabinet.

\*\*\* Remplacé par Ibrâhîm Abû Al-Najâ lors de son élection comme président du Conseil législatif en mars 2004.

<b>5e cabinet (29/04/2003)</b>	<b>6e cabinet (05/10/2003)</b>	<b>7e cabinet (11/11/2003)</b>
Mahmûd 'Abbâs (Mahmûd 'Abbâs)	Ahmad Qray' Hakam al-Bal'âwî	Ahmad Qray' Hakam al-Bal'âwî
Muhammad Dahlân		
Jamâl al-Chûbakî	Jamâl al-Chûbakî	Jamâl al-Chûbakî
Nabîl Cha'th Nabîl Qissîs	Nabîl Cha'th (Salâm Fayyâd)	Nabîl Cha'th Nabîl Qissîs
Salâm Fayyâd	Salâm Fayyâd	Salâm Fayyâd
Mâhir al-Masrî	(Salâm Fayyâd)	
		Mâhir al-Masrî
Na'im Abû Al-Hummus	Na'im Abû Al-Hummus	Na'im Abû Al-Hummus
		Jamîl al-Tarîfî
Intisâr al-Wazîr	(Jawâd al-Tîbî)	Intisâr al-Wazîr
Rafîq al-Natcha	(Salâm Fayyâd)	Rûhî Fattûh ***
Ziyâd Abû 'Amr Nabîl 'Amr	(Nabîl Cha'th) (Ahmad Qray')	Yahyâ Yakhluf (Ahmad Qray')
	(Jamâl al-Chûbakî)	As'ad Salâh al-Ta'marî
'Abd Al-Karîm Abû Salâh	(Jawâd al-Tîbî)	Nâhid al-Rayyîs
Kamâl al-Charâfî	Jawâd al-Tîbî	Jawâd al-Tîbî
Azzâm al-Ahmad	('Abd Al-Rahmân Hamad)	Azzâm al-Ahmad
Mitrî Abû 'Ayta	(Salâm Fayyâd)	Mitrî Abû 'Ayta
Sa'dî al-Krunz	('Abd Al-Rahmân Hamad)	Hikmat Zayd al-Kilânî
Ghassân al-Khatîb	(Na'im Abû Al-Hummus)	Ghassân al-Khatîb
Yahyâ 'Achûr Hamdâr	'Abd Al-Rahmân Hamad	'Abd Al-Rahmân Hamad
-	(Ahmad Qray')	(Ahmad Qray')
Sâ'ib 'Urayqât		Sâ'ib 'Urayqât
Azzâm al-Chawâ	(Salâm Fayyâd)	
Hichâm 'Abd Al-Râziq	(Jamâl al-Chûbakî)	Hichâm 'Abd Al-Râziq
		Zahîra Kamâl
Yâsir 'Abd Rabbuh		
	Sâ'ib 'Urayqât	
'Abd Al-Fattâh Hamâyîl		Sulaymân Abû Snayna
		Qaddûra Fâris Hâmid
Hakam al-Bal'âwî	Hasan Abû Libda	Hasan Abû Libda
**	**	**

Lorqu'un ministre est doté de plusieurs portefeuilles dans un même cabinet, son nom figure entre parenthèses face à sa fonction secondaire. Une cellule blanche signifie que le département ministériel n'existe pas. Un tiret dans une cellule signifie qu le département ministériel existe mais reste dépourvu de titulaire.

## 5. Notices biographiques des ministres

Ces notices sont basées sur les données que j'ai accumulées au fil des ans. Elles sont particulièrement redevables d'ouvrages comme *Panorama, Palestinians in Profile. A Guide to Leading Palestinians in the Occupied Territories*, Jérusalem, Panorama, 1993, ou encore Abou Daoud & Gilles du Jonchay, *Palestine. De Jérusalem à Munich*, Paris, Editions Anne Carrière, 1999. Sur le net, des biographies ont été mises en ligne sur les sites du Council of ministers-Office of the Prime minister palestinien (<http://www.pmo.gov.ps/>), du JMCC (Jerusalem Media and Communication Centre) (<http://www.jmcc.org/>) (agence de presse de Jérusalem fondée par Ghassan Al-Khatib), du Middle East Reference: Chronologies and Biographies (<http://middleeastreference.org.uk/index.html>) de Glen Rangwala, ou encore du PASSIA (Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs) ([http://www.passia.org/index\\_pfacts.htm](http://www.passia.org/index_pfacts.htm)) (Centre de recherches de Jérusalem fondé par Mahdi Abdul Hadi).

**'Abbâs, Mahmûd Ridâ (Abû Mâzin).** Né en 1935. Réfugié originaire de Safad, réfugié en Syrie, *returnee*, habitant Gaza puis Ramallah. Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis sa fondation, il en démissionne en juillet 2003 pour protester contre les critiques qui lui sont faites dans la direction des affaires en tant que Premier ministre ; ayant à l'époque refusé de revenir sur cette démission, il réintègre néanmoins le CC Fath à la mort de Yasser Arafat. Membre du CNP depuis 1968 (Fath). Membre du CC OLP depuis au moins 1984 (CE OLP). Membre du CE OLP depuis 1981, Fath ; secrétaire général du CE OLP depuis 1996. Premier ministre dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Intérieur (par intérim) dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Politique. Titulaire d'un B.A de Droit de Damas (1958) et d'un Ph.D en histoire de l'Oriental college de Moscou (1982). Réfugié à Damas, il y accomplit toutes ses études puis émigre au Qatar où il dirige le service du personnel pour l'administration publique (1957). Il y fait la connaissance d'Abû Yûsuf al-Najjâr et de Kamâl 'Adwân, qui avaient organisé quelques années plus tôt des cellules de résistance dans la région de Gaza et pris depuis une

part déterminante dans la fondation de Fath. Avec eux, il joue un rôle actif dans les activités du mouvement au Qatar et en Arabie Saoudite. Entré au Comité central (1968), il fut chargé, successivement, de réorganiser le commandement régional de Jordanie (1969-1970), puis les services de renseignements et de contre-espionnage (1970-1971), enfin le département financier (1972-1973). En 1974, Yasser Arafat lui confie la tâche de créer un département spécial dont la mission est de prendre langue, dans le plus grand secret, avec les Israéliens. Chef du Département des relations nationales et internationales de l'OLP (1984-2000), il s'impose comme l'un des tout premiers négociateurs dans les tractations qui devaient aboutir aux accords d'Oslo dont il est le signataire au titre de l'OLP. Chef du Département des Affaires de la négociation de l'OLP (1994-2003). Président de la Commission centrale des élections (1996-2002). Fin 2002, il déclare publiquement que la militarisation de l'Intifada aura été une énorme erreur. Élu président du CE OLP le jour du décès de Yasser Arafat, le 11 novembre 2004, il est élu président de l'Autorité d'autonomie le 9 janvier 2005.

**'Abd Al-Hafîm, Al-Tayyib 'Abd Al-Rahîm Mahmûd (Abû Al-'Abd).** Né en 1943. Déplacé *returnee* originaire de 'Anabâtâ (Tulkarem). Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis 1989. Membre du CNP depuis 1984 (Militaires). Membre du CC OLP en 1996 (Fath). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Tulkarem sur une liste Fath. Cinq fois ministre : Sec. Gal Présidence dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Sec. Gal Présidence dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Sec. Gal Présidence dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Sec. Gal Présidence dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Sec. Gal Présidence dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002). Journaliste et politicien. Diplômé en *charî'a*. Membre de la « gauche » de Fath dès l'origine. Directeur de la radio de Fath (1969-1970) puis de la radio de l'OLP, *Sawt Filastîn* (1973-1978). Ambassadeur de Palestine en Yougoslavie, Égypte, Japon et Jordanie.

**'Abd Al-Rahmân, Ahmad (dit Radwân) (Abû Yazan).** Né en 1944. Réfugié originaire de Kawkabâ (Gaza), *returnee*, habite Gaza puis Ramallah. Membre de Fath. Membre du CNP depuis

1983 (GUPWJ-General Union of Palestinian Writers and Journalists). Membre du CC OLP en 1988, 1991, 1996 (Union des journalistes). Cinq fois ministre : Sec. Gal Conseil dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Sec. Gal Conseil dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Sec. Gal Conseil dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Sec. Gal Conseil dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président pour les Affaires politiques par décret en date du 29 avril 2003. Politicien et journaliste. Ancien communiste, il adhère à Fath au début des années 1970. Ancien chef du département de l'Information de Fath et ancien rédacteur en chef de son périodique *Filastîn al-Thawra*, il est au coeur d'un réseau de « gauche » au sein du mouvement. Secrétaire général de la GUPWJ (General Union of Palestinian Writers and Journalists). Adopte des positions anti-syriennes durant la guerre du Liban.

**'Abd Al-Râziq, Hichâm 'Alî Hasan.** Né en 1953. Réfugié originaire de Zarnûqa (Ramla), né dans le camp de Rafah (?)/Jabâlyâ (?). Membre de Fath ; membre du CR Fath ; membre du HC Fath de Gaza depuis 1994. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-nord sur une liste Fath. Cinq fois ministre : Ministre d'État Aff. des détenus dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Président de la Commission pour les Affaires des détenus par décret en date du 5 juin 2002 ; Affaires des détenus dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Affaires des détenus dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Affaires des détenus dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Cadre politique dans les prisons. Titulaire d'un B.A en Sciences politiques de l'université al-Quds. Après avoir été condamné à un an et demi de détention par Israël en 1970, il s'installe à Beyrouth et entre dans les rangs de Fath. Auteur d'un attentat à la voiture piégée en 1974, il est condamné par Israël à vingt-et-un ans de détention et est libéré en 1993. Il devient l'un des principaux cadres du mouvement national dans les centres de détention israéliens et rédige divers ouvrages littéraires et politiques. Membre de la délégation de négociations en 1994 aux États-unis puis à Wye Plantation et Charm al-Chaykh (1999). Membre de la délégation palestinienne auteur de l'Accord de

Genève (2003), ébauche d'accord définitif sur le conflit israélo-palestinien basé sur les résultats des sommets de Camp David (été 2000) et de Taba (hiver 2000-2001).

**'Abd Rabbuh, Adîb Yâsir 'Abd Al-Hâfidh (dit Yâsir 'Abd Rabbuh) (Abû Bachchâr).** Né en 1945. Réfugié originaire de Jaffa, *returnee*, habite Ramallah et Amman. Membre de Fida ; un des fondateurs du FDLP, vice-secrétaire général jusqu'en 1991. Il fonde alors Fida dont il est le secrétaire général. Membre du CNP depuis 1970 au moins (FDLP puis Fida). Membre du CC OLP en 1988, 1991, 1996 (CE OLP). Membre du CE OLP depuis 1973, FDLP puis Fida. Six fois ministre : Culture et Information dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Culture et Information dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Culture et Information dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Culture et Information dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Culture et Information dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Affaires du Conseil des ministres dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Politique. Titulaire d'un MA en économie et sciences politiques de l'Université américaine au Caire. En 1967, il rejoint les rangs du Mouvement des Nationalistes arabes et en 1968, lors de la scission entre les FDLP et FPLP, il participe à la fondation du FDLP dont il devient vice-secrétaire général. Ayant entamé un dialogue avec l'organisation d'extrême gauche israélienne Matzpen, le FDLP se fit alors le champion d'un « mini État » palestinien en Cisjordanie et à Gaza. Après la guerre d'octobre 1973, son alliance avec une majorité des dirigeants de Fath, ceux de la Saïqa pro-syrienne et des communistes palestiniens permit d'imposer ce mot d'ordre dans l'OLP. Mais après la rupture de Yasser Arafat avec le président syrien Hafez al-Assad en 1983, il se rapproche du FPLP et des autres organisations soutenues par Damas pour combattre l'orientation « capitularde » du chef de l'OLP. Il retrouve ensuite des positions de dialogue. Chef du Département de l'Éducation, la Culture et la Science de l'OLP depuis 1977. En 1988 il dirige la délégation palestinienne chargée de dialoguer avec les Américains à Tunis. Après la conférence de Madrid de 1991, il fait scission d'avec le FDLP et fonde Fida-Union démocratique palestinienne, qui soutient le processus, et participe ensuite aux différentes équipes de négociateurs.

Initiateur, côté palestinien, avec Yossi Beilin, côté israélien, de l'Accord de Genève (2003), ébauche d'accord définitif sur le conflit israélo-palestinien basé sur les résultats des sommets de Camp David (été 2000) et de Taba (hiver 2000-2001).

**Abû Al-Hummus, Na'îm Mustafâ (Dr).** Né en 1955. Réfugié originaire de Lidd, né à Bîr Zayt (Ramallah). Membre de Fath. Cinq fois ministre : Éducation et Enseignement supérieur dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Éducation et Enseignement supérieur dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Éducation et Enseignement supérieur dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Éducation et Enseignement supérieur dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Travail (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Éducation et Enseignement supérieur dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Universitaire. Titulaire d'un Ph.D en éducation de la San Francisco State University (1985) après avoir étudié en Jordanie (1976), il dirige de 1982 à 1989 les départements d'Éducation et de Psychologie de l'université al-Najâh de Naplouse. De 1989 à 1994, il est secrétaire général du Palestinian Council for Higher Éducation et préside le General Exam Committee et le Textbook Development Committee. De 1994 à 2002, il est vice-ministre de l'Éducation dans les deux premiers cabinets. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dans les domaines de l'éducation et de la politique.

**Abû Al-Najâ, Ibrâhîm Mûsâ Ibrâhîm ('amîd) (Abû Wâ'il).** Né en 1943. Déplacé *returnee* originaire de Khân Yûnis. Membre de Fath ; membre du CR Fath. Membre du CNP depuis 1984 (GUPT-General Union of Palestinian Teachers). Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Khân Yûnis sur une liste Fath. Une fois ministre : Agriculture (remaniement partiel) dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Militaire et politique. Titulaire d'un B.A en langue arabe, il est brigadier général de la Sécurité nationale. Chef pour la Bande de Gaza de la Political Guidance Commission (1995). Vice-président du Conseil législatif. En charge des Forces nationalistes et islamiques de la Bande de Gaza, la structure de mobilisation commune aux forces politiques dans la seconde Intifada.

**Abû 'Amrû, Ziyâd Mahmûd Husayn (Dr).** Né en 1950. Non-réfugié, originaire de Gaza. Indépendant. Membre du CNP depuis 1996 (Conseil législatif). Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-ville en tant qu'indépendant. Une fois ministre, titulaire du portefeuille de la Culture dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Universitaire. Titulaire d'un BA en littérature anglaise de l'université de Damas, il enseigne à Bahreïn, puis à Oman et en Syrie. Titulaire d'un Ph.D en Comparative Politics de Georgetown University (1986), il enseigne à l'université de Bir Zeit depuis 1985 et il est reconnu pour ses analyses du mouvement islamique palestinien. Président du Palestinian Council of Foreign Relations et vice-secrétaire général de Miftah, l'organisation des droits civiques fondée par Hanân 'Achrâwî.

**Abû 'Ayta, Mitrî Tanâs Jiryis.** Né en 1941. Non-réfugié, originaire de Bayt Sahûr (Bethléem). Chrétien. Indépendant. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Bethléem en tant qu'indépendant. Cinq fois ministre : Tourisme et archéologie dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Transports dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Transports dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Tourisme et archéologie dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Tourisme et archéologie dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Avocat, homme d'affaires. Titulaire d'un B.A en droit de l'université de Damas, il exerce la profession d'avocat et est impliqué dans l'industrie hôtelière et touristique. Président de la Jordan Bar Association de 1994 à 1998. Vice-président du Conseil législatif de 1996 à 1998.

**Abû Charî'a, Muhammad 'Abd Al-'Azîz.** Réfugié (bédouin) originaire de Bîr al-Saba'/Gaza et habitant Gaza. Indépendant proche de Fath. Une seule fois ministre : ministre non membre du cabinet en qualité de Président du Bureau général des fonctionnaires par décret en date du 29 avril 2003. Ancien haut fonctionnaire de l'administration civile israélienne, il dirige le General Personnel Council (*Diwân al-Muwadhahafîn al-'Am*) de l'Autorité dès sa création.

**Abû Libda, Hasan Ibrâhîm (Dr).** Né en 1954. Non-réfugié originaire de 'Arrâba (Jénine). Membre de Fath. Membre du CNP depuis 1996. Deux fois ministre : Sec. Gal Conseil dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Sec. Gal Conseil dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Universitaire. Titulaire d'un B.Sc en mathématiques de l'université de Bir Zeit (1979), d'un M.Sc en statistiques de l'université de Stanford (1981) et d'un Ph.D en bio statistiques de la Cornell University (1988), il enseigne à l'université de Bir Zeit et à Cornell. Cofondateur de la Chabîba, l'organisation de jeunesse de Fath (1981). Vice-président des Comités techniques fondés par Fath et la Maison d'Orient de Jérusalem dans la foulée de la Conférence de Madrid (1991) pour préparer l'État. Membre du Haut comité jordano-palestinien (1994). Il fonde et préside le Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) (1993-2000). Membre du conseil des gouverneurs et « Deputy Managing Director » du PECNDAR (Palestinian Economic Council for Development and Reconstruction), l'organisme mis en place par l'OLP pour gérer l'aide des pays donateurs au développement des territoires autonomes (1994-). Participe aux diverses négociations bilatérales. Membre de la Commission électorale centrale chargée de mettre en oeuvre les élections générales de 1996. Auteur de nombreux ouvrages statistiques, il est également poète et écrit des nouvelles.

**Abû Middayn, Frayh Mustafâ Frayh.** Né en 1944. Réfugié (bédouin) originaire de Bîr al-Saba'/Gaza et habitant Gaza. Ancien nassérien, devenu indépendant proche de Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Dayr Balah sur une liste Fath. Quatre fois ministre : Justice dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Justice dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Justice dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Président de l'autorité des Terres par décret en date du 5 juin 2002. Avocat. Diplômé en droit de l'université d'Alexandrie (1971), il exerce la profession d'avocat à Gaza depuis et préside l'association des avocats de Gaza (1989-1994). Détenu pendant un an (1974). Membre de la délégation palestinienne à Madrid. Son grand-père a été maire de Bîr al-Saba' et son père banni par Israël en 1967.

**Abû Safiyya, Yûsuf 'Atâ Allâh Ibrâhîm (Dr).** Né en 1949. Réfugié, né dans le camp de Jabâlyâ (Gaza-nord). Membre de Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-nord sur une liste Fath. Deux fois ministre : ministre d'État Aff. d'Environnement dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Président de l'autorité de l'Environnement par décret en date du 5 juin 2002. Universitaire. Enseignant à l'université d'al-Azhar à Gaza, spécialiste des questions d'environnement. Il n'intègre Fath que peu de temps avant les élections de 1996. Membre de la délégation aux multilatérales sur les questions d'environnement. Membre du Bureau de liaison avec Israël. Directeur de l'unité de médecine environnementale au ministère de la Santé (1995-1996).

**Abû Silâh, 'Abd Al-Karîm Mahmûd Musallam.** Né en 1955. Non-réfugié, originaire de 'Abasân al-Kabîra (Khân Yûnis). Indépendant religieux. Membre du CNP depuis 1996 (Conseil législatif). Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Khân Yûnis en tant qu'indépendant. Une fois ministre, titulaire du portefeuille de la Justice dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Avocat. Titulaire d'un B.A en droit (1977) et d'un MA en Relations internationales de l'université du Caire. Actif au sein de l'Association des avocats de Gaza et de l'Association palestinienne des Enseignants. Condamné à trois ans de prison ferme (1983-1985) et deux ans avec sursis par Israël.

**Abû Snayna, Sulaymân Mahmûd Mûsâ.** Né en 1945. Non-réfugié, originaire d'Hébron. Membre de Fath (courant religieux). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription d'Hébron sur une liste Fath. Une seule fois ministre : ministre d'État sans affectation dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Avocat, titulaire d'un B.A en droit de l'université de Caire (1969). Arrêté en 1985 durant dix mois pour appartenance à Fath. Directeur général au Ministère de l'Intérieur (1995-).

**Abû Zayyâd, Ziyâd 'Alî Khalîl.** Né en 1940. Non-réfugié, originaire de 'Izariyya (Jérusalem). Indépendant proche de Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de

Jérusalem en tant qu'indépendant. Deux fois ministre : ministre d'État sans affectation dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller à la présidence du Conseil par décret en date du 5 juin 2002. Avocat et journaliste. Titulaire d'un B.A en droit de l'université de Damas (1964). Employé du gouvernement jordanien (Personal communication department), il perd son emploi avec l'occupation et se retrouve à enseigner et à exercer la profession de journaliste. Détenu pendant trois mois en 1976, il est interdit de voyage (1986-1988). Un des pionniers du dialogue israélo-palestinien (il étudie l'hébreu dès le début de l'occupation). Rédacteur aux quotidiens *al-Quds* (1969-1977) puis *al-Fajr* (1977-1983), dont il devient le rédacteur en chef. En 1983, il retrouve le droit et pratique brièvement le métier d'avocat. Engagé sur la voie d'un compromis avec Israël, il fonde et dirige un bimensuel en hébreu, *Gesher* (1986-). Proche de Faysal Husaynî, il joue un rôle très actif à la Maison d'Orient à partir de 1989. Chef du comité de conseillers des délégués palestiniens à Madrid (1991). Président de la délégation aux multilatérales sur l'armement (1993-). Corédacteur en chef du *Palestine-Israel Journal*.

**Achhab (Al-), 'Abd Al-Hafîdh 'Abd Al-Salâm Muhammad (Abû Hâzim).** Né en 1927. Non-réfugié, originaire d'Hébron. Membre du PPP. Echoue à se faire élire au Conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Jérusalem sur une liste Parti du peuple palestinien. Une fois ministre, titulaire du portefeuille des Télécommunications dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94). Médecin diplômé de Damas (1956), il entre dans l'armée jordanienne mais en est exclu un an plus tard, détenu pendant plusieurs mois pour ses activités au sein du Parti communiste. Il exerce ensuite la médecine à Hébron (1957-). Un des fondateurs de la Red Crescent Society (1964-1975). Fondateur et président de la Cooperative Housing Society, qui aide à obtenir des prêts auprès des banques jordaniennes (1976-1985, 1989-). Il est l'un des fondateurs de la Patients' Friends Society (1977-1982).

**'Achrâwî, Hanân Da'ûd Mîkhâ'il (Dr).** Née en 1946. Non-réfugiée, originaire de Ramallah, née à Naplouse. Chrétienne

(anglicane). Indépendante. Éluë au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Jérusalem en tant qu'indépendante. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de l'Enseignement supérieur dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996). Universitaire. Fille de Da'ûd Mikhâ'il, haut responsable du Parti national de Sulaymân al-Nâbulî. Titulaire d'un Ph.D de littérature de l'université de Virginie (1986). Elle fait ses armes politiques dans le cadre de la GUPW (General Union for Palestinian Women) au Liban (1967-1972) et du bureau d'information de l'OLP (1968-1970) tout en étudiant la littérature anglaise à l'Université américaine de Beyrouth. Elle ne bénéficie du rapprochement familial qu'en 1974 pour s'installer dans les Territoires occupés. Professeuse de littérature anglaise à Bir Zeit (1974-1995), doyenne de la Faculté des Lettres (1986-90). Proche de Faysal Husaynî, directeur de la Maison d'Orient à Jérusalem, elle participe aux négociations dès la Conférence de Madrid (1991) où elle est porte-parole de la délégation palestinienne. Elle crée le PICR (Independent Palestinian Citizen's Rights), l'ombudsman de la nouvelle Autorité, qu'elle préside jusqu'en 1995 puis l'association Miftah. Porte-parole de la Ligue arabe en juillet 2001.

'**Achûr, Yahyâ.** Voir Hamdân, Yahyâ 'Achûr.

**Aghâ (Al-), Zakaryâ Ibrâhîm Salîm (Dr).** Né en 1942. Non-réfugié, originaire de Gaza. Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis 1994 ; chef du HC Fath de la Bande de Gaza depuis 1994. Membre du CNP depuis 1996 (Fath). Membre du CC OLP en 1996 (CE OLP). Membre du CE OLP depuis 1996, Fath. Echoue à se faire élire au Conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Khân Yûnis sur une liste Fath. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de l'Habitat dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94). Médecin diplômé (1965) avec spécialité de médecine interne (1971) de l'université du Caire, il dirige l'hôpital Nasser de Khân Yûnis (1974-1987) mais est licencié par Israël pour « activités politiques illégales » (il lui est interdit de quitter Gaza depuis 1981); il travaille ensuite dans des hôpitaux privés de Gaza. Placé en détention administrative durant six mois en 1988,

assigné à résidence (décembre 1987- avril 1988) et interdit de voyager à l'étranger (1981-1990 au moins). Membre de la délégation palestinienne à la Conférence de Madrid (1991). Président du Haut comité Fath pour la Bande de Gaza depuis 1994.

**Ahmad (Al-), 'Azzâm Najîb Mustafâ (Abû Bakr).** Né en 1947. Déplacé *returnee* originaire de Jénine. Membre de Fath ; membre du CR Fath depuis 1989. Membre du CNP depuis 1979 au-moins (GUPS-General Union of Palestinian Students). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Jénine sur une liste Fath. Six fois ministre : Travaux publics dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Travaux publics dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Travaux publics et Habitat dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Travaux publics et Habitat dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Télécommunications dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Télécommunications dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Politique. Titulaire d'un B.A en économie de Bagdad. Fils de Najîb, figure du nationalisme palestinien et ancien chef de cabinet de Yasser Arafat. Président de la GUPS (General Union of Palestinian Students) en Iraq (1971-1974), il devient le vice-président de son CE (1974-1980). Ambassadeur de Palestine à Bagdad (1979-1994).

**Akhras (Al-), Dayf Allâh Nasr Allâh Mahmûd.** Déplacé *returnee* originaire de Gaza. Membre de Fath. Membre du CNP depuis 1983 (Syndicat des ingénieurs). Vice-ministre des Travaux publics dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94), il assume les fonctions de ministre faute de titulaire. Ingénieur civil titulaire d'un B.Sc.

**'Amr, Nabîl Mahmûd Yûsuf (Abû Târiq).** Né en 1947. Déplacé *returnee* originaire de Dûrâ (Hébron). Membre de Fath ; membre du CR Fath. Membre du CNP depuis 1984 (GUPWJ-General Union of Palestinian Writers and Journalists). Membre du CC OLP en 1991, 1996 (Indépendant). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription d'Hébron sur une liste Fath. Deux fois ministre : Affaires parlementaires dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Information dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Journaliste. Diplômé en droit de l'université de Damas où il est le

responsable des organisations populaires palestiniennes (1969-1971). Directeur de *Sawt Filastîn*, radio de l'OLP (1973-1988). Conseiller en communication de Yasser Arafat. Représentant de l'OLP en Union soviétique puis Russie (1988-1993). En 1995, il est nommé membre remplaçant du Haut comité pour les négociations et, en 1996, commissaire pour la Palestinian Broadcasting Corporation. Fondateur et directeur du quotidien *al-Hayât al-Jadîda*. Voix des appels à des réformes démocratiques, il est victime d'une tentative d'assassinat à Ramallah en juillet 2004.

**'Amr, Yâsir Husayn (Abû Thâ'ir)**. Né en 1930, décédé en 2002. Banni non-réfugié *returnee* originaire de Dûrâ (Hébron). Indépendant, ancien baassiste. Membre du CNP depuis 1970 au moins. Membre du CC OLP en 1988 (indépendant), 1991, 1996 (CE OLP). Membre du CE OLP de 1969 à 1970, et depuis 1991, Indépendant. Deux fois ministre : Éducation et Enseignement supérieur dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Éducation dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996). Politique et avocat. Baassiste, il milite dans la région d'Hébron après 1967 et est banni par Israël en septembre 1968. Secrétaire du CE OLP jusqu'en 1970, il y représente la Saïqa. En 1994, il siège au Haut comité jordano-palestinien pour la sécurité.

**'Arafât, Yâsir (en fait Yâsir 'Abd al-Ra'ûf al-Qidwa al-Husaynî) (Abû 'Ammâr)**. Né en 1929, décédé en 2004. Déplacé *returnee* originaire de Gaza. Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis sa fondation. Membre du CNP 1964 (Koweït) et suivants (Fath). Membre du CC OLP depuis 1973 (CE OLP). Président du CE OLP depuis 1969, Fath. Trois fois ministre : Intérieur (par intérim) dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Intérieur (par intérim) dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Intérieur (par intérim) dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998). Politique. Né à Gaza d'un père originaire de la ville et d'une mère lointaine parente de Hajj Amîn al-Husaynî. Proche des Frères musulmans. Elevé au Caire, il fait un bref séjour à Jérusalem et participe à la défense de la ville aux côtés des Husaynî. Etudes d'ingénieur au Caire, président de la GUPS (General Union of Palestinian Students), rencontres avec Abû Iyâd, Abû Yûsuf al-Najjâr, Abû Jihâd (1952-1957) ; volontaire dans l'armée égyptienne durant la guerre de Suez.

Émigre à Koweït. Co-fondateur avec Abû Jihâd de Fath (1957-1959). Président du CE OLP (1969-2004). Président de l'État de Palestine (1988-2004). Président de l'Autorité d'autonomie (1994-2004). Prix Nobel de la Paix en 1994.

**'Asfûr, Hasan Muhammad Ahmad.** Né en 1951. Déplacé *returnee* originaire de 'Abasân al-Saghîra (Khân Yûnis). Ancien responsable communiste, devenu indépendant proche de Fath. Membre du CNP depuis 1984 (GUPS-General Union of Palestinian Students). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Khân Yûnis sur une liste Fath. Deux fois ministre : Ministre d'État sans affectation dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Président de la Commission pour les Affaires des ONG par décret en date du 5 juin 2002. Politique. Suite à l'occupation israélienne, il s'installe en Jordanie en 1968 puis étudie à Bagdad (B.A en Génie agricole en 1973) et à Moscou (Diplôme en Sciences sociales en 1979). Il occupe ensuite divers emplois dans le journalisme tout en menant ses activités politiques au sein du Parti communiste à Beyrouth puis, après 1982, à Damas et à Tunis (membre du CE de la GUPS-General Union of Palestinian Students). En 1987, il est directeur du Département national et international de l'OLP. En 1991, suite à la Conférence de Madrid, il appartient aux délégations de négociation et prend ses distances avec le Parti du Peuple (ex-communiste) qu'il quitte pour compter à partir de 1994 comme l'un des plus hauts rouages de l'Autorité d'autonomie. A partir de mai 1994 jusqu'en 1998, il est le directeur général au Département des affaires de la négociation de l'OLP et participe aux négociations de Camp David (2000). Membre du Comité supérieur de suivi (dix-neuf membres) du Congrès national palestinien (*al-Mu'tamar al-Watanî al-Filasînî*) de l'opposition tenu à Gaza en décembre 1998 contre le CNP qui accepte d'amender la Charte nationale. En mai 2002, il est blessé lors d'une attaque dirigée contre lui par des opposants à son rapprochement avec Muhammad Dahlân.

**Bal'âwî (Al-), Hakam 'Umar As'ad (Abû Marwân).** Né en 1935. Déplacé *returnee* originaire de Bal'â (Tulkarem). Membre

de Fath ; membre du CC Fath depuis 1989. Membre du CNP depuis 1979 au moins (Fath). Membre du CC OLP en 1996 (Fath). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Tulkarem sur une liste Fath. Trois fois ministre : Sec. Gal Conseil dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Intérieur dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Intérieur dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Politique. Responsable adjoint du Comité central d'information de Fath (1968-1978). Ambassadeur de Palestine en Libye (1973-1975) puis en Tunisie (1983-1994). Présenté comme l'un des successeurs potentiels de Yasser Arafat lors de son accident en Libye (1992), il s'était porté candidat à la direction des services de renseignement palestiniens à la suite de l'assassinat d'Abu Iyâd mais avait rencontré l'opposition de l'establishment (1991). Commissaire général dans les services de sécurité (1994-1996). Auteur de romans, il est secrétaire de la GUPWJ (General Union of Palestinian Writers and Journalists).

**Barghûthî (Al-), Bachîr 'Abd Al-Karîm.** Né en 1931, décédé en 2000. Non-réfugié originaire de Dayr Ghassâna (Ramallah). Membre du PPP ; chef du parti pour les Territoires occupés (1975-1998). Deux fois ministre : Industrie dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Sans affectation dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998). Politique et journaliste. Titulaire d'un B.A d'économie et sciences politiques de l'Université américaine au Caire (Université américaine de Beyrouth?) où il milite dans les rangs de la GUPS (General Union of Palestinian Students) (1956). Enseigne à Koweït (1949-1953). Journaliste politique, il obtient du gouvernement jordanien al-Nâbulî le permis de publier *al-Jamâhîr* (quatre numéros dont deux confisqués) (1956-1957). Condamné à huit ans de détention pour ses appartenances communistes par la Jordanie (1957-1965). A sa libération, il se voit refuser le permis de posséder un journal et publie sous pseudonyme. Se réinstalle en Cisjordanie en 1974 grâce à la réunification familiale, il est placé en détention administrative durant sept mois deux semaines plus tard. Rédacteur en chef du quotidien *al-Fajr* jusqu'à ce que Fath s'oppose à ses prises de position politiques (1975-1977). En 1975, à la suite du bannissement de Sulaymân al-Najjâb, secrétaire général du Parti

communiste, il lui succède clandestinement comme chef de l'Intérieur. Il fonde le périodique communiste *al-Tali'a* en 1978. Il est assigné à résidence par Israël entre 1980 et 1982.

**Bichtâwî (Al-), Mustafâ Sâlim (dit Nasr Yûsuf).** Né en 1943. Réfugié originaire de Jisr al-Majâmî' (Bîsân), réfugié en Jordanie puis dans divers pays arabes, *returnee*, habite Ramallah. Membre de Fath dont il est l'un des éléments fondateurs ; coopté au sein de CC Fath depuis 1989. Membre du CNP depuis 1984 (Militaires). Membre du CC OLP en 1996 (Fath). Proposé comme vice-Premier ministre par Mahmûd 'Abbâs dans le 5<sup>e</sup> cabinet, puis comme ministre de l'Intérieur par Yasser Arafât (29/04/2003), il n'est pas nommé ; nommé ministre de l'Intérieur dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003), il refuse le poste ; proposé comme ministre de l'Intérieur par Ahmad Qray' dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003), il n'est pas nommé. Militaire au grade de général. Officier et commissaire politique des forces armées de Fath, Al-Assifa, basées dans le nord de la Jordanie en 1968, il avait été de la trentaine de jeunes cadres du mouvement envoyés en stage à l'Académie militaire de Nankin, en Chine, à la fin 1967, sous la conduite de Hânî al-Hasan. Il passe également deux années en Union soviétique. Par la suite, en 1969, il fut nommé à la tête des *fedayin* déployés sur le Golan. Second d'Abou Ali Lyad au QG de Deraa en Syrie, lors des grands affrontements de septembre 1970 en Jordanie, il participa à la brève entrée des chars syriens dans le nord du royaume. Titulaire d'un B.A en économie islamique et d'un MA en histoire islamique de l'université libanaise. Cette sensibilité en a fait l'un des interlocuteurs de Hamas envoyé par Yasser Arafât à Khartoum dans les années 1990 dans le dialogue. Chef de la Sûreté nationale depuis 1994 avec le grade de général.

**Bsîsû, Fu'âd, Hamdî (Dr).** Né en 1943. Déplacé *returnee* originaire de Gaza, né à Jaffa. Indépendant proche de Fath. Une seule fois ministre, ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président pour les Affaires économiques par décret en date du 2 mai 2004. Financier. Titulaire d'un M.A en économie de l'université d'Alexandrie (1971) et d'un Ph.D d'économie de

l'université de Durham (1982). Après avoir travaillé à la banque centrale de Jordanie (1971-1973), il est conseiller économique du ministère de l'agriculture et des pêches de l'Émirat d'Oman (1973-1979). De 1979 à 1989, il est le secrétaire général du Comité conjoint jordano-palestinien chargé de gérer les fonds alloués aux Territoires palestiniens par le sommet arabe de Bagdad. Il occupe parallèlement des fonctions de conseiller et de directeur à l'ESCWA (Economic & Social Commission for Western Asia) (1989-1993). Gouverneur de l'Autorité monétaire palestinienne en décembre 1994.

**Châhîn, 'Abd Al-'Azîz 'Alî 'Abd Al-'Azîz (Abû 'Alî).** Né en 1939. Réfugié originaire de Bachchît (Gaza-Ramla), réfugié à Rafah, banni et *returnee*. Membre de Fath ; membre du CR Fath depuis 1989. Membre du CNP ? (selon sa biographie officielle non confirmée). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Rafah sur une liste Fath. Cinq fois ministre : Approvisionnement dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Approvisionnement dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Approvisionnement dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Approvisionnement dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président par décret en date du 29 avril 2003. Politique. Titulaire d'un diplôme de préparateur en pharmacie, il rejoint Fath dès 1963 au Qatar et participe à ses activités militaires. Basé dans le camp de Hama en Syrie en 1967, il dirige l'aile sud (Bethléem et Gaza). Arrêté en 1967, il est condamné à quinze ans de détention par Israël et devient le guide général pour le mouvement des prisonniers. Libéré en 1982, il supervise la fondation de l'organisation de jeunesse de Fath, al-Chabîba. En 1985, il est banni vers le Liban. Arrêté en Jordanie, il s'installe en Irak.

**Charâfî (Al-), Kamâl Al-'Abd Muhammad (Dr) (Abû Al-'Abd).** Né en 1955. Réfugié originaire de Hirbyâ (Gaza), né dans le camp de Jabâlyâ (Gaza-nord). Indépendant, proche du FPLP. Membre du CNP depuis 1996 (Conseil législatif). Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-nord en tant qu'indépendant. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de la santé dans le

5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Médecin pédiatre. Diplômé de l'université de Bulgarie, il a exercé son métier dans le cadre de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East). Proche du FPLP, il est arrêté à plusieurs reprises par Israël. Membre du Comité supérieur de suivi (dix-neuf membres) du Congrès national palestinien (*al-Mu'tamar al-Watanî al-Filastîni*) de l'opposition tenu à Gaza en décembre 1998 contre le CNP qui accepte d'amender la Charte nationale.

**Charîf (Al-), Nabîl Muhammad.** Né en 1934. Réfugié originaire de Jaffa, *returnee*, habite Gaza. Membre de Fath. Une seule fois ministre : ministre non membre du cabinet en qualité de Président de l'autorité de l'Eau par décret en date du 26 avril 1995. Ingénieur. Titulaire d'un B.A en ingénierie mécanique de l'université Ain Chams du Caire (1957), il travaille au ministère koweïtien des Travaux publics (1958-1967) avant d'occuper un poste de direction dans la société Burhân du Qatar (1967-1991). Président de l'Autorité palestinienne de l'Eau en 1995.

**Cha'th, Nabîl 'Alî Rachîd (Dr) (Abû Rachîd).** Né en 1938. Déplacé *returnee* originaire de Khân Yûnis, né à Safad, il fuit en Egypte. Membre de Fath. Membre du CNP depuis 1979 au moins (Fath). Membre du CC OLP en 1988, 1991, 1996 (Président du comité politique). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Khân Yûnis sur une liste Fath. Huit fois ministre : Plan et Coopération internationale dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Plan et Coopération internationale dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Plan et Coopération internationale dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Plan et Coopération internationale dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Plan et Coopération internationale dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Affaires étrangères dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Affaires étrangères dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Culture (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Affaires étrangères dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Universitaire, homme d'affaires et politique. Fils d'un père originaire de Khân Yûnis et d'une mère libanaise ; réfugié en Égypte, il en obtient la nationalité en 1965. Titulaire d'un diplôme de droit et d'un B.A en

Business Administration de l'université d'Alexandrie, ainsi que d'un Ph.D en économie et administration (University of Pennsylvania), il mène une carrière universitaire, enseignant l'économie à l'université du Caire, d'Alexandrie puis à la University of Pennsylvania de 1961 à 1970. De 1969 à 1975, il est doyen de la School of Business Administration à l'Université américaine de Beyrouth. Parallèlement, il mène une carrière de consultant en planification et transport, et fonde la société TEAM, l'Engineering and Management Institute et le Center for Administrative Development, dotés de bureaux dans l'ensemble du monde arabe. Membre de Fath, il dirige le Centre de planification de l'OLP à Beyrouth (1971-1981) et popularise dans le mouvement l'approche de la solution au problème palestinien en terme d'État démocratique. En 1974, il est le chef de la première délégation palestinienne à l'ONU. Préside le comité politique du CNP. A partir de 1991, il est impliqué dans les délégations de négociateurs jusqu'à la signature des accords d'Oslo. De 1993 à 1995, il est le chef de l'équipe des négociateurs. La commission du Conseil législatif de juillet 1997 le désigne parmi les ministres accusés de corruption.

**Chawâ (Al-), 'Azzâm.** Né en 1963. Non réfugié originaire de Gaza, né à Koweït. Indépendant. Deux fois ministre : Énergie dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Président de l'autorité de l'Energie par décret en date du 26 décembre 2003. Titulaire d'un B.Sc en mathématiques de l'université de Memphis. Président de la Bank of Palestine de Gaza. Coordinateur de la branche de Gaza de l'Arab Bank (1994). Trésorier du Palestine Investment Fund. Secrétaire général de la Palestine Banking Association.

**Chîbî (Al-), Ahmad Al-'Abd Muhammad (Dr).** Né en 1947. Non-réfugié, originaire de Banî Suhaylâ (Khân Yûnis). Membre de Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Khân Yûnis sur une liste Fath. Deux fois ministre : Santé dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président par décret en date du 29 avril 2003. Médecin pédiatre.

**Chu'aybî (Al-), 'Azmî Sâlih Muhammad.** Né en 1947. Banni ,non-réfugié *returnee*, originaire d'al-Bîra (Ramallah). Membre de Fida ; ancien membre du CC FDLP, membre du CC Fida. Membre du CNP depuis 1988. Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Ramallah sur une liste Fath en tant que Fida. Une fois ministre, titulaire du portefeuille de la Jeunesse et Sports dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94). Dentiste. Membre éminent du FDLP (membre de son CC), il participe au Front national (1972) et au Comité d'Orientation nationale (1978) qui dynamisent la politique nationaliste dans les Territoires occupés. Élu au conseil municipal d'al-Bîra en 1976. Banni par Israël en 1985, il revient en 1993. Un des fondateurs de Fida avec Yâsir 'Abd Rabbuh, membre de son CC (2000).

**Chûbakî (Al-), Jamâl 'Abd Al-Latîf Sâlih.** Né en 1952. Réfugié originaire de Bayt Jibrîn (Hébron), né à Idnâ (Hébron). Membre de Fath ; membre du CR Fath, du Haut Comité de Cisjordanie. Membre du CNP depuis 1996 (Conseil législatif). Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription d'Hébron sur une liste Fath. Trois fois ministre : Gouvernement local dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Gouvernement local dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Affaires des détenus (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Jeunesse et Sports (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Gouvernement local dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Titulaire d'un B.A en géographie de l'université libanaise (1975). Membre actif de Fath, il est incarcéré par Israël de 1980 à 1988 et placé en détention administrative durant six mois en 1992. Il enseigne à l'union des diplômés d'Hébron (1988-1990) avant de devenir le directeur de sa section de planification et de développement (1990-1994). Directeur général du ministère du Gouvernement local à Hébron (1994-1995).

**Churafâ (Al-), Sulaymân Da'ûd (Abû Târiq).** Déplacé *returnee* originaire de Gaza. Membre de Fath. Membre du CNP depuis 1979 au moins (Fath). Une fois ministre : ministre non membre du cabinet en qualité de Représentant personnel du président par

décret en date du 1er mai 2000. Ancien membre des Frères musulmans, il fait partie des premières générations qui rejoignent Abû Jihâd lors de la fondation de Fath. Nommé représentant personnel de Yasser Arafat le 22 octobre 1994.

**Dahlân, Muhammad Yûsuf ('aqîd) (Abû Fâdî).** Né en 1961. Réfugié originaire de Hamâma (Gaza), né dans le camp de Khân Yûnis, banni et *returnee*. Membre de Fath ; membre du CR Fath. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de Ministre d'État pour les Affaires de sécurité dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Politique. Titulaire d'un B.A en Business Administration de l'université islamique de Gaza. Militant Fath de longue date, il participe à la fondation d'al-Chabîba, l'organisation de jeunesse du mouvement, (1981) et est détenu par Israël (1981-1986). Un des dirigeants des Faucons de Fath à Gaza durant la première Intifada, il est banni par Israël en 1988 et rejoint Yasser Arafat à Tunis d'où il participe à la supervision de l'Intifada. Il revient en Palestine en 1994 et dirige les Forces de sécurité préventive pour la Bande de Gaza avec le grade de colonel (1994-2002). Il participe également aux négociations de Wye River (1999) et fait partie de la délégation palestinienne aux sommets de Camp David (2000) et de Taba (2001).

**Dughma (Al-), Ibrâhîm Muhammad (Abû Waddâh).** Né en 1932. Non-réfugié, originaire de 'Abasân al-Saghîra (Khân Yûnis). Indépendant. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de la Justice dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002). Juriste. Titulaire d'une licence de droit de l'université du Caire (1954), il occupe divers postes (procureur général, juge) à Gaza et Khân Yûnis (1954-1963, 1972-). Expert juridique auprès du gouvernement de Qatar (1965-1968, 1972-1994) et juge à la Cour d'appel des Émirats arabes unis. Vice-ministre de la Justice (1997-2002) en qualité de Chef du *Diwân al-fatwâ wa al-tachrî'* (Bureau de la fatwa et de la législation) (1994-2002).

**Fâlûjî (Al-), 'Imâd 'Abd Al-Hamîd 'Abd Al-Hâdî.** Né en 1962. Réfugié originaire de Dimra (Gaza), né dans le camp de Jabâlyâ. Indépendant ; ancien proche de Hamas, il devient proche de

Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-nord sur une liste Fath. Trois fois ministre : Télécommunications dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Télécommunications dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Télécommunications dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002). Ingénieur. Ancien propriétaire d'*al-Watan*, l'hebdomadaire de Hamas, passé à Fath en 1995 il a un passé fort obscur. Titulaire d'un M.A en ingénierie civil, il a fait ses études en Russie où il aurait effectué quelques mois de prison pour activités islamistes avant d'être expulsé vers un pays d'Europe de l'Est d'où il regagne la Bande de Gaza après avoir cherché à s'installer en Égypte. Il aurait alors été condamné à six ans de prison par les Israéliens qui l'auraient relâché deux ans et demi plus tard. Son apparition sur la scène publique, soudaine et sans passé transparent, n'intervient en tout cas qu'avec la création d'*al-Watan* en décembre 1994. Religieux mais homme d'affaires doté d'ambitions politiques, il passe dorénavant aux yeux de la base pour un cadre de Hamas dont il se fait le héros de la transformation en parti politique. Aucun des responsables connus du mouvement islamiste pourtant ne confirme ni n'infirme publiquement la véracité de cette réputation. Dès l'été 1995, il semble se mettre à fréquenter les réunions de Fath mais ce n'est qu'avec sa décision de braver son interdiction officielle de présenter des candidatures aux élections de janvier 1996 que Hamas se décide à publier une dénonciation publique du personnage. L'ambiguïté de son statut avait en fait servi tant Imâd Al-Fâlûjî lui-même que Hamas et Fath. Sa « modération » en avait fait un interlocuteur islamiste acceptable de certaines diplomaties et Hamas en avait ainsi profité pour améliorer son image sur la scène internationale. Sa participation aux élections, sa victoire puis sa promotion au poste de ministre allaient servir Yasser Arafat dans sa volonté de démontrer tant l'erreur que constitue la stratégie de rupture conservée par Hamas que la capacité de la nouvelle Autorité à répondre à un certain nombre d'exigences de l'islam politique.

**Fâris, Qaddûra.** Voir Hâmid, 'Abd al-Qâdir Ibrâhîm Fâris.

**Fattûh, Rûhî Ahmad Muhammad (Abû Wisâm).** Né en 1949. Réfugié originaire de Barqa (Gaza), né à Rafah, déplacé en

Jordanie, *returnee*, habite Gaza puis Ramallah. Membre de Fath ; membre du CR Fath depuis 1989. Membre du CNP depuis 1983 jusqu'en 1991 (GUPS-General Union of Palestinian Students) puis à partir de 1996 (Conseil législatif). Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Rafah sur une liste Fath. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de l'Agriculture dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Politique. Titulaire d'un BA en langue et littérature anglaises de l'université de Damas (1979) et d'un MA en sciences politiques (2002). Il intègre les forces *al-Assifa* de Fath en 1968 et entre dans l'organisation du mouvement, section Syrie, à partir de 1973. Responsable au sein de la GUPS (General Union of Palestinian Students) (1974-1984). Il participe aux combats contre l'invasion israélienne du Liban (1982) puis s'installe à Tunis (1983-1994). Membre de la direction du bureau de la mobilisation et du « tanzim » de Fath depuis 1984. Nommé responsable des relations populaires auprès du président avec grade de directeur général (1994). Secrétaire du Conseil législatif (1996-2003). Élu président du Conseil législatif le 10 mars 2004, il assure l'intérim de la présidence de l'Autorité d'autonomie à la mort de Yasser Arafat.

**Fayyâd, Salâm (Dr).** Né en 1952. Déplacé *returnee* originaire de Dayr al-Ghusûn (Tulkarem). Indépendant. Cinq fois ministre : Finances dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Finances dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Finances dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Finances dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Agriculture (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Economie et Commerce (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Energie (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Plan (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Tourisme et archéologie (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Finances dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Financier. Titulaire d'un BSc en chimie de l'Université américaine de Beyrouth (1975), d'un M.A en comptabilité de la St. Edward's University (1980) et d'un Ph.D en économie de la University of Texas d'Austin (1986). Il occupe divers postes dans le secteur privé en Jordanie (1975-1979) avant d'entrer au Fonds

monétaire international (1992-2002), assistant du directeur exécutif (1987-1991), conseiller du directeur exécutif (1992-1995) et représentant en Cisjordanie-Gaza (1996-2001). Directeur régional de l'Arab Bank-Palestine (2002). Ayant joué un rôle dans la fondation du Palestine Investment Fund, il préside son conseil des directeurs comme celui de l'Insurance & Pension Corporation.

**Frayj, Ilyâs Mitrî.** Né en 1918, décédé en 1998. Non-réfugié originaire de Bethléem. Chrétien (grec-orthodoxe). Indépendant, longtemps proche de la Jordanie. Deux fois ministre : Tourisme et archéologie dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Tourisme et archéologie dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996). Homme d'affaires et notable. Employé dans le département des Travaux publics du gouvernement mandataire (1940-1948), il entre dans le monde des affaires après 1948, propriétaire d'une usine d'objets en bois d'olivier à Bethléem. Élu président de la Chambre de commerce de Bethléem (1970-années 1990). Membre du conseil municipal de Bethléem (1963), il est élu maire de Bethléem en 1972 et 1976. Il est l'un des rares maires palestiniens non démis par Israël (-1997). Proche du pouvoir hachémite, il entretient des liens contradictoires avec l'OLP et, par exemple, soutient la visite à Jérusalem du président Anouar el Sadate. Membre de la délégation à la Conférence de Madrid (1991).

**Ghawcha, Samîr Sa'd Al-Dîn Sa'îd (Sa'd?).** Né en 1940. Déplacé *returnee* originaire de Jérusalem. Membre du FLPP ; un de ses fondateurs, il est le secrétaire général depuis 1972. Membre du CNP depuis 1979 au moins (Indépendant, puis FLPP). Membre du CC OLP en 1991, 1996 (CE OLP). Membre du CE OLP depuis 1991, FLPP. Trois fois ministre : Travail dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Travail dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Maison d'Orient (Jérusalem) dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002). Politique, titulaire d'un diplôme de chirurgien dentiste de l'université de Damas. Ancien du Mouvement des Nationalistes arabes. En 1972, il devient secrétaire général du FLPP auquel il appartient dès sa fondation. A partir de 1974, il aide à la formation du « Front des forces palestiniennes du refus des solutions capitulaires »

pour s'opposer à toute idée de solution négociée avec Israël dans le cadre de la Conférence de Genève et à l'adoption par l'OLP du principe de la création d'un État sur toute partie libérée de la Palestine ; il en est le secrétaire général en 1979. A partir de 1983, avec Fath-Intifada, le FPLP-CG et la Saïqa, il participe à l'Alliance Nationale (il en est le secrétaire général) devenue en 1985, et toujours avec l'aide de la Syrie, le Front du Salut National Palestinien. Une scission intervient en 1992 entre une aile pro-syrienne, dirigée par Khâlid 'Abd al-Majîd, qui intègre le « Groupe des Dix » de Damas opposés à la négociation, et une branche favorable à Yasser Arafat qu'il dirige. Membre du Haut comité jordano-palestinien pour les réfugiés (1994).

**Hâjj Ahmad (Al-), 'Abd Al-'Azîz (Dr).** Né en 1942. Réfugié originaire de Salama (Jaffa), réfugié à al-Bîra (Ramallah). Indépendant. Membre du CNP depuis 1983 (Indépendant). Membre du CC OLP depuis au moins 1984 (Indépendant). Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille des Transports dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94). Dentiste. Président du Haut conseil de la Santé (1993-1994).

**Hamad, 'Abd Al-Rahmân Tawfiq 'Abd Al-Hâdî (Abû Tawfiq).** Né en 1944. Non-réfugié, originaire de Bayt Hanûn (Gaza-nord). Membre de Fath ; membre du CR Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-nord sur une liste Fath. Sept fois ministre : Habitat dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Habitat dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Énergie dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Énergie dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président pour les Affaires de développement par décret en date du 29 avril 2003 ; Travaux publics et Habitat dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Télécommunications (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Transports (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Travaux publics et Habitat dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Ingénieur. Détenteur de diplômes en ingénierie électrique, BSc de l'université d'Alexandrie (1967), MSc (1972) et Ph.D (1975) de la Wisconsin University Madison. Ingénieur aux Postes et télécommunica-

tions à Tripoli (Libye) (1968-1971). Il enseigne à l'université de Bagdad (1976-1980) et à l'université de Bir Zeit (1980-1994) (doyen de la faculté d'ingénierie, 1991-1994). Membre du Commandement national unifié durant la première Intifada. Membre de la délégation palestinienne à Madrid (1991) puis à Washington (1991-1993), il participe aux premières années du PECDAR (Palestinian Economic Council for Development and Reconstruction), l'organisme mis en place par l'OLP pour gérer l'aide des pays donateurs au développement des territoires autonomes, comme directeur général des projets (1994-1996). Vice -Président du Palestinian Housing Council (1994-1998). Président de la Palestinian Energy Authority (1994-2002).

**Hamâyl (Al-), 'Abd Al-Jawâd Sâlih 'Atâ (Abû Sâlih).** Né en 1931. Banni non-réfugié *returnee* originaire d'al-Bîra (Ramallah). Indépendant. Membre du CNP depuis 1983 (Front national de l'Intérieur, puis Indépendant). Membre du CC OLP de 1974 à 1979 (CE OLP), en 1988, 1991, 1996 (Indépendant). Membre du CE OLP de 1974 à 1979, Front national de l'Intérieur. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Ramallah en tant qu'indépendant. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de l'Agriculture dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; refuse un ministère d'État sans portefeuille dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998). Politique. Diplômé en économie de l'Université américaine au Caire. Enseigne à Jérusalem puis en Libye. Il revient en Palestine au début des années 1960 et entreprend des affaires. Aurait été proche à l'époque du Baas. Élu maire d'al-Bîra en 1972, il joue un rôle central dans l'établissement du Front national et est banni par Israël en 1973. Membre du CE OLP jusqu'en 1979, puis ses relations avec Yasser Arafat se tendent. Il crée ensuite à Amman un centre de recherches, le Jerusalem Centre for Development Studies. Revenu en Palestine en 1994, il est l'une des principales personnalités nationalistes mais il est critique vis-à-vis de Yasser Arafat. Membre du Comité supérieur de suivi (dix-sept membres) du Congrès national palestinien (*al-Mu'tamar al-Watani al-Filastîni*) de l'opposition tenu à Ramallah en décembre 1998 contre le CNP qui accepte d'amender la Charte nationale. Membre éminent des signataires de la pétition de novembre 1999 (appel au retrait des négociations et à

la lutte contre la corruption) qui lui vaut d'être sévèrement agressé par des officiers des renseignements palestiniens.

**Hamâyil, 'Abd Al-Fattâh Muhammad Ibrâhîm.** Né en 1950. Banni non-réfugié *returnee* originaire de Kafr Mâlik (Ramallah). Membre de Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Ramallah en tant qu'indépendant. Une seule fois ministre, titulaire d'un portefeuille de Ministre d'État sans affectation dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Politique. Membre des forces militaires de Fath dès 1967 ayant reçu une formation à Bagdad, il est condamné à sept peines de détention à perpétuité en 1969. Libéré en 1985 à l'occasion d'un échange de prisonniers, il est à nouveau arrêté en 1990 pour sa participation au Commandement national Unifié de l'Intifada. Condamné à quatre ans de détention, il demande l'exil volontaire en avril 1992 vers la Jordanie. Secrétaire régional de Fath pour Ramallah en 1996. Auteur de poèmes écrits en prison.

**Hamdân, Yahyâ 'Achûr (dit Yahyâ 'Achûr).** Né en 1940. Déplacé *returnee* originaire de Gaza. Membre de Fath ; membre du CR Fath depuis 1968 et son secrétaire général. Membre du CNP depuis 1979 au moins (Fath). Membre du CC OLP en 1991, 1996 (Fath). Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille des Travaux publics et Habitat dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Politique. Membre de Fath dès sa fondation en 1959, il est chargé de l'organisation des cellules du mouvement en Europe (1960-1967) tandis qu'il étudie en Allemagne. Suite à l'occupation, il est chargé de l'organisation de Fath au Liban (1969-1972) et se heurte vivement à Yasser Arafat à plusieurs reprises durant cette période. Responsable du Comité de la mobilisation et du *tanzim* de Fath.

**Hâmid, 'Abd al-Qâdir Ibrâhîm Fâris (dit Qaddûra Fâris).** Né en 1953. Non réfugié originaire de Silwâd (Ramallah). Membre de Fath ; membre du HC Fath (Haut Conseil Fath) en Cisjordanie. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Ramallah en tant qu'indépendant. Une seule fois ministre, titulaire d'un portefeuille de Ministre d'État sans affectation dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Politique. Diplômé

en Sciences politiques. Condamné à quatorze ans de détention. Responsable Fath dans la prison de Jnayd (Nord-Cisjordanie) (1987-1994). Directeur du bureau de liaison civil avec Israël à Jéricho (1995). Directeur général au ministère de l'Habitat (1996). Membre de la délégation palestinienne auteur de l'Accord de Genève (2003), ébauche d'accord définitif sur le conflit israélo-palestinien basé sur les résultats des sommets de Camp David (été 2000) et de Taba (hiver 2000-2001).

**Hasan (Al-), Hânî Muhammad Sa'îd (Abû Târiq).** Né en 1939. Réfugié originaire de Haïfa, réfugié en Syrie, *returnee*, habite Ramallah. Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis 1980. Membre du CNP depuis 1979 au moins (Fath). Membre du CC OLP en 1988, 1991, 1996 (Fath). Deux fois ministre : Intérieur dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président pour les Affaires de sécurité nationale par décret en date du 29 avril 2003. Politique. Adolescent, il milite comme son frère aîné, Khâlid, chez les Frères musulmans de Syrie et crée au début des années 1950 un petit groupe qu'il baptise du nom de « Jeunes d'Al-Aqsa » pour des élections étudiantes, ce qui lui vaut une arrestation en Syrie et son interception par l'armée jordanienne alors qu'il tentait d'entrer sans papier. En 1958, il entreprend des études d'ingénieur civil à Darmstadt, au sud de Francfort, puis à Munich. En 1960, il rencontre Hâyil Abd al-Hamîd (Abû al-Hûl), lui aussi venu étudier dans ce pays. Ensemble, ils créent un nouveau groupe, l' « Organisation pour le Retour en Palestine », qui connaît un rapide succès, recrutant nombre d'adhérents parmi leurs compatriotes en Allemagne. Leur influence est telle que les voici bientôt tous deux à la tête de la GUPS (General Union of Palestinian Students) (1962). En 1963, ils sont approchés par Fath, dont le frère aîné, Khâlid, est membre du CC. En dépit de divergences (ils estiment qu'il faut renverser le régime hachémite de Jordanie, qui servira ainsi de base arrière aux *fedayin*), ils s'associent à Fath et participent activement à recueillir des fonds auprès des communautés expatriées en Allemagne et en Europe. De 1963 à 1967, il est le principal relais de Fath en Europe. Responsable régional en Jordanie en 1970, il devient l'adjoint de

Salâh Khalaf (Abû Iyâd) à Rachîdiyya (Liban). De sympathisant maoïste qu'il était dans l'hiver 1967-1968 (il encadre des militants Fath envoyés dans une académie militaire chinoise pour y recevoir une formation de commissaire politique, ou même encore l'hiver d'après, comme responsable à l'organisation et à la mobilisation des sections Fath de Jordanie), il évolua au fil des ans, à la fois au contact d'Arafat, dont il devint à partir de 1970 l'un des proches conseillers politiques et en se rapprochant peu à peu de l'aile « droite » de Fath, animée par son défunt frère aîné. Conseiller politique de Yasser Arafat (1974), il représente la Palestine à Téhéran puis à Amman (1982). Membre du CC Fath depuis 1980, ardent avocat les années suivantes d'une confédération jordano-palestinienne, il s'est néanmoins opposé à Arafat au moment de la conclusion des accords d'Oslo en 1993, critiquant la formule finalement retenue de « la paix contre la terre », trop ambiguë à ses yeux ; il lui préfère celle de « la sécurité en échange du retrait des Territoires occupés », que lui-même avait imaginée au milieu des années 1980 dans ses conversations secrètes avec les Israéliens à Amman et à Paris. Le différend avec Arafat n'a toutefois été que passager. Après avoir boudé un temps, allant et venant entre Amman et Naplouse, il finit par s'installer à Gaza (Cf. Abou Daoud et Gilles du Jonchay, *Palestine. De Jérusalem à Munich*, Paris, Editions Anne Carrière, 1999).

**Husaynî (Al-), Faysal 'Abd Al-Qâdir (Abû-l-'Abd).** Né en 1940, décédé en 2001. Non-réfugié, originaire de Jérusalem. Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis 1994. Membre du CNP depuis 1996 (Fath). Membre du CC OLP en 1996 (CE OLP). Membre du CE OLP depuis 1996, Fath. Trois fois ministre : Dossier de Jérusalem dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Dossier de Jérusalem dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Dossier de Jérusalem dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998). Politique. Fils de 'Abd al-Qâdir al-Husaynî, tué lors de la prise de Jérusalem en 1948, et petit-fils de Mûsâ Kâdhim al-Husaynî, maire de Jérusalem et président du Congrès arabe à l'époque mandataire. Né à Bagdad où son père vivait depuis la Grande révolte arabe, il est élevé en partie au Caire et retournera en Irak pour y être formé à l'académie militaire. Il milite au sein du Mouvement des Nationalistes Arabes

(1957-1963). Un des fondateurs de la GUPS (General Union of Palestinian Students) (1959), il travaille pour la première OLP (1964-1965) comme responsable adjoint de Public Organization Department à Jérusalem et reçoit des formations militaires en Égypte et en Syrie au titre de l'ALP (Armée de Libération de la Palestine). Responsable militaire des Nationalistes Arabes en Cisjordanie lors de l'occupation de 1967, il est arrêté en octobre de la même année et fait un an de détention. Technicien en radiographie (1969-1977), il étudie l'histoire à Beyrouth et fonde l'Arab Studies Society à Jérusalem en 1979. Placé en résidence surveillée (1982-1987) puis en détention (1987-1989), il participe néanmoins à la mobilisation et participe aux négociations préparatoires à la Conférence de Madrid (1991) et préside, non officiellement puis officiellement, la délégation palestinienne de conseillers des négociateurs à Washington (1991-1993) et au-delà (1996-1997).

**Ichtiyya, Muhammad Salîm Ibrâhîm (Dr).** Né en 1958. Non-réfugié, originaire de Till (Naplouse). Membre de Fath. Une seule fois ministre : ministre non membre du cabinet en qualité de Vice président du PECDAR (Palestinian Economic Council for Development and Reconstruction) par décret en date du 11 août (ou 8 novembre) 2003. Universitaire spécialiste d'économie. Il enseigne à l'université al-Najâh de Naplouse et à Bir Zeit. Membre du Comité jordano-palestinien de coopération économique (1994). Vice-président de la première Commission électorale centrale présidée par Mahmûd 'Abbâs (1996). Directeur puis vice-président du PECDAR , l'organisme mis en place par l'OLP pour gérer l'aide des pays donateurs au développement des Territoires autonomes (1994-).

**Kamâl, Zahîra Ahmad Badawî 'Abd Allâh.** Née en 1945. Non-réfugiée, originaire de Bayt Hanînâ (Jérusalem). Membre de Fida ; ancien membre du BP FDLP (Bureau Politique du Front démocratique pour la libération de la Palestine), elle participe à la fondation de Fida et appartient à son BP et CC (2000). Échoue à se faire élire au Conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Jérusalem sur une liste Fath en tant que Fida. Une seule fois

ministre, titulaire du portefeuille des Affaires des Femmes dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Enseignante et militante des droits des femmes. Titulaire d'un B.Sc en physique de l'université Ain Chams du Caire (1968) et d'éducation de l'université de Jordanie (1978), elle enseigne au Training Center for Women de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East) à al-Tira près de Ramallah (1968-1989). Directrice du Bureau du développement féminin de l'UNDP (United Nations Development Programme) (1993-1995). Membre du Mouvement des Nationalistes arabes (1962-1967), elle milite au FPLP (1968-1970) avant d'entrer au FDLP. Fondatrice et présidente du Women's Work Committee du FDLP (1978) qui devient l'Union of Palestinian Women's Action Committees en 1989. Membre du bureau politique du FDLP, elle est placée en détention administrative durant six mois en 1979 puis assignée à résidence (juin 1980-mars 1986). Lors de la scission interne au FDLP, elle participe avec Yâsir 'Abd Rabbuh à la fondation de Fida et devient membre de son CE (membre du BP et du CC) (2000). Membre de la délégation palestinienne de Madrid (1991). Elle préside le comité technique des affaires féminines lié aux négociations intérimaires (1992). Directeur général, elle préside le Gender Planning & Development Directorate du MOPIC (Ministry of Planning and International Cooperation) (1995-2003). Elle ne parvient à être élue à Jérusalem en 1996.

**Khatîb (Al-), Ghassân 'Abd Al-Wahhâb.** Né en 1954. Non-réfugié, originaire de Râmallâh. Membre du PPP ; membre du BP et du CC (1998). Quatre fois ministre : Travail dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Travail dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Travail dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Travail dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Journaliste et politique. Titulaire d'un BA en Economics and Business Administration (Birzeit University) (1982) et d'un MA en Developmental Studies (Manchester University) (1985-1987). Détenu par Israël (1974-1978), il fait plusieurs séjours en prison en 1979, 1980 et 1989. Il est interdit de voyager (1977-1982). Enseigne dans le cadre Cultural Studies Program de l'université de Bir Zeit (1982-1985). Journaliste à *al-Tasrih*. Appartient au groupe de Faysal Husaynî de la Maison

d'Orient de Jérusalem (1989). Membre du Parti du Peuple palestinien (membre du BP et du CC en 1998). Directeur fondateur du JMCC (Jerusalem Media and Communications Center) (1987-), une ONG qui offre certains services d'une agence de presse à Jérusalem. Directeur de l'Agricultural United Company (1988-), une ONG spécialisée dans l'aide aux petits agriculteurs. Membre de la délégation palestinienne de Madrid (1991), il participe aux négociations de Washington (1991-1993). Partisan de longue date du dialogue entre Palestiniens et Israéliens, il est l'un des co-fondateurs et directeurs de BitterLemons.org. Membre du conseil éditorial du *Israel-Palestine Journal*.

**Khûrî, Mu'în Ilyâs (Dr Ramzî)**. Né en 1946. Réfugié originaire de Jaffa, *returnee*, habite Gaza puis Ramallah. Chrétien. Membre de Fath. Une seule fois ministre : ministre non membre du cabinet en qualité de Directeur général de la présidence par décret en date du 30 avril 2003. Politique. Chef du bureau de Yasser Arafat au Caire puis directeur général de la présidence (1994-).

**Kîlânî (Al-), Hikmat Hâchim Lutfî Zayd**. Né en 1945. Déplacé *returnee* originaire de Sîlat al-Hârithiyya (Jénine). Membre de Fath ; membre du CR Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Jénine en tant qu'indépendant. Deux fois ministre : Agriculture dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Transports dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Politique. Titulaire d'un BA en ingénierie agricole de l'université d'Alexandrie (1969). Adjoint au représentant de l'OLP à Moscou (1976-1978), ambassadeur de Palestine au Yémen (1979-1985) puis en Hongrie (1985-1993). Gouverneur de Jénine (1994-1996).

**Krunz (Al-), Sa'dî Mahmûd Sulaymân (Dr)**. Né en 1958. Réfugié originaire de Yâsûr (Gaza), né dans le camp de Burayj (Dayr Balah). Membre de Fath (courant religieux). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Dayr Balah sur une liste Fath. Trois fois ministre : Industrie dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller à la présidence du Conseil par décret en date du 5 juin 2002 ; Transports dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Universitaire.

Titulaire d'un B.Sc en mathématiques de l'université de Mansûra en Égypte (1977-1981), d'un MSc en mathématiques de la Saskatchewan University (Canada) (1983-1985) et d'un Ph.D en statistiques de la Purdue University (Indiana) (1985-1989). Chargé de cours à l'université islamique de Gaza (1981-1983) puis président de son département de mathématiques (1989-1991). Chef du département de mathématiques, vice-doyen de la faculté des Sciences et doyen des Affaires étudiantes de l'université al-Azhar de Gaza (1991-1996). Vice-président de la *Harakat al-Salâm wa al-Tafâhum* (Mouvement de la paix et de l'entente) (1993).

**Masrî (Al-), Mâhir Nachât Tâhir (Abû Hâmid).** Né en 1946. Non-réfugié, originaire de Naplouse. Indépendant. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Naplouse sur une liste Fath. Six fois ministre : Économie et Commerce dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Économie et Commerce dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Économie, Industrie et Commerce dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Économie, Industrie et Commerce dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Économie, Industrie et Commerce dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Économie dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Industriel et homme d'affaires. Titulaire d'un M.A (1969) et d'un BA (1973) en économie de l'Université américaine de Beyrouth. Travaille comme homme d'affaires à Beyrouth (1973-1975), puis en Jordanie et en Arabie saoudite (1975-1987). De retour à Naplouse, il dirige la Vegetable Oil Company et participe à de nombreux conseils d'administration (1987-1996). Membre du Comité jordano-palestinien de coopération économique (1994). Président du comité des investissements du Palestine Investment Fund (2002). Frère de Tâhir al-Masrî, ancien Premier ministre jordanien, et cousin de Sabîh et de Munîb al-Masrî, propriétaires de la PADICO (Palestine Development and Investment Co.). Depuis 1996, il participe à la fondation de nombreux organismes économiques tels que le Palestinian Trade Center (PALTRADE), la Palestinian IT Association (PITA), et le Private Sector Coordinating Council. Préside le conseil d'administration de la Palestinian Investment Promotion Agency (PIPA), de la Palestinian Industrial Estates

and Free Zones Area (PIEFZA), et de la Palestinian Banking Corporation (PBC).

**Nachâchîbî (Al-), Muhammad Zuhdî (Abû Zuhdî).** Né en 1925. Déplacé *returnee* originaire de Jérusalem. Indépendant. Membre du CNP depuis 1970 au moins (Indépendant). Membre du CC OLP depuis 1973 (CE OLP). Membre du CE OLP depuis 1973, Indépendant. Trois fois ministre : Finances dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Agriculture (par intérim) dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Finances dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Finances dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998). Résidant en Syrie dans les années 1960 et baassiste, il affiche néanmoins des positions favorables à Nasser lors des crises entre la Syrie et l'Égypte. Membre du Haut comité jordano-palestinien puis du Comité jordano-palestinien de coopération économique (1994).

**Natcha (Al-), Rafîq Châkir Darwîch (Dr) (Abû Châkir).** Né en 1934. Déplacé *returnee* originaire d'Hébron. Membre de Fath ; membre du CC Fath de 1980 à 1989 ; suite à ses réserves émises sur la diplomatie de l'OLP, il se voit reprocher de ne pas avoir suffisamment récolté de fonds en Arabie saoudite et n'est pas renouvelé ; membre du CR Fath depuis. Membre du CNP 64 (Qatar) et suivants (Fath). Membre du CC OLP en 1988 (sans doute avant?) (Fath). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription d'Hébron sur une liste Fath. Quatre fois ministre : Travail dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Agriculture dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Agriculture dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Agriculture dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Politique et chercheur. Titulaire d'un M.A en sciences politiques de l'université du Caire et d'un Ph.D de Science politique de Moscou, il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'histoire. De 1956 à 1970, il dirige le cabinet du ministre qatari de l'Éducation. Un des fondateurs de Fath à Qatar appartenant à son aile religieuse. Ambassadeur de Palestine en Arabie saoudite. Critique d'Oslo. Président du Conseil législatif palestinien (novembre 2003 à mars 2004). Auteur de rapports sur la corruption au sein de certains ministères.

**Qawâsmî (Al-), 'Alî Ibrâhîm Ghazzâl (Dr) (Abû Ghazzâl).** Né en 1940. Banni non-réfugié *returnee* originaire d'Hébron. Membre de Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription d'Hébron sur une liste Fath. Quatre fois ministre : Transports dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Transports dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Jeunesse et Sports dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Président du comité des Lieux saints d'Hébron par décret en date du 21 octobre 2002. Pharmacien. Titulaire d'un B.A en pharmacie et chimie de l'université d'Alexandrie (1964). Secrétaire général du Comité d'Orientation nationale en 1967 (toute première structure de mobilisation contre l'occupation). Banni vers la Jordanie en septembre 1969, il est le responsable de la section pharmacie du Croissant rouge palestinien. Il obtient la possibilité de revenir en Palestine en 1972 et possède une officine à Hébron depuis cette date. La commission du Conseil législatif de juillet 1997 le désigne parmi les ministres accusés de corruption.

**Qissîs, Nabîl (Dr).** Né en 1946. Non-réfugié, originaire de Râmallâh, né à Jérusalem. Indépendant. Cinq fois ministre : Bethléem 2000 dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Tourisme, archéologie, et Bethléem 2000 dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Tourisme et archéologie dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Plan dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Plan dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Universitaire. Titulaire d'un B.Sc en physique de l'université de Mainz (Allemagne) et d'un Ph.D en physique nucléaire de l'Université américaine de Beyrouth (1972), il travaille en France et en Italie. De retour en Palestine en 1980, il enseigne la physique à l'université de Bir Zeit (1982-1984) et devient le vice-président de l'université pour les Affaires académiques (1984-1989). Membre de la délégation palestinienne à Madrid (1991), il préside le Technical and Advisory Committee de la délégation à Washington (1991-1993) et participe ensuite aux négociations entre Israël et l'Autorité. Directeur du Civil Affairs Committee for Negotiations on Transfer of Legal Affairs to Palestinian Authority (1995). Président du Palestine Economic Research and Policy Institute

(MAS) (1996-1998) à la fondation duquel il a participé. Coordinateur général du projet « Bethléem 2000 » (1998-2002). Membre de la délégation palestinienne auteur de l'Accord de Genève (2003), ébauche d'accord définitif sur le conflit israélo-palestinien basé sur les résultats des sommets de Camp David (été 2000) et de Taba (hiver 2000-2001).

**Qray', Ahmad 'Alî Muhammad (Abû 'Alâ')**. Né en 1937. Déplacé *returnee* originaire d'Abû Dîs (Jérusalem). Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis 1989. Membre du CNP depuis 1983 (Fath). Membre du CC OLP en 1991 (Fath), 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Jérusalem sur une liste Fath. Trois fois ministre : Économie, Industrie et Commerce dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Premier ministre dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Information (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Waqfs (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Premier ministre dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Information (par intérim) dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Waqfs (par intérim) dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Économiste et politique. Adhère à Fath en 1968 et se met à la disposition complète de la Résistance en 1971 au Liban. Auparavant, il avait travaillé à l'Arab Bank, d'abord à Amman, puis au Qatar et en Arabie saoudite. Au sein de l'OLP, il travaille à la fondation de la SAMED, une institution à l'origine destinée à fournir du travail aux familles des martyrs, et qui s'est rapidement transformée en un complexe réseau d'usines et de sociétés de service à travers le monde. Il dirige le département économique de l'OLP. Membre du CC Fatah depuis 1989, il a été le principal négociateur des accords d'Oslo de 1993 et participe aux négociations ultérieures (Taba, le Caire, Wye River). Premier « managing director » du PECDAR (Palestinian Economic Council for Development and Reconstruction), l'organisme mis en place par l'OLP pour gérer l'aide des pays donateurs au développement des Territoires autonomes (1993), il est le coordinateur du « Programme for Development of the Palestinian national economy, 1994-2000 ». Il préside le Conseil législatif palestinien élu en 1996 jusqu'à sa nomination au poste de Premier ministre en 2003.

**Rayyis (Al-), Nâhid Munîr Muhammad (Abû Munîr).** Né en 1937. Déplacé *returnee* originaire de Gaza. Membre de Fath (courant religieux). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-ville sur une liste Fath. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de la Justice dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Juriste et politique. Diplômé en droit de l'université du Caire, il participe à la fondation de la GUPS (General Union of Palestinian Students) (1959). Procureur à Gaza (1963-1965). Officier volontaire dans l'ALP (1965-1972). Retour à Gaza, il écrit dans le journal *Akhbâr Filastîn* et est nommé procureur général adjoint (-1967). Participe aux combats en juin 1967 et se réfugie dans le Sinaï puis en Jordanie où il participe aux Forces de libération nationales à Jerash. Adjoint au chef du secteur sud de la Mer morte. Membre de l'aile religieuse de Fath et proche d'Abû Jihâd dont il est l'ami d'enfance, il est en charge de Gaza pour le mouvement depuis l'extérieur. Retour à Gaza en 1994. Juge à la Cour suprême (1994) dont il démissionne pour se présenter aux élections de 1996.

**Salâh, Muhammad Mundhir (Dr).** Né en 1936. Banni non-réfugié *returnee* originaire de Naplouse. Indépendant proche de Fath. Deux fois ministre : Enseignement supérieur dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Président du haut conseil des Sciences et de la technologie par décret en date du 25 juin 2002. Universitaire. Après des études à l'université du Caire, il obtient un Ph.D en Electronic Calculators à l'université de Glasgow (1971). Il enseigne à l'université de Jordanie puis à Riyad et dirige la Computer Unit de la Royal Society à Amman. Président de l'université al-Najâh de Naplouse (1981-1986, 1989-1993), il est banni avec d'autres enseignants de l'université après avoir refusé de signer une pétition contre l'OLP ; de retour en Palestine, il est à nouveau banni en 1986. Président d'al-Quds Open University (1986-1989), vice-président de la Royal Scientific Society en Jordanie.

**Salâma, Yûsuf Jum'a 'Abd Al-Hâdî (Cheikh).** Non-réfugié, originaire de Dayr al-Balah. Indépendant. Vice-ministre adjoint des Waqfs (1994), puis vice-ministre (1995), il assume les

fonctions de ministre des Waqfs sans le titre dans les 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998), 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002), 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) et 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003).

**Sidr, Talâl Muhammad 'Abd Al-Razzâq (Cheikh).** Né en 1953. Banni non-réfugié *returnee* originaire d'Hébron. Indépendant proche de Hamas. Trois fois ministre : Jeunesse et Sports dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; ministre d'État sans affectation dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président pour les Affaires du dialogue des religions et des relations entre religions par décret en date du 5 juin 2002. Artisan ferronnier, il fonde la Young Men Muslim Association qu'il préside pendant treize ans. Un des responsables Hamas d'Hébron, il fait partie des bannis islamistes vers Marj al-Zuhûr au sud-Liban (1992-1993).

**Sûrânî (Al-), Zuhayr Mûsâ.** Né en 1935. Non-réfugié, originaire de Gaza. Indépendant. Deux fois ministre, titulaire du portefeuille de la Justice dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) et ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller du président par décret en date du 29 avril 2003. Juriste. Petit fils et fils de membres du Congrès national. Diplômé en droit de l'université du Caire (1956), il travaille pour le Procureur général de Koweït (1956-1957). De retour à Gaza, il est juge (1957-). Président de la Cour suprême (2000-2002) et du Haut conseil de la magistrature.

**Tahbûb, Hasan Fatîn (Hasan) (Cheikh) (Abû Ghassân).** Né en 1923, décédé en 1998. Non-réfugié, originaire d'Hébron. Indépendant. Deux fois ministre : Waqfs dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; *Waqfs* dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996). Recteur de la mosquée al-Aqsâ (1960-1984). Directeur général des waqfs. Il est élu secrétaire général du Conseil islamique suprême en 1989 et le préside (1994-1998).

**Ta'marî (Al-), As'ad Sulaymân Hasan 'Abd Al-Qâdir Salâh (dit Salâh Ta'marî) (muqaddam).** Né en 1942. Déplacé *returnee* originaire de Ta'âmra (Bethléem). Membre de Fath. Membre du CNP depuis 1984 jusqu'en 1991 (Militaires Fath) puis à partir de

1996 (Conseil législatif). Membre du CC OLP en 1996 (Conseil législatif). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Bethléem en tant qu'indépendant. Deux fois ministre : ministre non membre du cabinet en qualité de Président du portefeuille national pour la Résistance à la colonisation par décret en date du 5 juin 2002 ; Jeunesse et Sports dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Nommé ministre d'État sans portefeuille dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998), il refuse. Politique. Titulaire d'un B.A en littérature anglaise de l'université du Caire et d'un M.A en sciences militaires (?). Nassérien à l'origine, il rejoint Fath dès 1965 et devient secrétaire général de la GUPS (General Union of Palestinian Students) au Caire. Après 1967, commandant Fath en Jordanie, il prend le contrôle de la base de Karâma. Il épouse Dîna 'Abd al-Hamîd, ex-femme du roi Hussein. Il quitte Amman après Septembre noir et s'installe au sud Liban en tant que chef des organisations militaires de jeunesse (*Fariq al-Ajbâl*) de Fath dont il est l'un des fondateurs. Arrêté par les Israéliens à Saïda en 1982, il prend la tête du comité des détenus dans le camp d'al-Ansâr. Porte-parole du Comité d'urgence pour la défense des terres palestiniennes (1998). Membre du Département des affaires de la négociation en charge du dossier de la colonisation.

**Tamîmî (Al-), Ahmad Sa'îd Bayyûd.** Né en 1948. Non-réfugié, originaire d'Hébron. Membre de Fath. Vice-ministre de l'Intérieur depuis 1994, il assume la fonction de ministre (sauf le domaine de la sécurité) en l'absence de ministre nommé dans les 1<sup>er</sup> cabinet (07/94), 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) et 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998). Titulaire d'un B.A en Economics and Business Administration de l'université de Beyrouth (1973). Chercheur à l'Union des diplômés d'Hébron (1978-?) dont il prend la présidence en 1991. Membre du Conseil islamique suprême (1978-), il en est le directeur pour les affaires financières (1983-1987). Directeur de l'Industrial Islamic Orphanage des *waqfs* (1989-?).

**Tarîfî (Al-), Jamîl Yûsuf Muslih.** Né en 1947. Réfugié originaire de Dayr Tarîf (Lidd), réfugié à al-Bîra (Ramallah). Membre de Fath. Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Ramallah en tant qu'indépendant. Six fois ministre : Affaires

civiles dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Affaires civiles dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Affaires civiles dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Affaires civiles dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; ministre non membre du cabinet en qualité de Conseiller à la présidence du Conseil pour les Affaires civiles par décret en date du 22 octobre 2002 ; Affaires civiles dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Homme d'affaires et avocat. Fils du *mukhtâr* de Dayr Tarif. Titulaire d'un B.A en droit de l'université Ain Chams du Caire (1970). Avocat à la Cour de *chari'a* (1972-?). PDG des Tarifi General Contractors (1982-). Élu en 1976, il est maire adjoint d'al-Bîra, et démis par les Israéliens en 1982 dans le cadre des purges anti-nationalistes. Interdit de voyager à cette époque, il est placé à plusieurs reprises en assignation à domicile. Candidat à la mairie d'al-Bîra en mars 1986 quand des élections sont envisagées. Il est l'un des premiers Palestiniens à rencontrer le Premier ministre israélien Itzhak Shamir en 1989 pour discuter de son initiative. Membre de la délégation palestinienne à Madrid (1991), il en démissionne à son retour. Responsable du comité de liaison avec Israël (1994). Fath lui refuse l'investiture pour sa candidature en 1996. Homme d'affaires dans les travaux publics, il est périodiquement dénoncé pour ses contrats dans la construction de colonies et ses affaires avec les Israéliens. La commission du Conseil législatif de juillet 1997 le désigne parmi les ministres accusés de corruption. Son fils, Wisâm, est tué par les forces palestiniennes lors de manifestations contre l'accord de Wye en 1998.

**Tîbî (Al-), Jawâd Khalîl Hasan (Dr).** Né en 1956. Réfugié originaire de, né à Khân Yûnis. Membre de Fath (courant religieux). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Khân Yûnis sur une liste Fath. Deux fois ministre : Santé dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Affaires sociales (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Justice (par intérim) dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Santé dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Médecin chirurgien. Titulaire d'un M.A en chirurgie. Détenu par Israël pendant huit ans, quatre de ses frères ont été tués par l'armée israélienne. Fondateur du Mouvement palestinien de la paix (*Harakat al-Salâm al-Filastîniyya*).

**'Urayqât, Sâ'ib Muhammad Sâlih (Dr).** Né en 1955. Non-réfugié, originaire de Jéricho, né à Abû Dîs. Membre de Fath. Membre du CNP depuis 1996 (Conseil législatif). Membre du CC OLP en 1996 (Indépendant). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Jéricho sur une liste Fath. Huit fois ministre : Gouvernement local dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Gouvernement local dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Gouvernement local dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Gouvernement local dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002) ; Gouvernement local dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Affaires de la Négociation dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Sans affectation dans le 6<sup>e</sup> cabinet (05/10/2003) ; Affaires de la Négociation dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Universitaire. Titulaire d'un Ph.D de Peace Studies (Bradford University) (1983), et d'un B.A et M.A en sciences politiques (University of San Francisco) (1979), il enseigne à l'université al-Najâh de Naplouse (1979-1986) où il a également occupé le poste de chargé des relations publiques (1982-1986). Il tient également une rubrique régulière dans le quotidien *al-Quds* de 1982 à 1994. Interdit de voyager (1986-1988). A la fin des années 1980, il entre dans le cercle des proches de Faysal al-Husaynî et devient le secrétaire général de l'Arab Studies Society à la Maison d'Orient de Jérusalem. En 1991, il est le vice-président de la délégation palestinienne de Madrid et joue un rôle très actif dans les négociations bilatérales de Washington (1991-1993). Il démissionne en août 1993 lorsque le canal secret d'Oslo est révélé mais reprend un rôle de premier plan dans les négociations ultérieures.

**Wazîr (Al-), Intisâr Mustafâ Mahmûd (Umm Jihâd).** Née en 1941. Déplacée *returnee* originaire de Gaza. Membre de Fath ; membre du CC Fath depuis 1989 ; membre du CR Fath depuis 1980 et son secrétaire général adjoint en 1983. Membre du CNP depuis 1983 (Indépendante) (1974?). Membre du CC OLP en 1988, 1991, 1996 (Indépendant). Éluë au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-ville sur une liste Fath. Sept fois ministre : Affaires sociales dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Affaires sociales dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Affaires sociales dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Affaires sociales dans le 3<sup>e</sup> cabinet

amendé (09/06/2002) ; Affaires sociales dans le 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) ; Affaires sociales dans le 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003) ; Affaires sociales dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Politique. Titulaire d'un B.A en histoire de l'université de Damas (1978). Première femme ayant adhéré à Fath (1959), c'est la veuve de l'un des fondateurs du mouvement, Abû Jihâd, son cousin par ailleurs. Participe à la fondation de GUPW (General Union for Palestinian Women) (1965) dont elle assure le secrétariat général (1980-1985) et crée diverses institutions en charge d'affaires sociales. En 1966, elle assure durant deux mois la direction des forces *al-Assifa* de Fath en Syrie suite à l'arrestation des responsables. La même année elle fonde l'Institution des affaires sociales et des familles de martyrs et de détenus. En 1983, secrétaire générale adjointe du CR Fath.

**Yahyâ (Al-), 'Abd Al-Razzâq 'Aqâb ('amîd) (Abû Anas).** Né en 1929. Réfugié originaire de Tantûra (Haïfa), réfugié en Syrie, *returnee*, il habite Amman. Indépendant. Membre du CNP depuis 1970 au moins (Indépendant). Membre du CC OLP en 1988, 1991 (CE OLP), 1996 (Indépendant). Membre du CE OLP de 1984 à 1991, Indépendant. Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de l'Intérieur dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002). Militaire doté du grade de général. Formé à la stratégie militaire à l'école militaire de Damas, il est chef d'état major adjoint de la brigade de l'ALP stationnée en Syrie avant 1967 et participe aux combats sur le Golan. En août 1968, tandis qu'il tente d'obtenir pour cette brigade plus d'indépendance vis-à-vis du gouvernement syrien, il est nommé chef d'état major de l'ALP par le CE OLP. Il démissionne devant l'opposition syrienne et devient conseiller militaire du CE OLP (1969) et chef du PASC (Palestine Arm Struggle Command). En juin 1969, le CE OLP le nomme à nouveau chef d'état-major de l'ALP. Yasser Arafat prenant ce rôle durant septembre noir, il devient le commandant en chef de l'ensemble des forces palestiniennes mais est remplacé sous pressions syriennes en 1971. Chef du département politique de l'OLP (1971-1976). Membre du CE OLP (1984-1991). Il dirige le comité chargé des questions de sécurité dans les pourparlers avec Israël (1993-) et dirige les négociations sur la

sécurité à Hébron et le passage sécurisé entre Cisjordanie et Gaza (1996). Coordinateur des Forces de sécurité (juin 2002).

**Yakhluf, Yahyâ Hasan.** Né en 1944. Réfugié originaire de Samakh (Tibériade), *returnee*. Membre de Fath ; membre du CR Fath. Membre du CNP depuis 1979 au moins jusqu'en 1991 (GUPW-General Union of Palestinian ). Une seule fois ministre, titulaire du portefeuille de la Culture dans le 7<sup>e</sup> cabinet (11/11/2003). Écrivain. Titulaire d'un B.A en littérature arabe de l'université arabe de Beyrouth (1969). Il enseigne et écrit dans la revue al-Ufuq al-Jadîd de Jérusalem (1965). Il travaille dans l'appareil unifié de l'information palestinienne (1971-1977). Secrétaire général de la General Union of Palestinian Writers and Journalists (1980), vice secrétaire général de l'Arab Writers Union (1981) et directeur général du département de la culture de l'OLP (1987-1994). Vice ministre de la culture (1994-). Membre du comité exécutif de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (1996). Président du Haut- Conseil pour l'éducation et la culture de l'OLP (2002-).

**Yâzjî (Al-), Ahmad Tawfiq Husnî (Dr).** Né en 1947. Non-réfugié, originaire de Gaza. Membre de Fath. Vice-ministre de la Jeunesse et des sports (1994-), il assume les fonctions de ministre sans le titre en l'absence de ministre nommé dans les 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998), 4<sup>e</sup> cabinet (29/10/2002) et 5<sup>e</sup> cabinet (29/04/2003). Médecin. Diplômé en médecine de l'université du Caire (1973) et en chirurgie de l'université d'Alexandrie (1979). Interdit de voyager (1980-1990). Travaille à l'hôpital al-Chifâ' de Gaza jusqu'en juin 1989 quand il est démis par les autorités israéliennes pour raisons politiques.

**Yûsuf, Nasr. Voir Bichtâwî (Al-), Mustafâ Sâlim. Za'nûn (Al-), Riyâd Dhîb Salîm (Dr).** Né en 1937. Banni non-réfugié *returnee* originaire de Gaza. Indépendant proche de Fath (courant religieux). Élu au conseil législatif en 1996 dans la circonscription de Gaza-ville sur une liste Fath. Quatre fois ministre, : Santé dans le 1<sup>er</sup> cabinet (07/94) ; Santé dans le 2<sup>e</sup> cabinet (27/06/1996) ; Santé dans le 3<sup>e</sup> cabinet (12/08/1998) ; Santé

dans le 3<sup>e</sup> cabinet amendé (09/06/2002). Médecin. Diplômé en médecine de l'université du Caire (1960), il exerce à Gaza (1960-1969). Banni par Israël fin 1969 ou émigré, il travaille pour le gouvernement de Koweït (1969-1972) puis à Qatar, qu'il quitte à la guerre du Golfe (1972-1990). Frère de Salîm, un des fondateurs de Fath et président du CNP.

### 5. FRANCOISE DE BEL AIR, Les returnees en Jordanie Quelques indicateurs selon la date d'arrivée et la source

Enquête		NCERD	HKJ / DoS, 1993	Recensement 1994 (returnees)	Recensement 1994 (Population jordanienne totale des gouvernorats de Amman, Zarqa, Irbid)
Date de l'enquête		avril 1991	août 1991-fin 1992	décembre 1994	
Vague d'arrivées		1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>	toutes	
Pays d'origine*	Koweït	78,1	83,80%	86,70%	
	Arabie Saoudite	12,7	3,30%	6,90%	
	Émirats	2,6	4,60%	1%	
Nombre d'années* à l'étranger	<10 ans	-	12,00%		
	>20 ans	-	70,70%		
durée moyenne d'expatriation*		-	23,7 ans		
gouvernorat de*	Amman	54,8	57,60%		
résidence en	Zarqa	29,9	23,50%		
Jordanie	Irbid	13	12,90%		
classe d'âges	<15 ans	43,70%	38,00%	30,00%	42,00%
	15-59 ans	54,60%	59,00%	66,30%	53,70%
	>60 ans	1,70%	3,20%	3,70%	4,30%
rapport de masculinité	total	98	108	106	103
	returnees du Koweït	-	102		
	" d'Arabie Saoudite	-	107		
	" des Emirats	-	149		
Taille moyenne des familles		6,1 pers.	-		6,1 pers.
% de célibataires	hommes 25-29 ans	-	57,00%	60,70%	43,20%
Niveau d'éducation	sans ou primaire	43,70%	50,00%	48,00%	59,00%**
	secondaire	40%	30,00%	30,20%	19,3%**
	supérieur	14,00%	18,50%	21,00%	21,7%**
Emploi en Jordanie	employé	17,00%	-		
	sans emploi	83,00%	-		
Lieu d'habitation*	propriété	47,00%	28,00%		
	hébergement chez un tiers	10,20%	-		
	logement loué	41,6%	-		

\*: chefs de famille

\*\* : milieu urbain des gouvernorats de Amman, Irbid, Zarqa.

## Bibliographie

Abed, G. T.

1988 *The Palestinian economy. Studies in development under prolonged occupation*. Londres; New-york: Routledge.

1990 *The Economic viability of a Palestinian state*. Washington D.C.: Institute for Palestine Studies.

Al-Shuaybi, A.

2000 « Institutions palestiniennes : histoire d'une enquête ». *Revue d'études palestiniennes* (25), pp. 75-86.

Arnon, A.

1997 *The Palestinian economy: between imposed integration and voluntary separation*. Leiden; New York: Brill.

Arzt, D. E.

1997 *Refugees into citizens: Palestinians and the end of the Arab-Israeli conflict*. New York: Council on Foreign Relations.

Bocco, R., Destremeau B. et Hannoyer J.

1997 « Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires ». *Cahiers du CERMOC*. Beyrouth.

Bocco, R. et Djalili, M.R.

1994 *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*. Paris: PUF.

Botiveau, B.

1999 *L'État palestinien*. Paris: Presses de sciences-po.

Botiveau, B. et Signoles, A.

2004 *D'une Intifâda à l'autre. La Palestine au quotidien*. Bruxelles; Le Caire: Complexes, CEDEJ.

Brown, N. J.

2003 *Palestinian politics after Oslo accords : resuming Arab Palestine*. Berkeley-Los Angeles: University of California Press.

Bruhns, F.

1955 « A Study of arab refugee attitudes ». *The Middle East Journal*, 9(2), pp. 130-138.

Brynen, R.

1991 « Palestinians and the Arab state system. Permeability,

state consolidation and the intifada ». *Canadian Journal of Political Science*, 24(3), pp. 595-621.

2000 *A Very political economy. Peace building and foreign aid in the West Bank and Gaza*. Washington D.C.: United States Institute of Peace Press.

Bucaille, L.

1998 *Gaza : la violence de la paix*. Paris : Presses de sciences-po.

2002 *Générations intifada*. Paris: Hachette.

Cahana, S.

1996 *Differing and converging views on solving the Palestinian refugees problem*. Jérusalem: Hebrew University of Jerusalem, Leonard Davis Institute for International Relations.

Carey, R.

2001 *The new Intifada: resisting Israel's apartheid*. Londres: Verso.

Center for Policy Analysis on Palestine (Washington D.C.)

1994 *Palestinian refugees: their problem and future. A special report*. Washington D.C.: Center for Policy Analysis on Palestine.

1996 *Palestinian elections and the future of Palestine: a special report*. Washington D.C.: Center for Policy Analysis on Palestine.

Cohen, R.

2002 « Diasporas, the nation-state and globalization » dans *Global history and migrations*, R. Cohen (ed.). Boulder: Westview Press.

Destremeau, B.

1993 « Le statut juridique des Palestiniens vivant au Proche-Orient ». *Revue d'Études Palestiniennes*, (48), pp. 35-62.

Diwan, I. et Sha'ban, R. A.

1999 *Development under adversity: the Palestinian economy in transition*. Washington, D.C.: World Bank.

Edminster, S., Hamilton, V. et Frelick, B.

1999 *Trapped on all sides: the marginalization of Palestinian refugees in Lebanon*. Washington, D.C.: Immigration and Refugee Services of America.

Elad, A.

1999 *Modern Palestinian literature and culture*. Londres; Portland, OR: Frank Cass.

Farah, R. R.

1999 *Popular Memory and reconstruction of Palestinian Identity. Al-Baq'a Refugee Camp, Jordan*. Toronto: University of Toronto.

Farsoun, S. K. et Zacharia Ch. E.

1997 *Palestine and the Palestinians*. Boulder, Colo.: Westview Press.

Ghabra, S. N.

1987 *Palestinians in Kuwait. The Family and the Politics of survival*. Boulder; Londres: Westview Press.

Giacaman, G. et Dag J. L.

1998 *After Oslo : new realities, old problems*. London; Chicago: Pluto Press.

Haddad, S.

2003 *The Palestinian impasse in Lebanon: the politics of refugee integration*. Brighton; Portland, Or.: Sussex Academic Press.

Hammer, J.

2001 « Lost in the catastrophe of 1948 and recreated memories and art » dans *Crisis and memory in Islamic societies*, A. Neuwirth et A. Pflitsch (eds). Beyrouth; Stuttgart: Steiner Verlag.

2005 *Palestinians born in exile: Diaspora and the search for a homeland*. Houston: University of Texas Press.

Hanafi, S. et Tabar, L.

2005 *The Emergence of the Palestinian globalized elite. Donors, international organizations, local NGOs*. Beyrouth: Palestinian Institute for democratic studies, Muwatin & Institute for Jerusalem Studies.

Heacock, R.

1999 *The Becoming of returnees states: Palestine, Armenia, Bosnia*. Birzeit: Birzeit University Press.

Heiberg, M. et Ovensen, G..

1993 *Palestinian society in Gaza, West Bank and Arab Jerusalem. A survey of living conditions*. Oslo: Falch Hurtigrykk.

Hijâzâ, Y.

2003 « Al-Tachkîlât al-hukûmiyya fi 'ahd al-sulta al-Filastîniyya (La formation des gouvernements à l'époque

- de l'Autorité palestinienne) ». *Majallat Markaz al-Takhtit al-Filastîni* (9-10).
- Hirschmann, A. O.  
1970 *Exit, Voice and Loyalty. Responses to decline in firms, organisations and states*. Cambridge (mass.): Harvard University Press.
- Hovanessian, M.  
1998 « La Notion de diaspora. Usage et champs sémantiques ». *Journal des anthropologues* (72-73), pp. 11-30.
- Hovdenak, A. et al.  
1997 *Constructing order: Palestinian adaptation to refugee life*. Jérusalem: Fafó, Institute for Applied Social Sciences.
- Husseini, F.  
1991 « Palestinian politics after the Gulf war ». *Journal of Palestine Studies* (4), pp. 99-108.
- Khalidi, R.  
1997 *Palestinian identity: the construction of modern national consciousness*. New York: Columbia University Press.
- Kodmani-Darwish, B.  
1997 *La Diaspora palestinienne*. Paris: PUF.
- Kossaifi, G. F.  
1996 *The Palestinian refugees and the right of return*. Washington D.C.: Center for Policy Analysis on Palestine.
- Legrain, J.-F.  
1991 « Le leadership palestinien de l'intérieur (Document Husaynî, été 1988) » dans *Études politiques du monde arabe. Approches globales et approches spécifiques*, Le Caire : CEDEJ, pp. 195-240.  
1999 *Les Palestines du quotidien. Les élections de l'autonomie, janvier 1996*. Beyrouth: CERMOC.
- Lesch, A. et Lustick, I. (éd.)  
2005 *Exile and return. Predicaments of Palestinians and Jews*. Philadelphia.
- Linjakumpu, A. et Virtanen, K.  
1997 *Under the olive tree. Reconsidering Mediterranean politics and culture*. Tampere: European Science Foundation and Tampere Peace Research Institute.

- Lynd, S., Lynd, A. et Bahour, S.  
1994 *Homeland: oral histories of Palestine and Palestinians*.  
New York: Olive Branch Press.
- Malki, M. et Shalabi, Y.  
2000 *Internal migration and Palestinian returnees in West Bank and Gaza strip*. Ramallah: MAS.
- Ma'oz, M.  
1984 *Palestinian leadership on the West Bank. The changing role of the arab mayors under Jordan and Israel*. Londres: Frank Cass.
- Mardam-Bey, F. et Sanbar, E.  
2002 *Le Droit au retour. Le problème des réfugiés palestiniens*. Paris: Actes sud/Sindbad.
- Marienstras, R.  
1975 *Être un peuple en diaspora*. Paris: La Découverte.
- Medam, A.  
1993 « Diaspora/diasporas, archétype et typologie ». *Revue européenne des migrations internationales*, 9 (1), pp. 55-65.
- Neuwirth, A., et Pflitsch A.  
2001 *Crisis and memory in Islamic societies*. Beyrouth, Stuttgart.
- O'Ballance, E.  
1998 *The Palestinian Intifada*. New York: St. Martin's Press.
- Picaudou, N.  
2001 *La Palestine en transition. Crise du projet national et construction de l'État. Les Annales de l'Autre Islam* (8), Paris : INALCO.
- Radi, L.  
2002 « La crise de la territorialisation du nationalisme diasporique palestinien : une gouvernance transnationale inachevée » dans *Nationalismes en mutation en Méditerranée orientale*. A. Dieckhoff et R. Kastoryano (éds), Paris : CNRS Editions.
- Robinson, G.. H.  
1997 *Building a Palestinian State*. Indiana: Indiana University Press.
- Rubin, J. Z.  
1999 *The Transformation of palestinian politics: From revolution to state-building*. Londres : Harward University Press.

Safran, W.

1991 « Diasporas in modern societies : myths of homeland and return ». *Diaspora I* (1), pp. 83-99.

Sahliyah, E.

1988 *In Search of leadership. West Bank politics since 1967*. Washington D. C.: The Brookings Institution.

Sanbar, E.

1982 « Territorialités palestiniennes : la communauté nationale palestinienne et l'idée du retour ». *Peuples Méditerranéens* (18), pp. 129-144.

Sayre, W. et Olmsted, J.

1999 Economics of Palestinian return migration. *Middle East Report* (212).

Schnapper, D.

2001 « De l'État-nation au monde transnational. Du sens de l'utilité du concept de diaspora ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, XVII (2), pp. 9-36.

Schulze, K. E., Stokes, M. et Campbell, C.

1996 *Nationalism, minorities and diasporas: identities and rights in the Middle East*. London; New York: Tauris Academic Studies.

Shami, S.

1996 « Transnationalism and refugee studies: rethinking forced migration and identity in the Middle East ». *Journal of Refugee Studies*, 9 (1), pp. 3-26.

SHAML

1997 *Reintegration of Palestinian returnees*. [www.shaml.org/publications/monos/mono6.htm](http://www.shaml.org/publications/monos/mono6.htm).

Signoles, A.

2004 *Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et État en formation (1993-2004)*. Thèse nouveau régime. Université Paris I-Panthéon-La Sorbonne.

Sulaiman, K. A.

1984 *Palestine and modern Arab poetry*. Londres: Zed Books.

Swann, R.

1989 « Palestinian refugees and non refugees in the West Bank and Gaza ». *Journal of Refugee Studies*, II (1).

Takkenberg, A.

1998 *The Status of Palestinian refugees in international law*.  
Oxford, New York: Oxford University Press, Clarendon Press.

Toubbeh, J. I.

1998 *Day of the long night : a Palestinian refugee remembers the nakba*. Jefferson, N.C.: McFarland.

Torstrick, R. L.

2000 *The Limits of coexistence : identity politics in Israel*.  
Ann Arbor: University of Michigan Press.

Tölölyan, K.

1996 « Rethinking diaspora(s): stateless power in a transnational moment ». *Diaspora*, V (1), pp. 3-36.

1990 « The Nation-state and its others: in lieu of a preface ». *Diaspora*, I (1), pp. 3-7.

Turki, Fawaz

1994 *Exile's return: the making of a Palestinian American*.  
New York Toronto: Free Press; Maxwell Macmillan United Nations. Committee on the Exercise of Inalienable Rights of the Palestinian People.

1982 *Social, economic, and political institutions in the West Bank and the Gaza Strip*. New York: United Nations.

Wigoder, G.

1988 « The State and the diaspora ». *Midstream*, 34 (5), pp. 17-20.

Zureik, Elia

1997 « The Trek back home: Palestinian returning home and their problem of adaptation » dans *Constructing order: Palestinian adaptation to refugee life*. A. Hovdenak et al., (eds). Jérusalem: Fafo, Institute for Applied Social Science, pp. 67-89.